

LE CHÂTEAU DE PIERREFONDS

UNE NOUVELLE VISION DU MONUMENT

Jean MESQUI

Le château de Pierrefonds peut paraître, à certains égards, bien rébarbatif à celui qui cherche à retrouver derrière l'architecture de Viollet-le-Duc le projet initial de Louis d'Orléans, tant le monument primitif s'efface au profit de l'œuvre trop souvent décriée du grand architecte ; au demeurant, on pourrait croire que tout a été écrit de façon définitive depuis les études menées, entre 1958 et 1983, par Jacques Harmand, le premier auteur à avoir dépouillé de façon à peu près exhaustive la documentation du chantier de restauration pour tenter de rétablir la « réalité » du château ducal.

Malheureusement, le travail remarquable auquel s'est livré l'auteur est obéré par une véritable obsession dirigée contre Viollet-le-Duc qu'il n'hésitait pas à taxer de manque d'intelligence et de probité dans son traitement du monument ; l'architecte n'aurait rien compris du monument, ses successeurs « thuriféraires » n'ayant pas dépassé la vision fautive du restaurateur. Les trois publications de l'auteur s'articulèrent autour de deux idées maîtresses : la première, selon laquelle le château de Louis d'Orléans aurait été implanté sur un site vierge, le château primitif étant situé ailleurs, sur le site de la ferme du Rocher¹ ; la seconde, suivant laquelle Louis d'Orléans aurait d'abord construit un « manoir colossal, mais sévère presque jusqu'à l'austérité », de 1393 à 1397, puis, à partir de 1397, « la forteresse strictement fonctionnelle qui l'a enveloppé »².

Ces deux idées maîtresses sont fausses ainsi que les démonstrations qui y conduisent ; sans doute l'auteur était-il guidé par une sincère passion mais elle atteignit un véritable aveuglement, nourri de quelque

« manque de probité et d'intelligence » qu'il reprochait au restaurateur³... Dès lors, une nouvelle analyse s'impose en prenant en compte, sans préjugé ni idée préconçue, l'ensemble des indices archéologiques et historiques qui demeurent et qui n'ont jamais été exploités à leur mesure potentielle, tant le site a pu décourager les historiens de l'architecture depuis 130 ans.

LE PREMIER CHÂTEAU DE PIERREFONDS

On ne peut évidemment prétendre comprendre le château de Louis d'Orléans sans avoir une idée du château qui l'a précédé. Un certain nombre de données textuelles permettent d'en cerner quelque peu les contours. Mais, avant même de les aborder, il convient de dire quelques mots du site.

Pierrefonds, la colline du château et le promontoire du Rocher

Pierrefonds est situé dans une vallée large au fond sablonneux et marécageux irriguée par le ru de Berne, à la lisière de la forêt de Cuise d'origine immémoriale (fig. 1) ; sur la rive gauche courait l'ancienne voie romaine, dite aujourd'hui Chaussée Brunehaut, de Senlis à Soissons, dont le tracé est parfaitement reconnu sur toute sa longueur ; à proximité se trouvaient les palais impériaux, puis royaux, de Senlis, Verberie, Compiègne, et plus au nord celui de Quierzy. La famille éponyme de Pierrefonds, rameau de celle de Quierzy, s'implanta ici au XI^e siècle ainsi qu'à

Ambleny dans la vallée de l'Aisne, contrôlant en deux points le grand axe de communication entre les possessions royales au sud et à l'ouest, celles des comtes de Valois à l'est, celles enfin des évêques de Soissons au nord et au nord-ouest.

Il faut, pour comprendre l'implantation du château, faire abstraction de l'édifice actuel et restituer la topographie des lieux avant les travaux gigantesques de Louis d'Orléans. Du plateau de Valois se détachait en rive gauche du rû de Berne un long et étroit promontoire aux flancs moyennement abrupts, offrant une parfaite assise pour l'établissement d'un *castrum* (fig. 2).

Naturellement dominé par le plateau, il pouvait être facilement isolé par des fossés pour former un éperon barré ; il surplombait la vallée d'environ 25 m en son point le plus bas ce qui lui assurait un commandement largement suffisant par rapport à la voie située de l'autre côté.

Sans doute est-ce faute de voir exhiber sur ce site les témoins d'un château antérieur à celui de Louis d'Orléans que l'historien Claude Carlier forgea de toutes pièces, en 1764, une thèse suivant laquelle le duc implanta son édifice sur site vierge et que le château primitif se trouvait sur la colline voisine, à l'emplacement de la « ferme du Rocher », sous prétexte que celle-ci se trouvait naturellement bien mieux défendue, à la cassure du plateau, au-dessus d'escarpements nettement plus impressionnants que ceux de l'éperon barré⁴ ; les auteurs du XIX^e siècle l'ont en général suivi sans plus de preuves. Jacques Harmand, on l'a vu, a repris cette thèse dont il a fait son cheval de bataille.

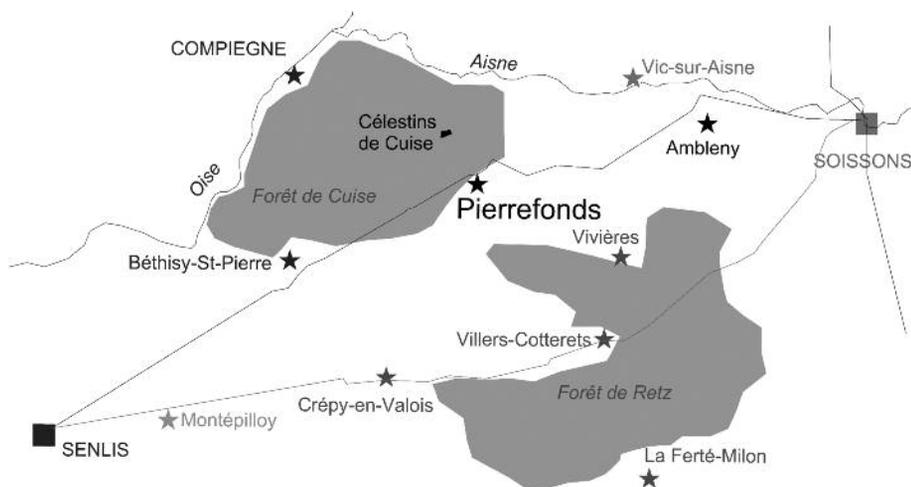


Fig. 1 - Carte de situation de Pierrefonds par rapport aux deux itinéraires de Senlis à Soissons.

Cette ferme qui, semble-t-il, datait du xv^e siècle, a brûlé en 1865⁵ ; à aucun moment, à aucun endroit, n'a jamais pu être exhibée la moindre trace de fortification en ce lieu, voire le moindre indice d'une occupation ancienne⁶. Or ce site, en flanc de coteau, se prêtait fort mal à l'implantation d'un *castrum*, tant il était accessible de toutes parts, sauf, évidemment, du côté de l'abrupt ; de plus, comme on va le voir, tous les indices historiques convergent pour assurer la stabilité de l'implantation au long du Moyen Âge.

Les églises et chapelles du *castrum*

Pour tenter de retrouver la topographie du *castrum* primitif, force est de se concentrer sur les sources, très rares, à disposition ; celles-ci concernent au premier chef l'occupation du site par des lieux de culte.

L'église collégiale, puis chapelle Saint-Mesme

Dès avant 1072, Nivelon I de Pierrefonds, premier seigneur connu, avait implanté dans la vallée une église sous l'invocation de Saint-Sulpice sur le site d'une source qui fut certainement l'objet d'un culte depuis l'Antiquité ; cette église canoniale se trouvait sous les flancs de la colline du Rocher et elle constituait également le siège de la paroisse⁷. Thibaud, le frère de Nivelon, avait été installé comme premier doyen avant qu'il ne prenne le siège

épiscopal de Soissons ; avant sa mort en 1082, il le donna à Marmoutier dans le cadre du mouvement de réforme canoniale qui marquait cette époque⁸.

Le *castrum* apparaît dès la fin du xI^e siècle, sous Nivelon II, fils de Nivelon I⁹. Au début du siècle suivant, il contenait une église collégiale sous l'invocation de saint Mesme (Maximin) : à la veille de se croiser, Nivelon, sa femme et ses quatre fils donnèrent cette église aux moines du prieuré

Saint-Sulpice voisin¹⁰. Les moines de Saint-Sulpice devaient remplacer progressivement les chanoines de Saint-Mesme au fur et à mesure de leur décès ; il semble que ces derniers étaient au nombre de six. Cette donation entraina, elle aussi, dans le cadre des réformes canonales qui marquèrent la seconde moitié du xI^e siècle et le siècle suivant et dont on trouve bien des équivalents dans la région, ainsi par exemple à La Ferté-Milon et à Oulchy-le-Château, comme à Marizy-Sainte-Geneviève¹¹.

La charte de donation, confirmée en 1113¹², fournit des éléments intéressants sur la topographie castrale. L'église collégiale Saint-Mesme était située à l'intérieur du *castrum* entre deux tours ; la donation aux moines comprenait la chambre située à côté de l'église, la cuisine, le puits et la terre « qui confronte à l'est le chemin public situé au pied du terral ». Il ne faut pas en déduire que le *castrum* comprenait à cette époque une enceinte flanquée de tours : le terme *turris* désignait à l'époque une tour d'habitation, voire une tour maîtresse. Dans l'enceinte même du *castrum*, résidaient à l'époque pas moins de douze chevaliers (*milités castris*) dont un avait la

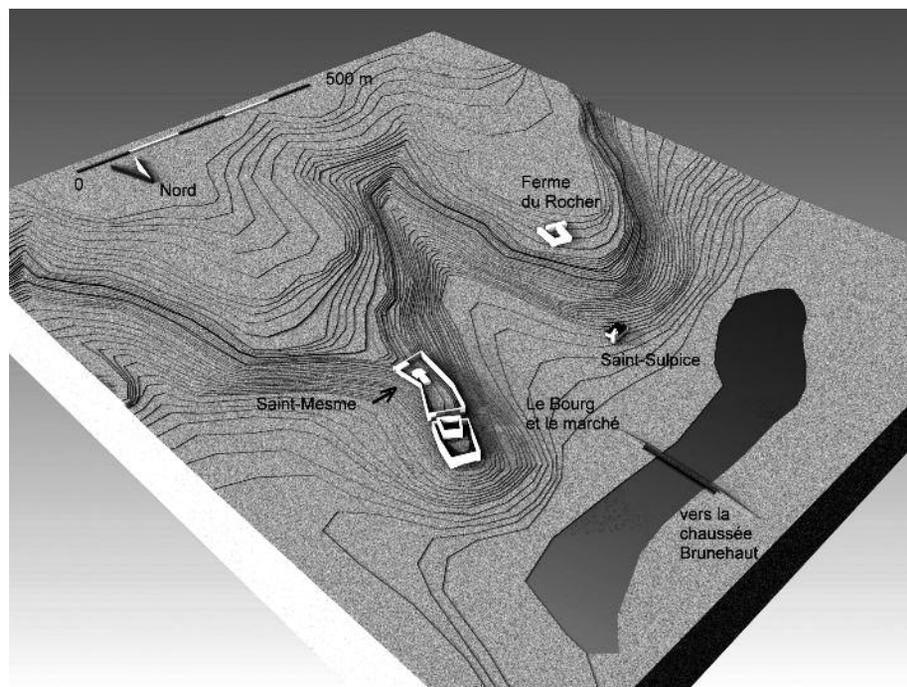


Fig. 2 - Le château de Pierrefonds : le site avant le château neuf. À gauche l'éperon du château, avec restitution symbolique du premier *castrum*. À droite, l'église Saint-Sulpice et un fragment de son enceinte. En haut, emplacement de la ferme du Rocher.

charge de sénéchal (*dapifer*) : les deux tours mentionnées dans le texte devaient être, selon toute probabilité, les résidences de deux de ces chevaliers¹³ ; ces résidences des *militēs castrī* devaient se situer dans la basse-cour, comme l'église, suivant une organisation classique¹⁴.

La chambre, c'est-à-dire le logis, la cuisine, le puits et la terre composant la tenure de la chapelle priorale se trouvaient donc d'évidence à l'intérieur même du *castrum*, dans la basse-cour ; le texte semble montrer que l'ensemble se situait entre l'église elle-même et la contrescarpe du fossé de l'ouvrage de terre, le « terral ».

Je n'ai trouvé qu'une autre mention de cette église, devenue simple chapelle après la donation de Nivelon II : en 1299, une rente de 20 sous prise sur la prévôté de Pierrefonds était versée à Saint-Mesme¹⁵. On peut penser qu'elle n'était plus desservie, dès le XIII^e siècle, que par un moine : sous Philippe Auguste est mentionné le moine Raoul qui recevait un revenu d'une livre sur la prévôté ; en 1285, un certain frère Déodat recevait, lui, la somme de 40 sous¹⁶. Or ces moines ne pouvaient provenir que du prieuré Saint-Sulpice, le revenu qui leur était assigné correspondant au service de l'église. L'ensemble des historiens de l'Ancien Régime sont très flous, voire contradictoires, sur les destinées de celle-ci qui aurait contenu une relique du saint martyr ; selon Muldrac, Louis d'Orléans et son épouse Valentine de Visconti auraient fait transférer la relique dans la chapelle de l'« enclos du château neuf »¹⁷. Cette relique aurait été à nouveau transférée, après le siège et la destruction du château en 1617, vers le prieuré de Saint-Pierre-en-Châtres, puis dans l'église paroissiale Saint-Sulpice¹⁸.

Le chapitre Saint-Jacques

Il existait à Pierrefonds un autre chapitre, sous l'invocation de saint Jacques ; il est mentionné pour la première fois en 1233, à l'occasion d'une vente ; en 1308, le doyen Richard de l'église Saint-Jacques émargeait dans la comptabilité royale, ayant reçu 48 s. d'aumône du trésor¹⁹. En 1572, un pouillé de l'évêché de Soissons

mentionne « le doyen et le chapitre, dans l'église duquel il y a quatre prébendes à la collation de l'évêque ; le doyen est élu par le chapitre, et à la présentation de l'évêque »²⁰. Carlier pensait qu'à l'époque de Louis d'Orléans, le chapitre siégeait dans la chapelle du château neuf ; après la destruction de 1617, il aurait été transféré à l'église paroissiale Saint-Sulpice, les canonicats devenant des bénéfices simples²¹. Selon lui, le chapitre comportait six chanoines et un doyen, ce qui ne correspond pas au nombre fourni par le pouillé²² ; les chanoines se réunissaient encore à son époque une fois par an le jour de la saint Jacques le Majeur, le 25 juillet, pour célébrer l'office.

Cette église est mentionnée dans l'un des rares textes concernant les travaux menés sous Louis d'Orléans : en février 1399 n.st., une vieille tour carrée était abattue « au coin du château devant l'église Saint-Jacques au lez devers le marché »²³. Le marché ne pouvait se situer que dans le bourg, c'est-à-dire entre le promontoire et Saint-Sulpice, en face du château moderne dans la direction de l'ouest – sans doute à l'emplacement de la place de la mairie actuelle (fig. 3) ; les termes de la mention comptable suggèrent que la tour se trouvait entre l'église Saint-Jacques et le marché, ce qui indique que l'église occupait une place proche de la chapelle actuelle et confirme ainsi les dires de Carlier quant à la localisation.

La création du chapitre Saint-Jacques, alors même que Nivelon I^{er} avait supprimé celui de Saint-Mesme avant la fin du XI^e siècle, révèle l'action d'un de ses successeurs – voire d'un riche donateur de la famille de Pierrefonds ; le chapitre et l'église existaient en tout cas dès le début du XIII^e siècle. Son invocation à saint Jacques le Majeur est peut-être à mettre en relation avec le pèlerinage de Nivelon II vers Jérusalem ; on ne possède cependant aucun indice sur son retour ou non de croisade où il partit avec son frère Hugues, évêque de Soissons qui y décéda. Quoi qu'il en soit, on ne peut manquer de noter que le chapitre demeura constitué de chanoines séculiers ; faut-il penser alors qu'il résulta d'une scission entre séculiers et réguliers, le chapitre

séculier ayant été maintenu malgré la charte de Nivelon II ?

La chapellenie

Il faut enfin mentionner l'existence d'une chapelle – ou plus exactement d'une chapellenie, c'est-à-dire d'un office ecclésiastique attaché directement au service des seigneurs de Pierrefonds, doté de revenus affectés, et desservant la chapelle privée. Elle existait dès la seconde moitié du XII^e siècle puisque le prévôt de Pierrefonds, du temps de Philippe Auguste, versait 100 sous au chapelain de la dame Agathe, la dernière dame de Pierrefonds, qui délaissa ses droits au roi progressivement à partir de son veuvage en 1180²⁴. Le chapelain est mentionné de façon constante dans les comptes royaux du XIII^e siècle, ainsi en 1285 et en 1299, où il continuait de recevoir 100 sous et une robe évaluée à 60 sous, enfin 12 muids d'avoine²⁵.

La topographie religieuse dans le castrum et les vestiges du prieuré Saint-Mesme

Compte tenu de l'ensemble de ces données, on peut faire l'hypothèse d'une double implantation religieuse sur le *castrum* de Pierrefonds (fig. 3) :

- dans la basse-cour, une église collégiale de fondation ancienne, sous l'invocation de saint Mesme, donnée vers 1100 au prieuré Saint-Sulpice ;

- dans le noyau seigneurial, une église, siège d'un chapitre de fondation peut-être plus récente placé sous l'invocation de saint Jacques, occupée par des chanoines séculiers ; cette église était également le siège d'une chapellenie seigneuriale.

La seconde de ces implantations peut être localisée, comme on l'a vu, approximativement à l'emplacement de la chapelle du château neuf de Louis d'Orléans ou en tout cas à proximité. Pour localiser la première, il faut examiner attentivement les vestiges qui subsistent aujourd'hui au sud du château du XV^e siècle.

C'est le 5 octobre 1858, dans le cadre des travaux de réalisation du premier chemin d'accès, que furent mis au jour

les restes d'un grand édifice à perron ²⁶ (fig. 3). Les ruines visibles aujourd'hui en sont pitoyables par rapport aux plans fournis par Wyganowski : quelques assises disjointes émergeant d'une terre tassée par

les innombrables visiteurs qui se pressent ici pour prendre des photographies du château (fig. 4). La topographie moderne est très trompeuse puisqu'elle semble placer ces ruines au-dessus d'un petit

promontoire étroit dominant de 3 m la grande terrasse des lices. Il n'en était pas ainsi avant le creusement du chemin d'accès sud qui longe le promontoire et le nivellement des lices avec la création d'un mur ; probablement le bâtiment n'était-il pas ainsi isolé primitivement vers l'est. En revanche, dès le début du XIX^e siècle, il était bordé à l'ouest par un mur de soutènement à contreforts qui laissait place à un chemin montant de la vallée à cet endroit dont la restauration empêche toute datation. Le « bâtiment à perron » est représenté dans la gravure de Duviert, datée de 1611, ainsi que peut-être la poterne située en contrebas (fig. 11).

Au siècle dernier, il demeurait de ce bâtiment un soubassement de muraille d'une trentaine de mètres de longueur orientée nord-sud ; on pouvait encore, en 1958, en reconnaître la partie centrale et identifier les trois marches supérieures du perron ²⁷. Le Journal de l'inspecteur Wyganowski est muet sur les destructions qui l'affectèrent lors du creusement du chemin sud ; mais on peut penser, en examinant le plan, que la moitié orientale de l'édifice disparut à cette occasion. On sait que les ouvriers du chantier y découvrirent cinq assiettes en étain, deux pots de terre et « plusieurs squelettes », la découverte devenant pour Jacques Harmand un « cimetière », ce qui est loin d'être avéré.

Rien n'assure que ces restes n'aient pas correspondu à une structure d'une autre nature qu'une église. Mais, en admettant qu'il s'agisse bien d'un édifice religieux, ce qui paraît tout de même vraisemblable, ce ne put être que Saint-Mesme et non Saint-Jacques comme le soutint Jacques Harmand ; on a vu, en effet, que celle-ci était située à l'intérieur du noyau castral ²⁸.

C'est à proximité de ces vestiges, légèrement au sud-est, que demeure un autre élément important de l'occupation des abords sud. Dès 1859, les premiers plans du parc impérial faisaient apparaître au sud-est du mur de clôture un ouvrage particulier, flanqué à l'est par deux contreforts, et se retournant vers l'ouest sur une longueur d'environ une dizaine de mètres en se terminant par un autre contrefort, à la limite du chemin creusé dans cette zone

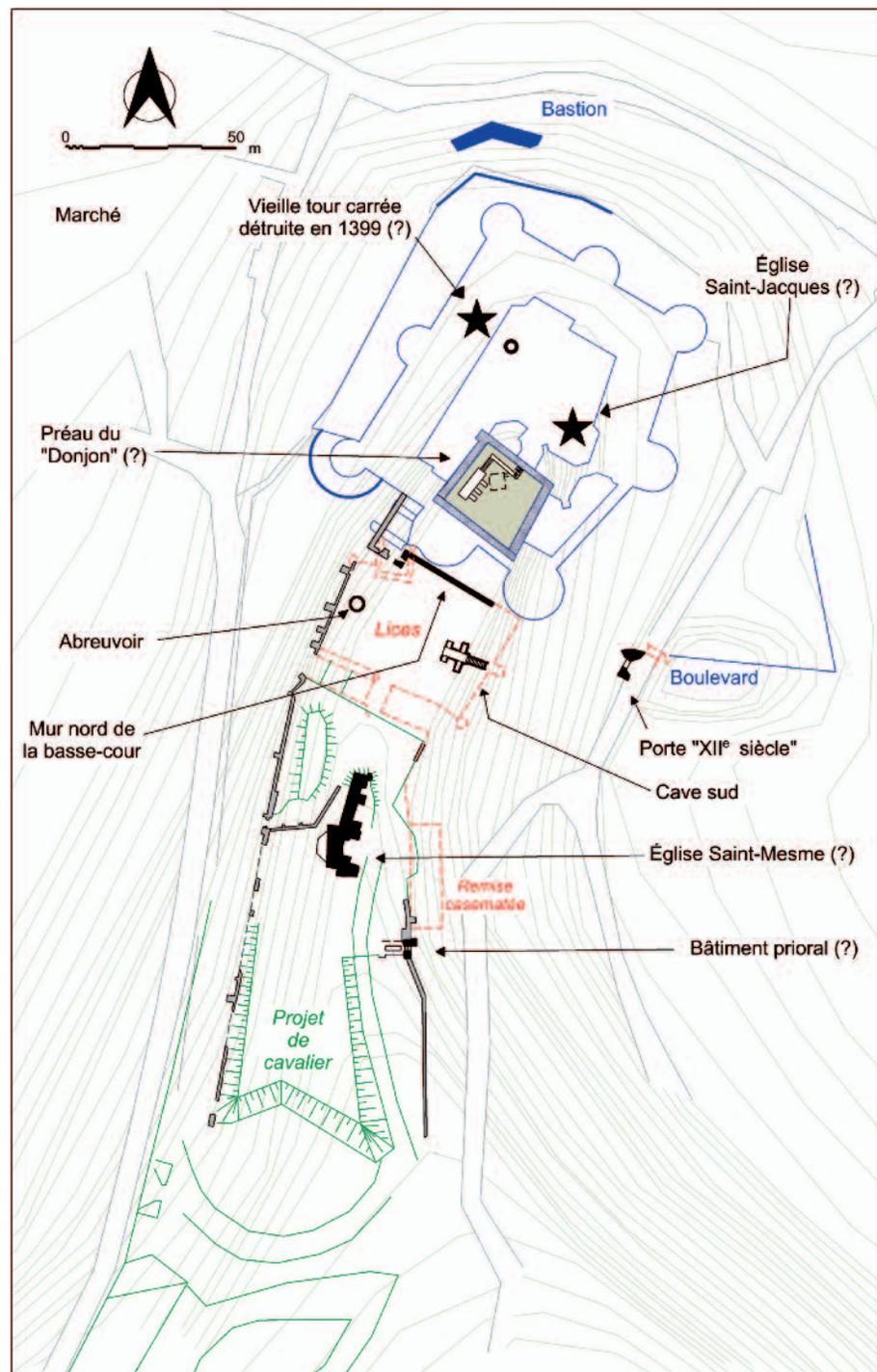


Fig. 3 - Le château de Pierrefonds, plan interprété du site avant 1870. En noir et grisés sont figurés les restes d'enceintes de basse-cour tels qu'ils apparaissent dans les plans de 1860. En bleu, les contours du château XV^e et postérieur ; en vert, projet de cavalier (1865) ; en rouge, ouvrages réalisés par Viollet-le-Duc. Les fausses-braies et l'enceinte bastionnée, postérieures à 1868, ne sont pas représentées.



Cl. J. Mesqui.

Fig. 4 - Le château de Pierrefonds, vue des ruines du bâtiment à perron, prise du sud-ouest.

pour les besoins du chantier. Le caractère particulier de cet angle, bâti en grand appareil, amena sans doute Viollet-le-Duc à le considérer comme la limite sud de la fortification ; en 1865, dans son projet d'établissement de grand cavalier au sud (non réalisé), il prolongea fictivement la ligne est-ouest au travers du chemin neuf pour le faire mourir dans les terrassements du cavalier (fig. 3).

Une nouvelle intervention fut menée à partir de septembre 1867 lors de la construction de la grande remise casematée orientale contre le mur de soutènement, garni primitivement de deux contreforts. À cette occasion, on dégagait l'ouvrage et, le 18 septembre, on découvrit à la base un arc derrière lequel se trouvait un « machicoulis » ; ceci fut interprété comme une poterne par Wyganowski puis par Jacques Harmand ²⁹.

L'examen de cet élément apporte aujourd'hui une interprétation assez différente. Il s'agit, en plan, d'un angle formé par deux contreforts de bel appareil dont les pierres portent de nombreuses marques de pose (fig. 5) ; le contrefort oriental est isolé, alors que le contrefort méridional a été intégré dans le mur de soutènement postérieur de la colline. Ce dernier est reconnaissable de profil avec un amaigrissement à

deux assises en glacis en partie supérieure ; la même disposition devait exister dans les assises disparues de l'autre contrefort. Côté oriental n'émergeait que cinq à six assises au-dessus des terres ; le prolongement vers

l'ouest dessiné par Viollet-le-Duc en 1859, sans doute révélé autrefois par des déblaiements, n'est plus décelable que par des traces et le second contrefort n'est plus visible.

À la base de la face orientale du second contrefort est ménagée une ouverture plein cintre qui prend appui, comme les maçonneries voisines, sur quelques assises de gros moellons débordant du nu des parements supérieurs. Ces assises constituaient certainement la fondation du mur, autrefois enterrée, dégagée seulement en 1867 ; l'arc plein cintre n'a donc jamais été la partie supérieure d'une porte mais bien une ouverture semi-circulaire surmontant une percée ménagée dans la fondation. Ceci se justifie lorsqu'on examine sa coupe : l'arc a 0,85 m d'épaisseur et il n'est pourvu au revers d'aucun piédroit destiné à accueillir un vantail de bois, ni même de retraits permettant de clore un tel vantail. De plus, la position d'une poterne dans une telle position, derrière un contrefort qui l'aurait totalement cachée à la défense, est quasi impossible à imaginer.

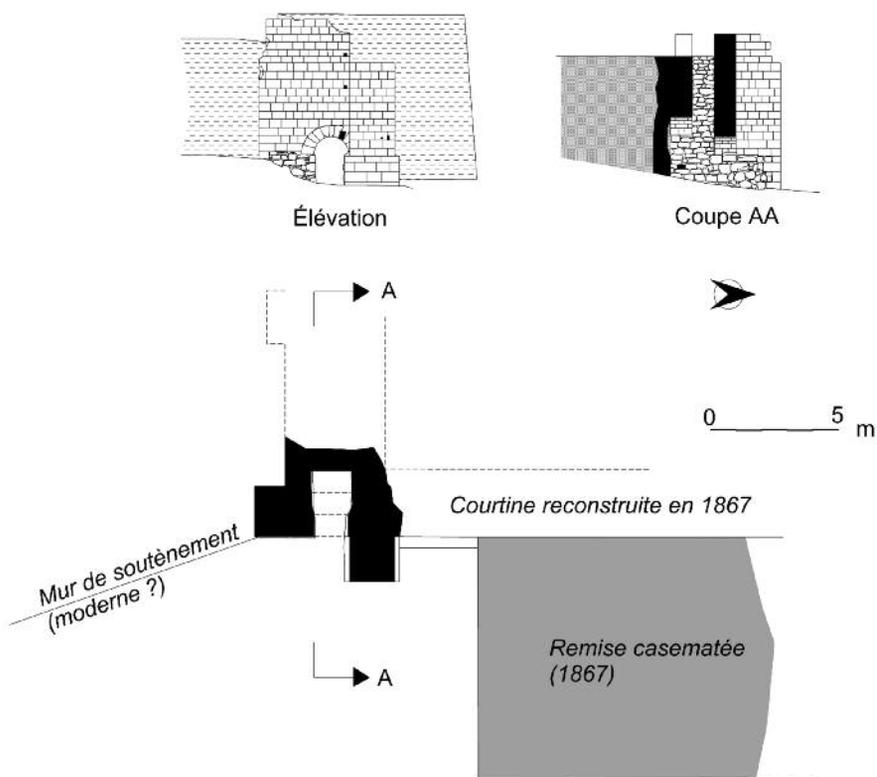


Fig. 5 - Le château de Pierrefonds, plan, élévation et coupe de l'angle sud-est.

À son revers est ménagée, dans toute la hauteur du mur, un passage vertical de plan rectangulaire, profond de 0,86 m, interprété comme un assommoir par Wyganowski puis par Harmand ; il est délimité par un second arc, épais celui-ci de 0,68 m. Les parois latérales, en moellons, ont été partiellement arrachées et l'utilisation du lieu comme cheminée pour les branchages du parc depuis des décennies a contribué à sa ruine progressive ; malgré les rubéfections, le fond situé à 2,6 m du nu extérieur est parfaitement identifiable, en continuité avec les parois latérales.

L'ensemble de ces indices caractérise une fosse de latrines, l'« assommoir » visible actuellement étant la descente de cette latrine. L'arc plein cintre marque l'exutoire de cette fosse de latrines et non une improbable poterne ; le même genre de dispositif est visible aujourd'hui encore à la ferme de la Montagne à Ressons-le-Long, dans l'Aisne, à une vingtaine de kilomètres au nord³⁰. Mais si ce dernier est certainement attribuable à la fin du XIII^e, voire au XIV^e siècle, l'ouvrage sud-est de Pierrefonds est manifestement plus ancien. La mise en œuvre de l'arc de tête en plein cintre, avec ses claveaux de 0,46 m de hauteur et ses joints très fins, traduit une époque ancienne, sans doute le XII^e siècle ; la similitude est frappante avec la crypte de Saint-Sulpice³¹.

Il semble donc qu'on ait, à cet angle sud-est, le reste d'un bâtiment résidentiel. Quel put-il être ? Il convient de revenir au texte de 1102 relatif à la donation de l'église Saint-Mesme à Saint-Sulpice : cette donation mentionne la *camera* des chanoines, doublée d'une cuisine, et la terre confrontant à l'est le chemin sous le « teral ». Je pense que l'angle de bâtiment à latrines identifié au sud-est est le bâtiment de la *camera* des chanoines qui servit ensuite aux moines de Saint-Sulpice.

Ainsi peut-on identifier avec certitude relative, dans ce secteur sud du *castrum*, l'ensemble canonial puis prioral de Saint-Mesme qui venait peut-être clore vers le sud l'ensemble castral. Y-eut-il, au-delà de ce bâtiment, d'autres implantations médiévales ou peut-on fixer à cet endroit

la limite de l'ancien *castrum* ? Si cette conclusion paraît vraisemblable, les travaux de déblaiement du XIX^e siècle n'ayant pas permis d'exhiber des restes plus au sud³², la matérialisation de la limite sud demeure problématique. En effet, il n'existe à ce jour aucune preuve de l'existence d'un fossé immédiatement au sud de l'ouvrage sud-est ; pas plus n'existe-t-il de preuves d'un prolongement du mur est-ouest représenté par Viollet-le-Duc pour fermer l'isthme. L'architecte avait sans doute été lui-même gêné par la topographie des lieux, la plate-forme de l'ouvrage sud-est se trouvant à plus de cinq mètres en-dessous de la croupe médiane qu'il fallait refermer, en contre-haut de Saint-Mesme ; c'est pourquoi il proposa son projet de cavalier qui lui permettrait de résoudre élégamment la difficulté en refermant le mur est-ouest sur le flanc oriental de celui-ci (fig. 3). Mais ce cavalier n'était en fait qu'une mise en forme de la grande et large carrière réalisée à partir de novembre 1858 qui accueillit le nouvel accès au parc et au chantier, à mi-côte de l'ancienne route de Villers-Cotterets³³ ; les terres qui furent extraites de cette tranchée, comme celles de la tranchée venant du sud, furent rejetées de chaque côté, contribuant à accentuer les reliefs existants et gommant la topographie originelle. Le cavalier ne fut pas réalisé mais la tranchée subsiste comme parking, perturbant définitivement la lecture des abords sud, comme les deux autres carrières qui s'échelonnent le long du chemin d'accès en allant de grande tranchée aux lices.

La consistance du château avant la reconstruction par Louis d'Orléans

Si Carlier dans son histoire affirme péremptoirement que Philippe Auguste, après avoir acquis la seigneurie, abandonna aux moines de Saint-Sulpice « une grande partie des bâtiments du château, afin d'effacer jusqu'aux traces du pouvoir énorme des anciens seigneurs »³⁴, toutes les sources indiquent au contraire que le *castrum* des seigneurs de Pierrefonds demeura le siège du pouvoir royal sur les lieux. Dès 1194, après avoir acquis les droits seigneuriaux,

le roi y fit un séjour ; en 1213, il s'engageait à indemniser Jean de Montgobert des dommages que le vivier du roi pourrait lui apporter, preuve que la châtelnie était mise en valeur³⁵. En 1237, c'est *apud castrum de Petrafonte* que les bourgeois de Crépy vinrent s'acquitter de 15 livres envers le trésor royal pour clore un différent avec le prévôt et éviter une pénalité plus importante³⁶. En 1299, des travaux furent effectués, pour un montant d'un peu plus de 18 livres, *in castro Petrafontis* ; en 1305, on relève également de menus travaux *in castello Petrafontis*, en particulier le curage d'une fosse (de latrines, sans doute) et le remplacement de la corde du puits³⁷. Philippe le Bel séjourna au château à plusieurs reprises, en novembre 1300, novembre 1307, octobre et novembre 1308, juin 1310 ; son fils Charles IV y fit des passages en octobre 1325 et décembre 1326³⁸.

La châtelnie de Pierrefonds qui demeura royale tout au long du XIII^e siècle et de la première moitié du XIV^e siècle fut adjointe en 1353 à l'apanage de Philippe de France, duc d'Orléans, fils du roi Philippe VI. À sa mort en 1375, un inventaire fut dressé pour constituer le douaire de sa veuve Blanche : le « chastel de Pierrefons » y est décrit comme « grant et fort et bien herbergier »³⁹ : on est donc fort loin des affirmations de Carlier.

La chemise du donjon et l'enceinte principale à tour carrée au nord du site

En dehors des sources relatives à la topographie religieuse du site, on ne dispose, en tout et pour tout, que de trois mentions comptables d'éléments du château primitif, datant de la reconstruction des années 1400. Les deux premières datent de mars-avril 1397 n.st. : elles concernent le vidage des « terraues et gravoiz yssus des décombres de la refente qui été faicte du pan et préau du donjon pour fonder en icelui pan une vix du côté devers la cour »⁴⁰.

Tous les auteurs ont interprété cette mention comme attestant de l'exécution des fondations de la grande vis du logis de Louis d'Orléans, au nord-ouest de celui-ci ;

il n'existe pas de raison d'en douter, aucune autre vis ne se prêtant à cette localisation. En revanche, la signification du « pan et préau du donjon » n'a jusqu'à présent pas été expliquée de façon correcte. On sait que le terme « donjon » avait, au Moyen Âge, une acception plus large qu'aujourd'hui : ce terme désignait, dans le château, une zone de prééminence symbolique, recouvrant dans les premiers siècles la motte, son enceinte sommitale, ainsi que, le cas échéant, la tour maîtresse édifée en son sommet. Un très bel exemple en est fourni, dans la région, par le « donjon » d'Oulchy-le-Château mentionné dans le dénombrement de l'apanage d'Orléans en 1375 comme étant en ruines : il s'agissait de l'ensemble construit sur l'ancienne motte⁴¹. Plus généralement, le terme en vint à désigner la partie purement seigneuriale du site, avec des variations suivant les époques et les régions ; ainsi le « donjon » comportait-il souvent une tour maîtresse mais, à l'inverse, la tour maîtresse (le plus souvent désignée comme « grosse tour ») n'était qu'une partie du « donjon ». Un exemple en est apporté par le « donjon » de Loches constitué au Moyen Âge par l'ensemble de la fortification située au sud du plateau castral, comprenant la tour maîtresse, ses enceintes et ses logis⁴².

L'utilisation du terme « pan » montre clairement que le « donjon » n'était pas de plan circulaire ou ovale mais constitué de facettes. Quant au mot « préau », sa signification originelle est celle de « petit pré » ; mais il fut utilisé dès le XII^e siècle pour désigner une cour fermée dans un cloître, une prison ou un château. La mention comptable montre donc clairement que l'on fonda l'escalier en vis dans l'une des faces d'une enceinte enfermant une cour, la cour du « donjon »⁴³. Il existait donc au moins une « chemise », suivant le terme consacré, délimitant le secteur seigneurial éminent ; en revanche, on demeure sans information sur l'existence ou non d'une tour maîtresse à l'intérieur de cette chemise.

La troisième source a déjà été citée plus haut ; elle date de février 1399 (n.st.) et elle est relative à la destruction d'une « viez tour carrée abattue par le commandement de mondit seigneur au coing dudit

chastel devant l'église Saint-Jacques au lez devers le marché »⁴⁴. Il convient d'en dire quelques mots car elle a fait l'objet d'une théorie fautive de la part de Jacques Harmand – contribuant à nourrir le trouble sur l'interprétation du château. Plaçant Saint-Jacques au sud du château neuf, là où se situait probablement Saint-Mesme, et oubliant la référence au marché, l'auteur a placé cette tour flanquant au sud-ouest le logis neuf de Louis d'Orléans symétrique diagonalement de celle existant au nord-est (fig. 6) ; les deux tours auraient fait partie du programme primitif du « manoir » ducal, construit pour l'auteur entre 1393 et 1397. Pour justifier sa théorie, l'auteur indique : « *viez* n'a évidemment ici d'autre signification que celle d'une différence temporelle relative, par rapport à la construction nouvelle »⁴⁵ : cet argument, une fois de plus, est pernicieux car l'on ne saurait admettre que les comptables aient décrit comme « vieille tour » une tour datant de moins de cinq ans au moment où ils rédigeaient. Mais la proposition de l'auteur tombe d'elle-même avec le fait que cette tour carrée était « au coin du chastel » ; eût-elle été à l'emplacement proposé que le comptable l'aurait située « au coin du donjon ».

La source de 1399 prouve donc, sans aucun doute, l'existence d'une enceinte située au nord du « donjon » ; cette enceinte devait être de forme quadrangulaire et pourvue en son angle nord-ouest d'une tour carrée flanquante, en cours de destruction en février – on peut admettre que d'autres flanquements existaient. Il est impossible de la situer précisément car l'enceinte du château neuf put déborder assez largement l'enceinte antérieure. On peut enfin penser que le puits du château de Louis d'Orléans n'était autre que le puits du château précédent (fig. 3).

Mise en évidence du « préau du donjon »

Si les sources textuelles sont lacunaires, les restes archéologiques sont quasi inexistant – au moins ceux que l'on pourrait sans risque dater d'une époque antérieure aux travaux de Louis d'Orléans, principalement en raison de la restauration et de la

lacune de constats archéologiques durant celle-ci ; on aurait cependant mauvaise grâce à le reprocher à l'architecte – il n'existait pas à l'époque la législation actuelle. Aucune fouille ne fut effectuée en dehors des déblaiements imposés par le chantier ; tout au plus deux tranchées diagonales furent-elles exécutées dans la cour en janvier 1858 mais elles n'étaient profondes que d'un mètre et ne révélèrent rien qu'une faible couche de gazon sur du sable fin et très compact⁴⁶. Il est donc probable qu'une fouille plus profonde dans cette cour donnerait aujourd'hui des résultats.

On peut penser que la construction sous Louis d'Orléans de l'enceinte périphérique du château neuf ainsi que celle des bâtiments sur caves accolés aux

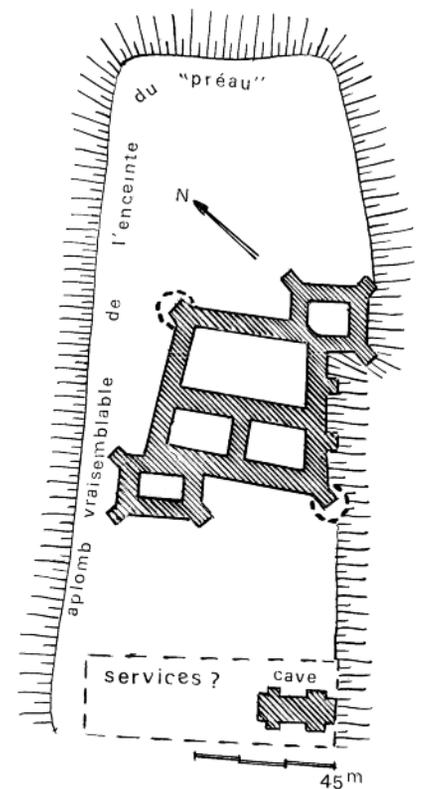


Fig. 6 - Le château de Pierrefonds, la restitution erronée par Jacques Harmand du « manoir de Louis d'Orléans », qui mérite d'être reproduite, car elle consolide toutes les erreurs de l'auteur, de la fautive interprétation des sources à la surinterprétation des vestiges. Il faut noter que cette restitution avait été précédée par une autre, aussi peu fondée historiquement et archéologiquement, flanquant le corps trapézoïdal de quatre tours à contreforts.

courtines s'accompagna d'une suppression totale des restes du château précédent qui les auraient précédés : en effet, la profondeur des caves l'aurait justifié à elle seule. Cependant, il est plus probable encore que ces bâtiments et cette enceinte furent établis au-delà de l'enceinte primitive sur les flancs de l'éperon du *castrum* primitif. Seul peut-être le sous-sol de la cour en conservait-il des restes enfouis (fig. 23).

On accordera en revanche plus d'attention au secteur du logis neuf de Louis d'Orléans, appelé sous Charles d'Orléans le « corps du donjon »⁴⁷. L'analyse du plan d'ensemble du château montre clairement que ce logis trapézoïdal est placé de façon très irrégulière par rapport au plan d'ensemble (fig. 7) ; ceci a malheureusement engendré la fausse thèse de Jacques Harmand suivant laquelle Louis d'Orléans aurait en premier lieu construit un « manoir » qu'il aurait intégré dans un château plus vaste à partir de 1397⁴⁸.

Ce logis apparaît aujourd'hui parfaitement unitaire du fait de la reconstruction totale de ses faces sud-ouest, nord-ouest et presque entière de la face nord-est ;

l'ensemble de ces élévations avait disparu dès 1617, la destruction n'ayant laissé subsister la base des murs externes et murs de refend qu'à une cinquantaine de centimètres au-dessus du sol du rez-de-chaussée. Seul le pignon sud-est demeurait avant la restauration, incontestablement attribuable dans son élévation à Louis d'Orléans sur toute sa hauteur.

La fondation de la grande vis du nord-est, qui ne demeurait en 1858 que par son perron et fut consolidée en mai de cette année, avait entamé en mars-avril 1397 le mur du « préau »⁴⁹ ; il est évident, au vu du plan, que ce mur était le mur nord-est du grand logis. Dès lors, on peut avec vraisemblance faire coïncider l'enceinte du « préau » avec le contour trapézoïdal du grand logis, en tout cas au moins au nord-ouest et nord-est : l'architecte de Louis d'Orléans respecta le tracé au sol de cette enceinte pour implanter le nouvel édifice.

Les parements inférieurs du grand logis ne sont malheureusement plus visibles ; il n'est donc pas possible de vérifier si ces parements sont, ou non, du même type que ceux du pignon sud-est conservé.

En revanche, le rôle de « chemise » joué par l'enceinte trapézoïdale est prouvé par un autre élément, le caveau inférieur (fig. 8). Ce caveau est un simple couloir voûté en berceau de 9,7 m de longueur et de 2,1 m de hauteur, établi à 6,5 m sous le niveau du rez-de-chaussée du grand logis. Pourvu de trois profondes niches elles-mêmes couvertes en berceau et d'un soupirail bouché, il était accessible par une grande volée de marches voûtée en arceaux successifs dont le palier supérieur s'établissait à 3,8 m sous le niveau du rez-de-chaussée ; de là, une rampe voûtée en berceau brisé établie à angle droit, terminée par un escalier à double coude, rejoint le rez-de-chaussée⁵⁰. Dans cette rampe s'ouvre un autre caveau, carré, établi en diagonale : il s'agit du caveau creusé en avril-mai 1864 pour accueillir le calorifère, en évitant les piliers de la voûte supérieure déjà reconstruite à cette époque⁵¹.

Réalisé en bel appareil, les raccords des niches avec la voûte en berceau étant assemblés avec une parfaite science de la stéréotomie, le caveau inférieur peut dater de toute époque comprise entre la fin du

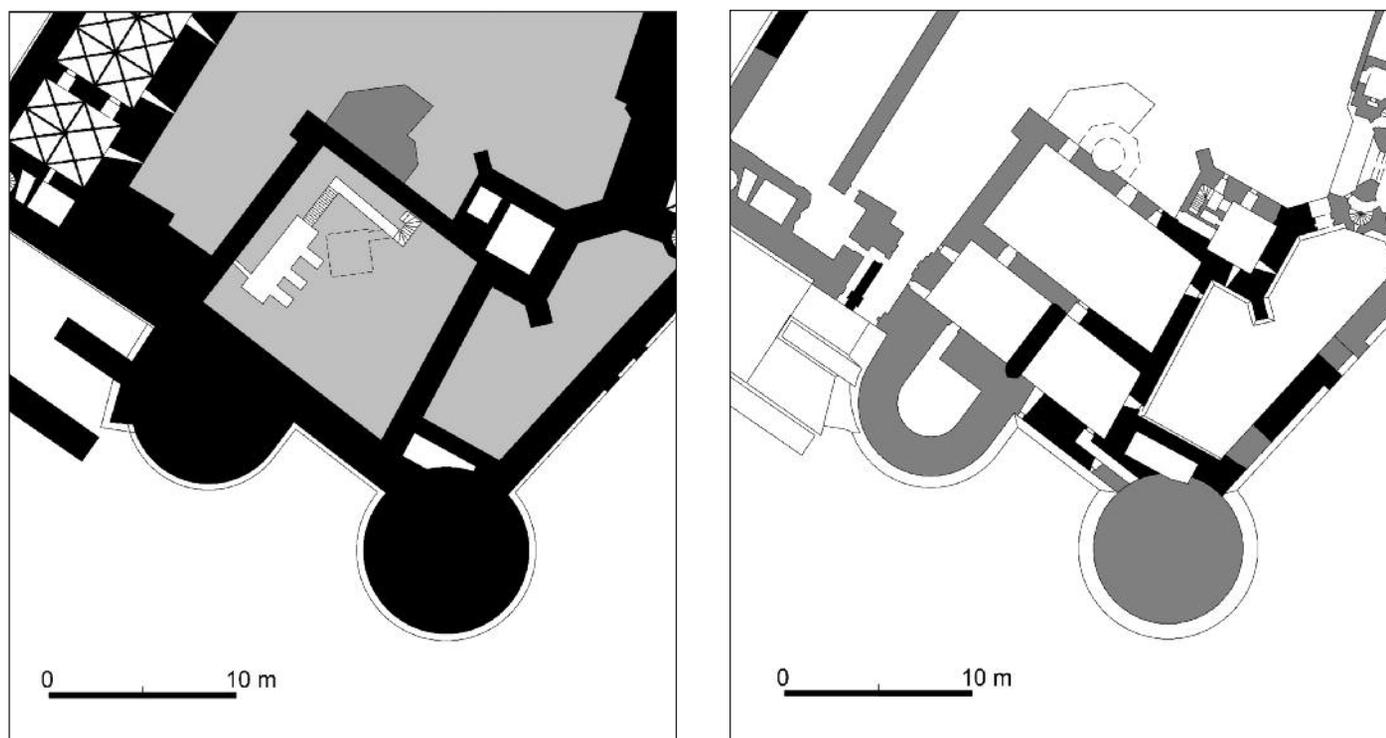


Fig. 7 - Le château de Pierrefonds, plan du grand logis au niveau de la cave et du rez-de-chaussée. En grisé, sur la droite, parties ruinées en 1858.

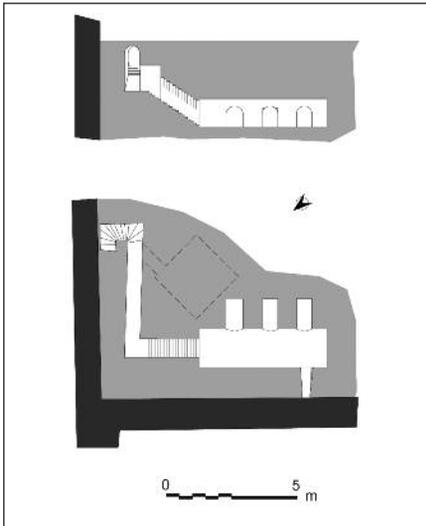


Fig. 8 - Le château de Pierrefonds, plan et coupe du caveau du grand logis (en tireté, caveau construit pour le calorifère par Viollet-le-Duc).

XII^e siècle et l'époque de Louis d'Orléans⁵². Il est remarquable de constater que son plan n'est pas en cohérence avec le grand mur de refend nord-ouest-sud-est qui vient se fonder sur sa voûte (fig. 15) ; de plus, il est d'une taille totalement disproportionnée par rapport à la surface du logis de Louis d'Orléans. Enfin, le soupirail presque vertical qui existe dans sa face nord-ouest semble avoir été bouché par la muraille construite au XV^e siècle ; s'il ne l'était pas, son prolongement a disparu lors de la restauration.

On peut émettre l'hypothèse que le caveau appartient à une construction antérieure à la construction du grand logis, contenue à l'intérieur de l'enceinte du « préau » ; le dénivelé de 3,8 m entre le palier supérieur de l'escalier et le sol du rez-de-chaussée du grand logis montre vraisemblablement que le sol primitif, dans le « préau », était plus bas qu'aujourd'hui. Il va de soi que cette hypothèse doit être regardée avec prudence ; l'absence de constat archéologique direct n'autorise aucune affirmation définitive.

La basse-cour sud

L'occupation de la langue de terrain au sud du château n'est que très imparfaitement connue ; malheureusement, la topographie a été dans toute cette zone profondément

modifiée par les travaux de restauration de 1858 à 1885, tant par l'aménagement du parc paysager, le creusement de la nouvelle route d'accès, la réalisation de modelés de terrains, que par le nivellement final des « lices ». La gravure de Duviert montre que l'ensemble de cette zone était recouvert de terres formant des merlons, peut-être aménagés pendant les guerres de Religion (fig. 11) ; cette situation perdurait au XIX^e siècle où n'émergeaient que des restes épars de murs de clôture flanqués de contreforts, bâtis en simple blocage, délimitant une vaste zone allongée escaladant l'éperon (fig. 3). Ces murs de clôture est et ouest ont été entièrement repris, complétés et remontés – également en blocage – par les restaurateurs de telle sorte qu'il est vain d'y trouver aujourd'hui le moindre indice de datation.

Dès 1848-1853, Questel et Leblanc retrouvèrent ce que Wyganowski appelait le mur de la « poterne devant le pont-levis » : il s'agissait d'une muraille de direction nord-ouest - sud-est qui se terminait à l'ouest par une sorte de châtelet percé d'une poterne sur le flanc et d'une porte charretière en face du château de Louis d'Orléans ; la porte a été détruite pour ménager le châtelet moderne et le mur a été entièrement reconstruit (1865) mais il est partiellement représenté dans le plan de Wyganowski en 1860 qui le qualifiait de réalisé en « matériaux très mal appareillés, presque bruts » (fig. 3)⁵³. Ce mur était étonnamment proche (moins de 3 m) de la grosse tour sud (tour César) alors que sa distance à la courtine sud du château était d'environ 15 m. Il est peu probable qu'une telle disposition eût été retenue si le mur de basse-cour avait été élevé en même temps que la tour ; aussi peut-on estimer que la séparation entre cour et basse-cour était, dès avant Louis d'Orléans, matérialisée par un fossé peu profond d'une quinzaine de mètres de largeur, entre le mur extérieur du « préau du donjon » au nord et le mur nord de la basse-cour. Lors de la construction du château de Louis d'Orléans, on se contenta de bâtir la tour César dans le fossé sans agrandir celui-ci.

Les autres murs de cette basse-cour ont été entièrement remontés en les limitant à

un simple parapet sur un boudin continu – comme s'ils dataient du XVI^e siècle : à l'ouest, il semble qu'ils avaient totalement disparu au moment des restaurations, si l'on en croit les plans antérieurs à celles-ci. Ils ont été reconstruits à neuf en 1865 en y comprenant une échauguette d'angle et une tour-porte inventée au devant de la cave sans doute tardive, identifiée dans cette zone, sans compter une galerie voûtée de contre-mine également créée de toutes pièces pour relier cette tour-porte à la porte principale (fig. 3 et 9)⁵⁴. À l'est au contraire, ils sont constitués d'une mauvaise maçonnerie de moellons qui fut restaurée sans doute au début du chantier, de même que les contreforts qui le flanquent ; Duviert représente l'angle nord-est de cette courtine, avec la base d'une échauguette posée sur les contreforts d'angle, et le sommet d'une autre voisine, le tout étant presque caché par les amas de terres déversées pour protéger cette courtine, au XVI^e siècle vraisemblablement.

Questel et Leblanc avaient également mis au jour au sud-ouest de l'entrée la « margelle d'un abreuvoir circulaire » (fig. 3)⁵⁵. Il a été supprimé par Viollet-le-Duc ; il est donc impossible de savoir s'il appartenait au château primitif, à celui de Louis d'Orléans ou s'il était plus tardif encore.

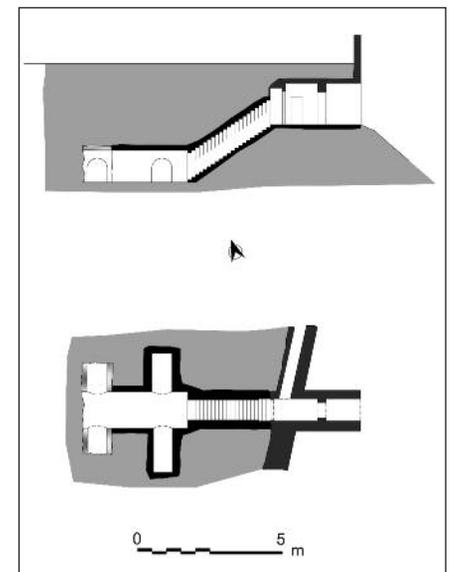


Fig. 9 - Le château de Pierrefonds, plan et coupe de la cave sud.

Une autre découverte fut celle d'une cave située juste au sud de la tour sud (Charlemagne), trouvée le 27 février 1858⁵⁶ ; son entrée est désormais cachée par le mur oriental des lices où les restaurateurs ont élevé en 1868 une petite tour-porte donnant sur une galerie de contremine allant rejoindre par un tracé coudé le revers du mur qui a été évoqué ci-dessus puis le châtelet d'entrée, sans que l'on sache si ces dispositions répondaient à une quelconque réalité archéologique (fig. 3 et 9). Accessible par une grande rampe voûtée en arceaux, comme de coutume, cette cave ne comprend qu'un caveau voûté en berceau surbaissé sur lequel s'ouvrent deux niches de chaque côté. L'examen de ses maçonneries montre clairement qu'il fut réalisé en deux phases, les niches occidentales plus courtes et d'une maçonnerie bien moins soignée ayant été rajoutées après coup⁵⁷. Les deux premières niches présentent des claveaux à crossettes qui, malgré la restauration, paraissent bien d'origine et prouvent le caractère tardif de la cave qui se trouvait d'ailleurs sous l'un des mamelons de terre créés au XVI^e siècle devant le château⁵⁸.

Plus au sud, le fossé transversal délimitant au sud les « grandes lices » n'a,

semble-t-il, été mis au jour qu'assez tardivement : c'est le 4 janvier 1867 qu'est mentionnée, lors du déblaiement de ces fossés, la mise au jour des deux culées d'un pont ruiné⁵⁹. Cependant, ce fossé devait être appréhendable, ne serait-ce que par l'interruption du mur de clôture occidental déjà visible sur les premiers plans du château (fig. 3). Les murs d'escarpe de ce fossé ont été fortement repris, si ce n'est reconstruits, en 1867-1868, et les pierres gélives en ont été remplacées en 1874 ; toutefois, le parement de l'escarpe, au nord, paraît comporter des pierres anciennes dans sa partie orientale. Si tel est le cas, le type d'appareil semble plutôt orienter vers une construction sous Louis d'Orléans – sous toutes réserves.

Au-delà, on trouvait, comme on l'a vu, l'église et le prieuré Saint-Mesme sans que l'on sache si la basse-cour sud se développait au-delà.

La « poterne XII^e siècle » sous le château à l'est : un faux vestige du château primitif

On terminera cette évocation des restes éventuels du château primitif en mentionnant la « poterne XII^e siècle » située à l'est et en contrebas de la tour sud (tour

Charlemagne (fig. 3). En effet, Viollet-le-Duc voyait dans cet élément l'un des plus anciens vestiges du château primitif ; Wyganowski l'appela successivement « poterne du X^e siècle » puis « du XII^e siècle », nom qu'elle conserva à partir de 1878. Aujourd'hui intégrée dans les défenses basses totalement inventées par Viollet-le-Duc et mises en œuvre entre 1878 et 1880 par lui-même puis Ouradou après sa mort, cette « poterne » était, en 1862, totalement enfouie, isolée au bord du chemin vicinal conduisant à la ferme d'Autreval ; si elle avait été révélée par les fouilles de Questel, Wyganowski la fit à nouveau dégager le 3 mars 1862 où elle se trouvait à 4 m sous terre⁶⁰. Elle resta en l'état jusqu'au chantier entamé en 1874 pour la nouvelle route d'accès faisant le tour du château qui est resté le chemin d'accès principal.

Il ne demeure malheureusement aucun témoignage de l'état primitif du vestige, celui d'une « entrée conduisant vers le château » ; mais on peut sans crainte d'erreur penser qu'elle demeurerait à l'état de substructions seulement. Sa restauration quasi-totale, voire sa réinvention, commença le 4 juin 1879 ; le 15 août suivant, l'arc en était terminé mais les créneaux n'en furent posés que le 3 mai 1880 et la maçonnerie terminée le 28 juin de la même année ; en même temps était élevé le mur la reliant au revers à la tour Charlemagne ainsi que la porte moderne, perpendiculaire, interceptant la route d'accès⁶¹, bâtie par les restaurateurs en style gothique, avec portes charretière et piétonne.

L'examen actuel de l'ouvrage montre que la quasi-totalité a été montée à l'époque moderne (fig. 10) ; seule peut-être la partie inférieure du massif nord, avec ses deux ressauts en glacis, pourrait être ancienne. Toute l'élévation supérieure est une pure invention de Viollet-le-Duc et d'Ouradou⁶² ; il est donc impossible de prétendre dater cet élément, ni de le faire remonter au XII^e siècle, encore moins au X^e siècle. Quant à son plan au sol, il n'est guère significatif puisqu'il s'agissait d'une simple porte charretière d'un peu plus de 2 m de largeur, sans autres défenses qu'une paire de vantaux.



Cl. J. Mesqui.

Fig. 10 - Le château de Pierrefonds, vue de la poterne du XII^e siècle prise depuis le nord-est.

En tout état de cause, le caractère parfaitement isolé de cet élément, sa position en contrebas du site primitif, rendent très peu probable son appartenance aux défenses du premier château. Peut-être pourrait-il être mis en relation avec les défenses tardives – en particulier le gros boulevard établi à l'est du château dans la vallée, juste à côté de la poterne, si ce boulevard était effectivement un élément défensif, ce qui n'est pas sûr⁶³. Mais on peut se demander également s'il ne s'agissait pas d'un élément d'une défense jamais achevée, entreprise au temps de Louis d'Orléans pour protéger les abords sud-est du château, et en particulier la porte de la « cour aux provisions » dont on montrera qu'elle ne se situait pas primitivement à son emplacement actuel.

Un castrum régional majeur mal connu

En résumé, la connaissance que l'on peut acquérir, sans l'appoint de fouilles archéologiques sur l'ensemble du site, demeure extrêmement lacunaire et il n'est pas question en cet état de la recherche de prétendre proposer même une esquisse de plan restituatif. Pour autant, on peut affirmer que le site d'éperon porta un site castral majeur au niveau régional, composé au moins d'un secteur réservé comportant un « donjon » formé d'une chemise trapézoïdale et d'une enceinte flanquée de tours, complété par une basse-cour comportant en son extrémité sud un ensemble religieux avec une église (Saint-Mesme) et un petit prieuré au sud-est. Cette basse-cour fut-elle, dès l'origine, séparée en deux par un fossé ? La possibilité existe mais rien n'est moins sûr.

LE CHÂTEAU DE LOUIS D'ORLÉANS

Les données sur le château

Histoire événementielle

C'est trois ans après la prise de possession effective de son apanage de Valois, en 1396, que Louis d'Orléans lança le

chantier de reconstruction du château. Le 8 juillet de cette année, Robert Fouchier, sergent d'armes et maître des œuvres de charpenterie du roi, reçut la somme considérable de 500 livres tournois pour gratification d'avoir été à Pierrefonds « faire le devis des ouvrages que ledit duc y veut faire »⁶⁴. Dès l'année suivante, le chantier avait commencé : on a évoqué plus haut le texte mentionnant les travaux de fondation de la grande vis en mars avril 1397 qui prouve que le chantier se porta au premier chef sur la construction du logis neuf – ce qui semble logique *a posteriori*. Si l'on a ensuite quelques mentions éparses mentionnant le suivi du chantier par Jean Lenoir, maître des œuvres de maçonnerie du roi au bailliage de Senlis, le seul autre document précis qui nous soit parvenu est celui qui mentionne, en février 1399 n.st., la destruction de la « vieille tour carrée » alors que deux tours rondes étaient en chantier ; à cette occasion, on déblaya les débris de roches qu'il fallut déraser pour asseoir la fondation de la courtine intermédiaire. On a vu plus haut que ce second texte désigne l'enceinte du château mais il est impossible de localiser les deux tours alors en chantier ; aucune raison particulière ne plaide pour qu'il se soit agi des deux tours majeures du front sud. Le chantier se poursuivit jusqu'à la mort de Louis d'Orléans en 1407 ; le château était en état de défense puisqu'il servit de base au chevalier des Bosquiaux en septembre 1411 pour courir le Valois et résister aux troupes de la coalition bourguignonne⁶⁵. Il fut remis aux troupes du connétable de Saint-Pol à la fin de cette année ; après la paix d'Auxerre, signée le 22 décembre 1412, le duc d'Orléans eut toutes les peines du monde à récupérer ses châteaux de Pierrefonds et de Coucy, toujours tenus par le connétable. Au premier trimestre 1413, le connétable fit mettre le feu aux couvertures de Pierrefonds avant de le rendre ; selon le mandement de réparation de Charles d'Orléans qui s'ensuivit en 1415, toutes les toitures des tours brûlèrent ainsi que les charpentes du logis dont seul le premier étage au-dessus du rez-de-chaussée voûté demeura en état⁶⁶.

En 1591, pendant les guerres de la Ligue, Pierrefonds, commandé par le

ligueur Jean de Rieux en 1589, subit quelques canonnades et un siège rapidement levé par le duc d'Épernon puis dans la même année un second siège, tout aussi rapidement levé, par le maréchal de Biron⁶⁷ ; il ne revint en la main du roi qu'en 1594. Aussitôt repris par les Ligueurs, il revint aux mains du roi après trois attaques successives des troupes en 1595. Durant les troubles de 1616-1617, le château, tenu par un factieux, fit cette fois l'objet d'un siège et d'une canonnade par le comte d'Auvergne Charles de Valois ; cette canonnade fit brèche dans la courtine de la porte, au nord-ouest, et le château capitula. Louis XIII en ordonna la destruction avant la fin avril 1617 ; c'est à cette époque que les tours furent systématiquement éventrées par la mine et celles du front sud-ouest anéanties⁶⁸.

Les représentations avant la ruine

Il est bon, avant d'entrer dans l'interprétation du monument, de revenir sur les deux représentations qui en existent avant sa ruine. La première, du dessinateur Joachim Duviert, date de 1611 ; elle est d'une grande précision et fiabilité (fig. 11). La seconde a été publiée par Claude Carlier dans son *Histoire du Valois* ; il l'aurait copiée d'une peinture existant à son époque au palais de Fontainebleau ; bien que très imparfaite, elle n'en figure pas moins les éléments principaux du château (fig. 12).

Ces deux gravures montrent clairement que la vision idéale que Viollet-le-Duc a restituée n'a jamais été menée à achèvement : le château ne fut jamais terminé selon la régularité qu'il aurait dû avoir. Elles figurent une enceinte de forme subrectangulaire, flanquée de tours circulaires pourvues du double couronnement si célèbre de Pierrefonds ; cependant, deux d'entre elles au moins font différence. Celle du nord-ouest (centre gauche pour Duviert, centre droit pour Carlier) n'avait que la ceinture basse de mâchicoulis ; Viollet-le-Duc a mal interprété la gravure de Carlier qui semble représenter une surélévation à deux étages qui a guidé l'architecte dans sa restauration. Mais cette

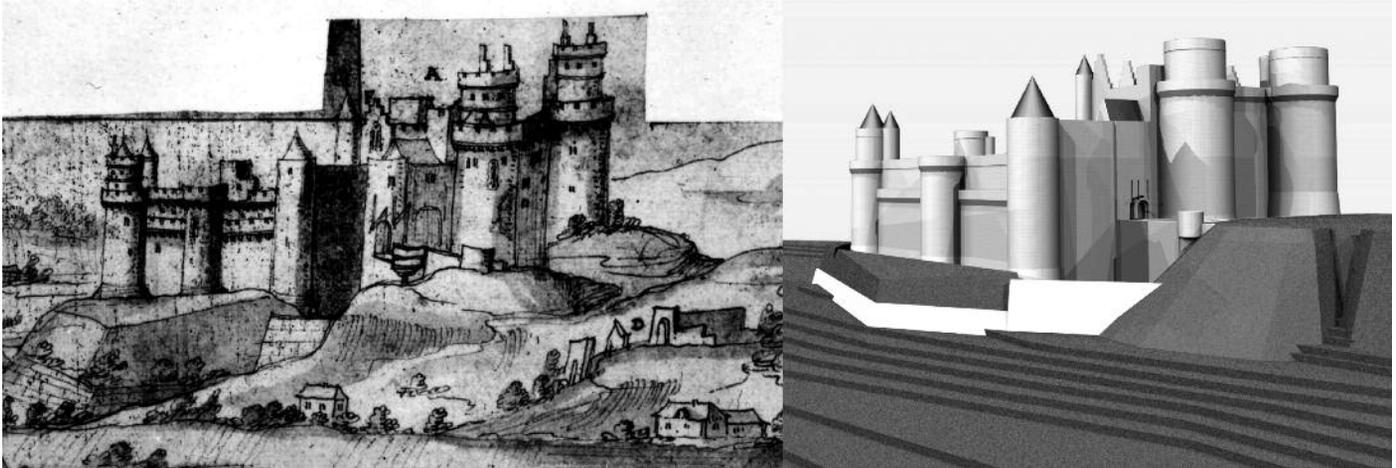


Fig. 11 - Le château de Pierrefonds. À gauche, vue du château par Duviert en 1611 depuis l'ouest. À droite, restitution sous le même angle, montrant la précision et l'exactitude du dessin de Duviert.

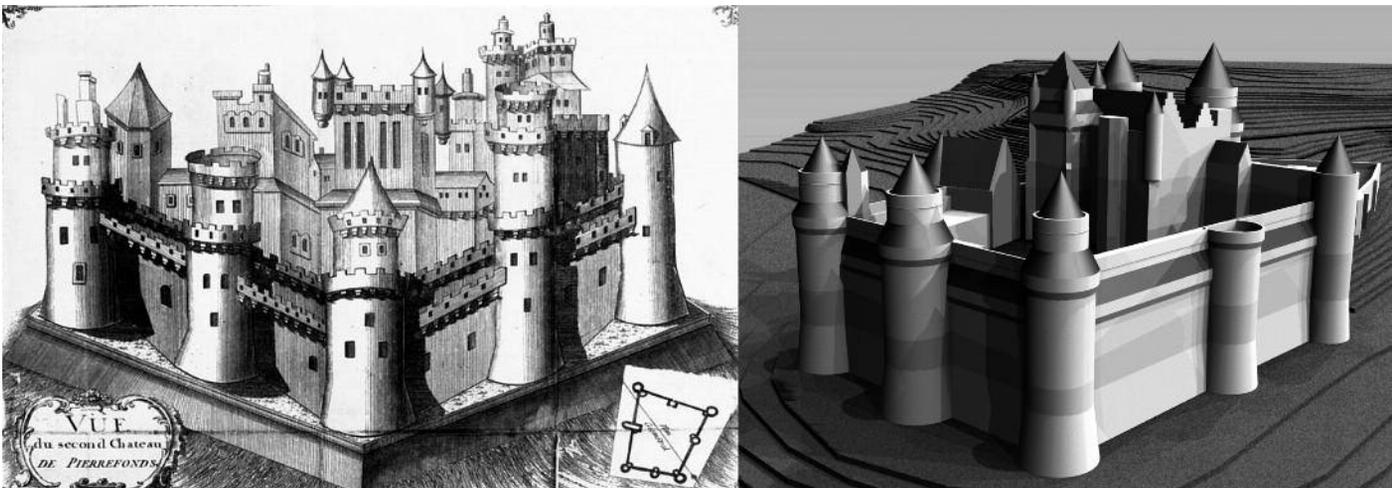


Fig. 12 - Le château de Pierrefonds. À gauche, vue du château depuis le nord par Carlier. À droite, restitution sous le même angle.

apparente surélévation est en fait la tour sud-ouest théoriquement non visible par le dessinateur mais figurée néanmoins en déformant la perspective. Quant à la tour ouest, elle ne possédait pas même la couronne de mâchicoulis inférieure.

Le front sud-est n'est représenté que par Carlier, à revers ; son dessin pêche ici par une grande confusion : la tourelle d'escalier polygonale de la tour est (à gauche sur son dessin) est figurée comme si elle était une tour indépendante située au revers ; le bâtiment rectangulaire qui lui est voisin à droite représente la chapelle mais rien n'est moins sûr. Aucune certitude n'existe donc sur la façon dont la tour de la chapelle, située au sud-est, était couronnée.

Dans le dessin de Duviert comme dans celui de Carlier, seules les tours nord et ouest conservaient leur toiture. Les chemins de ronde à deux niveaux des courtines intermédiaires, décalés vers le bas par rapport à ceux des tours, avaient eux aussi perdu la toiture de leur niveau bas à mâchicoulis – Duviert montrant les restes de charpente à la tour sud-ouest. Seule la courtine reliant les tours sud-ouest et ouest, celle de l'entrée, était totalement dépourvue de couronnement, exactement comme la tour d'angle ouest, prouvant là encore un état d'achèvement non-conforme au parti originel. La courtine située entre les deux tours majeures du sud ne possédait, elle, qu'un seul niveau de chemin de ronde, ceci devant correspondre en revanche à l'état initial.

Les deux gravures montrent les bâtiments formant le logis neuf de Louis d'Orléans ; on reconnaît sur celle de Carlier la tour carrée à contreforts diagonaux et, la voisinant sur la droite, le pignon nord-ouest du logis proprement dit. Duviert représente le même pignon, flanqué sur sa gauche par une tourelle cylindrique. Toutes deux figurent dans ce pignon une grande fenêtre à remplage. Dans le dessin de Duviert, les toitures du logis n'apparaissent pas ; le dessin de Carlier figure au moins celle de la travée nord. En revanche, aucun des deux dessins ne représente le second pignon du logis au sud-ouest ; au contraire, Duviert fait émerger le sommet de la tour carrée, avec son premier niveau de mâchicoulis, montrant que ce pignon avait disparu dès le XVII^e siècle⁶⁹.

Enfin, les deux dessins ne mettent nullement en scène les bâtiments qui eussent dû garnir l'intérieur des courtines de l'enceinte que Viollet-le-Duc a restitués avec une toiture débordant en hauteur sur les courtines – restitution valable dans l'absolu, on le verra. Cette absence de figuration dans les deux dessins antérieurs à la ruine semble prouver qu'à tout le moins, ces toitures, si elles existaient, étaient établies à un niveau inférieur aux chemins de ronde ; on verra cependant que ces bâtiments ne furent jamais ni terminés ni couverts. Le mandement déjà cité de Charles d'Orléans, en 1415, ne les mentionne pas parmi les éléments habitables et ruinés du château ; or il est fort peu probable que le connétable de Saint-Pol, s'ils avaient existé, ne les eût fait brûler comme le reste. On verra que ceci est justifié par l'examen des restes avant restauration.

La structure d'ensemble

Le château se présente comme une grande enceinte subrectangulaire apparemment de type « philippien », flanquée de tours circulaires ou semi-circulaires aux angles et aux milieux des faces ⁷⁰ ;

cependant, le concepteur joua de la présence d'un élément antérieur qu'on a essayé de caractériser précédemment, l'enceinte trapézoïdale de la chemise, pour établir son programme d'ensemble. Du coup, celui-ci n'entre pas dans le schéma prédominant de l'enceinte « philippienne », marquée par la régularité et le poids équivalent des diverses tours, à l'exception de la tour maîtresse. Un simple coup d'œil sur le plan permet de distinguer, d'emblée, deux zones (fig. 13).

La première, qui constitua l'élément dominant, est formée par le quart sud de l'ensemble castral. Il comprend le logis neuf de Louis d'Orléans, implanté sur les murs de l'ancienne chemise ; ce logis a été flanqué vers le sud par les deux tours majeures (tours César et Charlemagne) qui dominaient largement le reste de l'enceinte et vers le nord-est par une tour carrée à contreforts, elle-même reliée à la tour de la chapelle (tour Judas Macchabée) ⁷¹. Au sud, ces bâtiments délimitent avec l'enceinte extérieure une petite cour trapézoïdale que Viollet-le-Duc a baptisée « cour aux provisions » du fait du rôle qu'il attribuait à la porte ouverte dans la courtine sud-est entre la tour Charlemagne et la tour de la chapelle.

La seconde zone est constituée par les trois quarts restants du château qui devaient accueillir les bâtiments non affectés à la résidence, autour d'une grande cour bordée au sud-est par les bâtiments du « donjon » et de la chapelle.

Cette distinction en plan se retrouvait également en élévation : il suffit d'examiner la gravure de Duviert pour se rendre compte à quel point le « donjon » dominait le reste du château, constituant un ensemble massif et puissant face au plateau. Cette vision est encore présente, après les restaurations, si ce n'est que la restitution des toitures des bâtiments de la cour principale, émergeant de l'enceinte, contribue à une certaine égalisation d'ensemble.

Le « donjon de Louis d'Orléans », la « cour aux provisions » et la chapelle : un château dans le château

Le logis et la tour carrée (fig. 14)

Le logis a repris le plan trapézoïdal de la chemise préexistante ⁷² ; la disparition des élévations ouest et nord après 1617 ainsi que l'enfouissement de toutes les

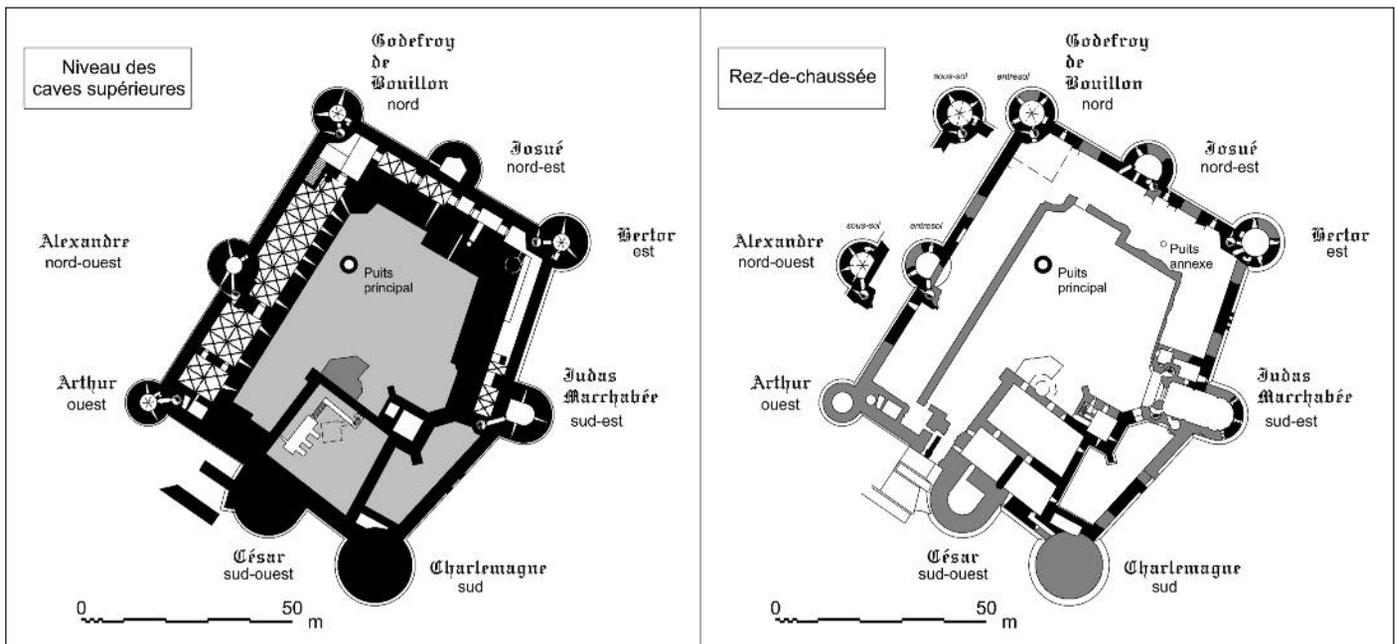


Fig. 13 - Le château de Pierrefonds, plans avant restauration restitués à partir de Viollet-le-Duc 1857 et 1859, et consolidation avec les observations de l'auteur. En grisé, sur le plan du rez-de-chaussée, les parties conservées à l'état de substructions avant les restaurations.

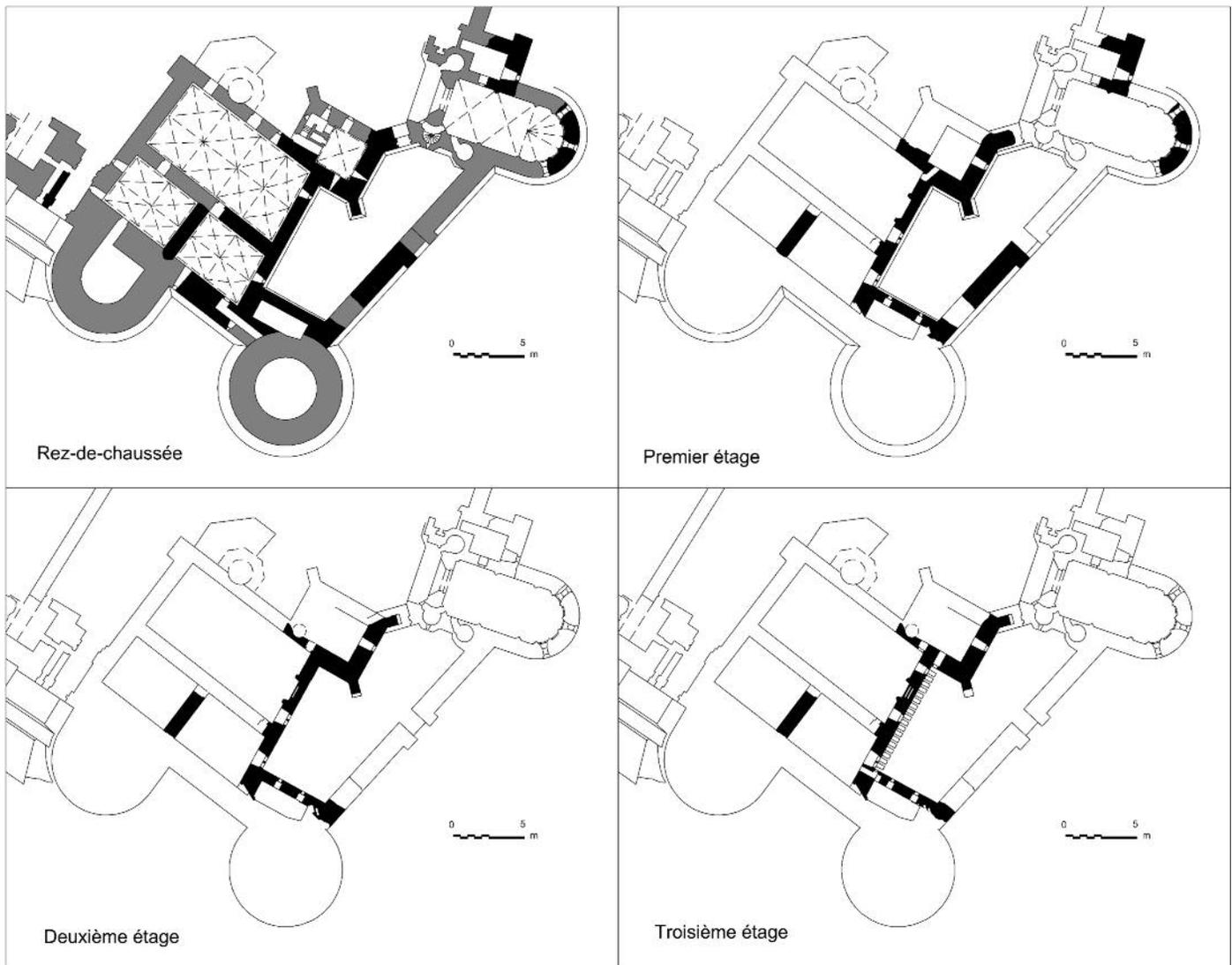


Fig. 14 - Le château de Pierrefonds, plans du grand logis, de la tour carrée, des deux tours sud et de la chapelle aux différents niveaux, restituée dans l'état antérieur aux restaurations d'après Wyganowski pour le rez-de-chaussée, et à l'aide des photographies et représentations anciennes.

fondations empêchent de savoir sur quelle hauteur les maçonneries antérieures furent conservées mais il est certain que le flanc oriental au moins fut reconstruit de fond en comble. Le texte de 1397 relatif à la fondation de la vis au nord montre, à tout le moins, que dans ce secteur une partie au moins des anciennes fondations fut reprise. Le trapèze du logis était complété par la tour carrée à contreforts établie à l'est dont le fonctionnement lui était étroitement lié ; à cet ensemble s'ajoutait le bâtiment des latrines implanté le long de la courtine sud-ouest du château.

Si l'on fait abstraction du caveau antérieur, le logis comportait un rez-de-chaussée

voûté et trois étages ; les voûtes d'ogives du rez-de-chaussée étaient simplement collées aux murs latéraux, sauf aux angles⁷³. La tour carrée à contreforts établie à l'angle avait une structuration verticale similaire, quoique avec deux niveaux supplémentaires (fig. 15).

Tant dans le logis que dans la tour, les rez-de-chaussée étaient accessibles directement depuis la cour, chacun par une porte séparée. Dans la tour, cette porte donnait sur un escalier droit à deux rampes desservant le premier étage⁷⁴ alors que, dans le logis, aucune communication directe n'existait entre le cellier et les étages supérieurs. En effet, ces étages étaient desservis

par la grande vis dont Viollet-le-Duc avait retrouvé le perron, affirmant la partition entre les celliers du rez-de-chaussée et les espaces nobles des étages, partition confirmée par le mandement de 1415.

À chacun des étages du logis, un grand mur de refend nord-ouest - sud-est séparait une salle allongée formant la travée nord et une seconde travée plus étroite, elle-même recoupée par un mur de refend perpendiculaire en deux chambres plus petites. Le premier étage était le niveau de réception, pourvu de très hautes fenêtres à meneau et double traverse vers le sud-est et, dans la travée nord, d'une cheminée monumentale ornée d'un linteau sculpté⁷⁵ ;

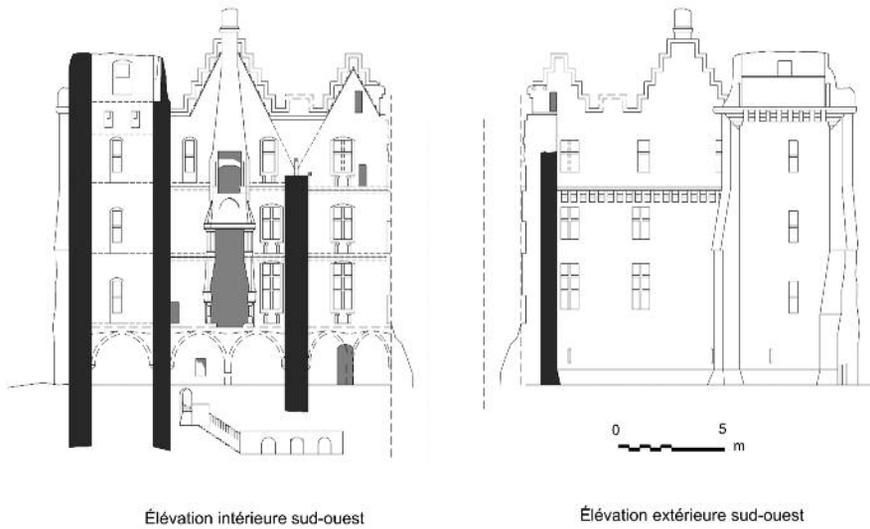


Fig. 15 - Le château de Pierrefonds, coupe de la tour carrée et du logis suivant un axe nord-est - sud-ouest, avant restauration, à partir des photographies et gravures anciennes.

il communiquait avec le premier étage de la tour par un couloir coudé. Vers le sud, la chambre communiquait par un couloir avec le bâtiment des latrines et avec la tour d'angle.

À partir du deuxième étage, on entrait sans doute dans les espaces privés. La salle nord de cet étage possédait également une très belle cheminée à linteau sculpté réutilisée par le restaurateur (fig. 16) ; comme au premier, un couloir menait de la petite salle sud vers les latrines. La grande salle de la travée nord communiquait directement avec la salle de la tour carrée ; de celle-ci partait un escalier en vis desservant les étages supérieurs de la tour qui acquerrait ainsi un fonctionnement indépendant à partir de ce niveau.

Le troisième étage du logis était ménagé sous combles, les deux travées étant couvertes de voûtes de bois lambrisées ; ici, la paroi sud-est était percée de deux fenêtres à une seule travée, encadrant la cheminée, de facture plus simple qu'aux niveaux inférieurs. On retrouvait un passage direct vers la tour carrée depuis la grande salle nord, avec communication avec la vis de la tour dans le passage. Mais la particularité de ce niveau était de posséder une coursière extérieure ménagée sur mâchicoulis, desservie tant depuis la tour carrée par une porte dans le mur sud que

depuis la petite chambre sud par une porte située juste à côté de la grande fenêtre⁷⁶. Il est évident, compte tenu de la position du bâtiment, que cette coursière avait une vocation de galerie d'agrément, orientée vers le sud-est ; elle n'était pas couverte en raison de la présence en façade des fenêtres du logis.

Une seconde particularité de ce niveau était de posséder dans le pignon

aujourd'hui disparu de la travée nord une grande fenêtre gothique à deux lancettes et oculus que l'on connaît par la gravure de Duviert de 1611 ; cette fenêtre tranche d'avec les fenêtres à croisée existant encore dans la façade sud-est sans pour autant justifier l'existence d'une chapelle, comme le pensait Jacques Harmand⁷⁷. Il suffit, pour comprendre cette différence, de remarquer que les fenêtres orientées au sud avaient une vocation évidente d'agrément et d'ouverture alors que les fenêtres orientées vers le nord-ouest devaient être à vocation purement décorative et ornées de vitraux colorés.

L'élévation du logis proprement dit se terminait par deux pignons à redents, suivant une mode constructive très vivace dans l'architecture régionale ; ils étaient reliés par un chemin de ronde factice pourvu d'un crénelage. Dans le petit pignon sud était ménagée une porte en hauteur qui n'était accessible que par la charpente du comble et donnait accès à une sorte d'étroit belvédère dominant le toit du bâtiment des latrines, communiquant avec le chemin de ronde de la cour-tine sud-ouest ; Viollet-le-Duc a restauré et conservé ce curieux appendice qui trouvait sa justification par la nécessité d'épaissir depuis la base le mur de fond du bâtiment



Fig. 16 - Le château de Pierrefonds, cheminée monumentale du deuxième étage, conservée par Viollet-le-Duc lors de la restauration.

Cl. J. Mesqui.

des latrines afin d'accueillir les couloirs joignant les chambres sud, les chambres de latrines et la tour sud.

Si l'on revient maintenant à la tour carrée, l'escalier en vis desservait à partir du troisième étage un niveau intermédiaire de faible hauteur, éclairé par des soupiraux ouvrant entre les consoles de mâchicoulis du chemin de ronde. On montait ensuite au cinquième étage, ménagé au-dessus du niveau du chemin de ronde à mâchicoulis ; celui-ci était pourvu de trois échaugettes d'angle montées sur des trompes aux angles des contreforts, chacune d'entre elles pouvant être théoriquement isolée du chemin de ronde par deux portes de bois dont les encastremements furent réalisés dans les murs latéraux sans pour autant que les vantaux eux-mêmes aient jamais été installés. Ce cinquième étage possédait au moins vers le sud une grande fenêtre que Viollet-le-Duc a restaurée avec justesse en « fenêtre flamande » débordant du toit du chemin de ronde inférieur de la tour ; cet étage possédait une cheminée dans le mur de séparation avec le logis et l'on peut penser, compte tenu des vues dont il disposait alentour, qu'il s'agissait d'un cabinet de travail ou « étude ».

On notera enfin qu'au troisième étage de la tour carrée, la fenêtre originelle conserve dans ses ébrasements les saignées horizontales pratiquées pour installer les planches d'accrochage d'un lambris ; Viollet-le-Duc en faisait état dans ses descriptions mais les a fait disparaître ailleurs⁷⁸.

Le bâtiment des latrines

Ce bâtiment rectangulaire a été implanté contre la courtine sud-ouest, entre le logis et la tour d'angle. Il était pourvu d'une grande fosse au rez-de-chaussée avec un exutoire vers la « cour des provisions » noté dans les plans antérieurs à la restauration ; la voûte était percée de six conduits, deux par niveaux desservis. Deux photographies antérieures à la restauration permettent de reconnaître les arrachements laissés par ces conduits sur le mur gouttereau conservé à l'époque⁷⁹ (fig. 15).

L'accès s'effectuait à chaque niveau par une porte située dans un angle de la chambre sud, donnant accès à un couloir biais qui justifia l'épaississement du mur pignon dans cette zone. Ces couloirs devaient desservir deux cabinets lambrissés séparés par des cloisons ainsi que la tour d'angle sud et son escalier en vis. Cette zone était particulièrement encombrée, d'autant que l'architecte médiéval jugea utile d'équiper les trois cabinets d'aisance sud de cheminées aménagées dans l'angle est du bâtiment, visibles en coupe sur les photographies mentionnées ci-dessus. Dans ses plans publiés dans le *Dictionnaire* ainsi que dans un projet de 1859⁸⁰, Viollet-le-Duc restitua un fonctionnement respectant toutes les contraintes, conduisant à placer l'escalier en vis de la tour à la bissectrice des deux courtines, conformément à la vue de Duviert ; pourtant, lors de la restauration en 1866-1867, il plaça la vis contre la

courtine sud-est, sans doute pour des raisons de simplification du plan. Quant aux sièges, ils ont été remplacés par... des latrines à la turque qui dénotent curieusement dans une restauration médiévale destinée à l'Empereur...

Au troisième étage, outre le couloir biais superposé à ceux des étages inférieurs, le bâtiment des latrines communiquait avec la coursière sur mâchicoulis du pignon du grand logis par un couloir triple. Dès 1617, la porte de ce couloir dans le bâtiment avait été bouchée comme en témoignent les anciennes photographies ; Viollet-le-Duc ne l'a pas restituée.

Les deux tours majeures du sud

Le grand logis était complété par les deux tours majeures du sud, totalement abattues en 1617 à l'exception de leurs socles. Il semble qu'elles étaient pleines à leur base, même si dans les deux le cylindre intérieur était seulement rempli de remblais⁸¹. La tour sud-ouest (César) en U, d'un diamètre de 15,5 m, communiquait directement avec la salle voisine du logis au rez-de-chaussée ; la gravure de Duviert prouve qu'un escalier en vis à cage carrée était ménagée à son angle ouest avec le logis, escalier que Viollet-le-Duc a restitué en le surmontant d'une immense guette. Il est probable que les salles de cette tour avaient pour vocation d'offrir des espaces complémentaires au logis – on pense volontiers à des garde-robes ; elles étaient apparemment peu ouvertes vers l'extérieur, si ce n'est au troisième étage où Duviert représente des fenêtres.

La tour sud (Charlemagne), d'un rayon de 16 m, était, en apparence, moins liée au logis puisqu'elle en était séparée par le bâtiment des latrines ; cependant, elle n'était accessible que depuis ce dernier à tous les étages, formant donc un élément à part entière de l'ensemble, comme la tour César. Au rez-de-chaussée, la communication était assurée par une gaine voûtée ménagée dans la courtine sud-ouest, en évitant la fosse des latrines ; cette gaine demeurait encore en partie au moment des dégagements. Au-dessus, on a vu que les communications étaient vraisemblablement

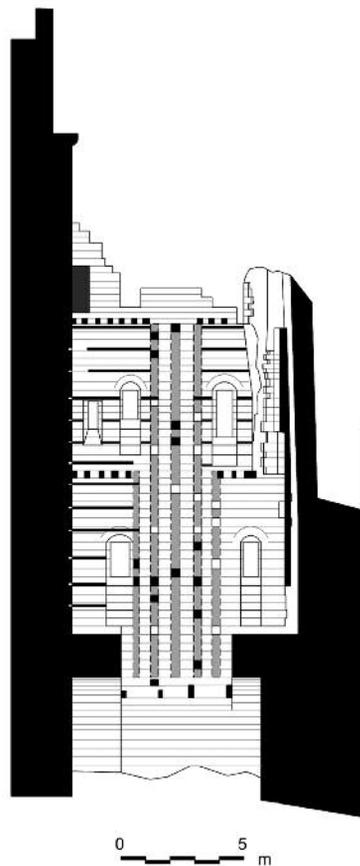


Fig. 17 - Le château de Pierrefonds, coupe nord-ouest - sud-est du bâtiment des latrines avant restauration, d'après photographies anciennes.

complexes afin de desservir les deux cabinets d'aisance et l'escalier en vis qui se situait à la bissectrice des deux courtines. Duviert montre que des fenêtres existaient au moins à deux niveaux sous le chemin de ronde.

Les diamètres de ces tours équivalaient à ceux des plus importantes tours maîtresses bâties par Philippe Auguste ; ils étaient légèrement plus faibles que celles du Coucy d'Enguerrand III qui servit probablement de modèle⁸². Les tours possédaient un double couronnement, avec un chemin de ronde couvert sur mâchicoulis établi à mi-hauteur du troisième étage du logis, entourant une salle éclairée de fenêtres hautes, et, au-dessus, un chemin de ronde crénelé d'où émergeait le toit qui avait disparu en 1611. Entre les deux tours, la courtine qui servait de gouttereau sud au logis, était percée de fenêtres sur deux niveaux et couronnée par un chemin de ronde simple à mâchicoulis.

Le « donjon », son lien avec la chapelle et les similitudes avec le palais des Coucy à Soissons

Il s'agissait donc, avec le logis, ses trois tours et le bâtiment des latrines, d'un ensemble résidentiel extrêmement abouti, ce « donjon » dont parle Charles d'Orléans en 1415. À chaque niveau résidentiel existaient une grande salle, deux chambres annexes complétées par les garde-robes des tours auxquelles s'ajoutait une chambre dans la tour carrée ; la répétition sur trois niveaux permettait la création d'un appartement de réception et de deux appartements superposés, la tour carrée venant apporter, avec une vis particulière, des chambres plus privatives. Doit-on imaginer que les chambres à coucher se situaient au sud-ouest, reliées aux latrines ? C'est au moins probable et l'on imaginerait volontiers qu'à chaque niveau la grande salle ait servi de chambre de parement, la chambre nord-ouest de chambre de retrait. Cependant, on se gardera de toute affirmation, en raison de la multiplicité des combinaisons possibles, rendue plus complexe encore du fait qu'on pourrait imaginer assez volontiers également que la tour carrée ait abrité la chambre à coucher, en raison de son rôle éminent.

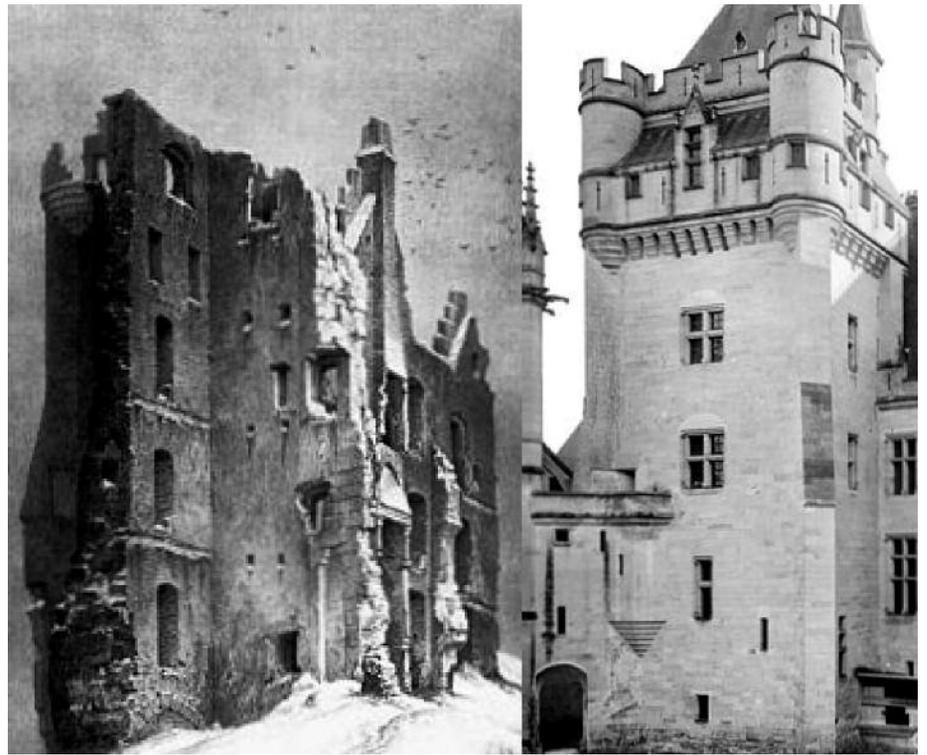


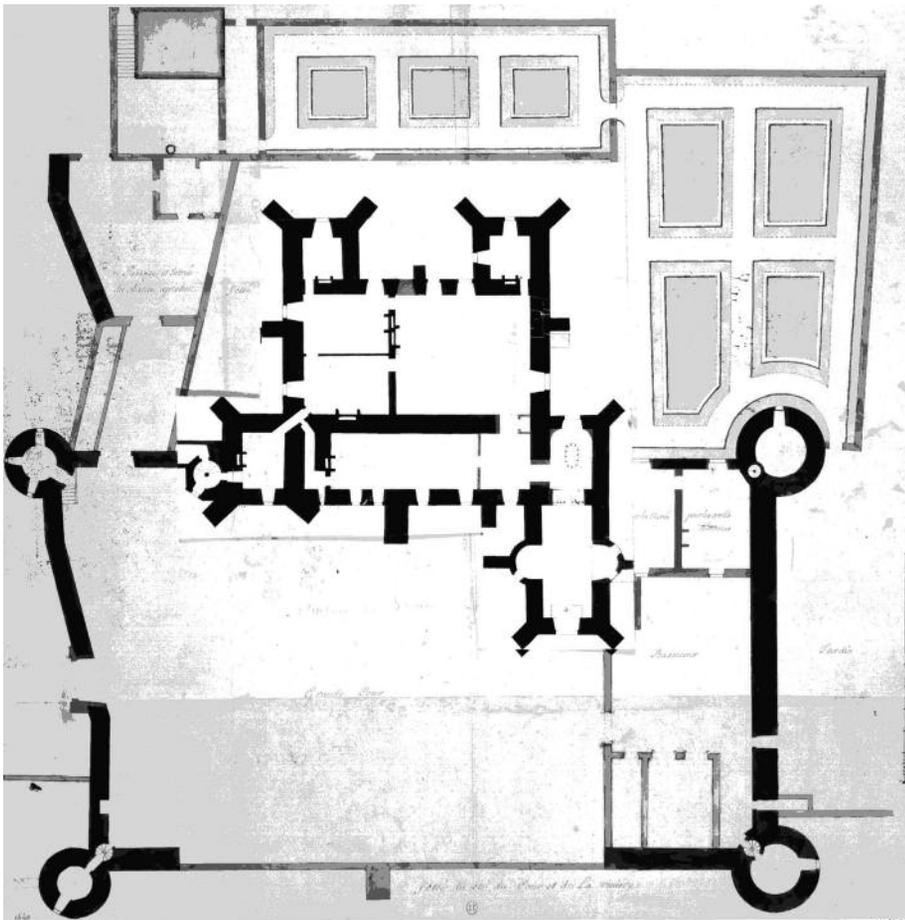
Fig. 18 - Liaison « donjon » - chapelle. Vue comparée du dessin de Bichebois (avant 1845) et de la restauration de Viollet-le-Duc. Au premier étage, le couloir en encorbellement inventé par le restaurateur ; au deuxième étage, la porte originelle et la feuillure de son vantail.

Cet ensemble palatial n'eût pas été complet s'il n'avait eu une relation privilégiée avec la chapelle. Celle-ci se situait au nord-est de la tour carrée ; l'architecte conçut sa façade de manière à la flanquer d'un contrefort diagonal exactement en prolongement du contrefort nord-est de la tour carrée, de manière à permettre une communication aux étages entre les deux édifices. Au rez-de-chaussée, le mur ainsi déterminé fut percé d'une porte pourvue d'une herse délimitant la « cour aux provisions »⁸³. On ignore malheureusement la façon précise dont s'élevaient les parties supérieures de cette liaison, seul le dessin de Bichebois lithographié pour les *Voyages pittoresques et romantiques* en 1845 apportant une vue de ce côté, malheureusement dans l'ombre (fig. 18)⁸⁴. Dans ses plans du « donjon » publiés dans le *Dictionnaire*, Viollet-le-Duc supposait qu'il existait au-dessus de cette porte, dès le premier étage de la tour carrée, un passage supérieur débouchant sur un couloir percé dans le mur nord disparu de la tour ; il ne tarda pas cependant à constater l'impossibilité géométrique d'un tel couloir, au demeurant non attesté par

Bichebois. Aussi fit-il réaliser en définitive le curieux dispositif actuel, consistant en un couloir coudé ménagé en encorbellement qui forme une verrière disgracieuse sur la façade de la tour.

En fait, comme l'avait déjà remarqué Jacques Harmand, le seul passage supérieur qui existait se trouvait au deuxième étage de la tour carrée⁸⁵. En effet, il fallait cette dénivellation pour que le massif de base de la porte s'amincisse suffisamment, par une retraite progressive, pour devenir simple contrefort et laisser place à un passage latéral communiquant avec la tour. L'existence du couloir traversant le mur nord de la tour est attestée par la trace de sa fermeture : une porte ouvrant vers l'extérieur venait se loger dans une feuillure ménagée dans la face du contrefort, visible dans le dessin de Bichebois et respectée par Viollet-le-Duc. Il est probable que ce passage supérieur a été une simple coursière de bois en encorbellement.

De l'autre côté, le passage supérieur aboutissait dans un escalier en vis ménagé dans le contrefort de la chapelle, réservé



Cl. B.n.F.

Fig. 19 - Soissons, plan du palais en 1640 au premier étage.

à cet usage privatif ; il débouchait à l'intérieur même de la chapelle et possédait une autre porte sur le parvis.

Ainsi ce passage venait-il compléter l'ensemble résidentiel, lui conférant toutes les composantes d'une luxueuse demeure totalement intégrée. Mais, plutôt que de chercher de lointaines inspirations, on ne peut manquer de remarquer qu'existait, à peu de distance de Pierrefonds, un palais neuf édifié par Enguerrand VII de Coucy à Soissons qui présente d'étonnantes similitudes de programme avec le « donjon » de Pierrefonds (fig. 19). Ce palais, entièrement détruit à partir de 1771 pour laisser place à l'hôtel de l'Intendance, avait été construit sur l'un des longs côtés de l'enceinte rectangulaire flanquée de tours du château des comtes de Soissons, attribuable peut-être au XIII^e siècle ; une ordonnance royale de 1411 en attribue la construction à Enguerrand VII avant sa mort qui intervint en 1397⁸⁶. Il s'agissait d'un édifice dont le cœur était un rectangle de 19 m par 23, accolé de trois tours carrées à contreforts diagonaux, et d'une chapelle rectangulaire également pourvue de tels contreforts. L'une des trois tours, plus importante que les autres, était flanquée d'un côté par une grande vis, de l'autre par un appendice abritant des latrines, la séparant d'une longue salle rectangulaire faisant la jonction avec la chapelle de l'autre côté. Le reste du cœur du palais était séparé en deux par un mur de refend, chacune des deux parties communiquant avec la tour carrée correspondante.

Cette organisation extrêmement compacte de l'ensemble rappelle étonnamment le programme utilisé à Pierrefonds (fig. 20) : en particulier, la conception en un corps central flanqué d'une tour dominante à contreforts diagonaux, communiquant de l'autre côté avec deux tours, mis en liaison avec la chapelle, est saisissante même si bien des détails diffèrent, à commencer par les plans des deux tours annexes. On ignore la date exacte à laquelle Enguerrand VII entreprit cette construction ; mais il n'entra en possession du comté de Soissons qu'en 1367, par don de son beau-père Édouard III d'Angleterre, et l'on sait par ailleurs qu'il entreprit les travaux de

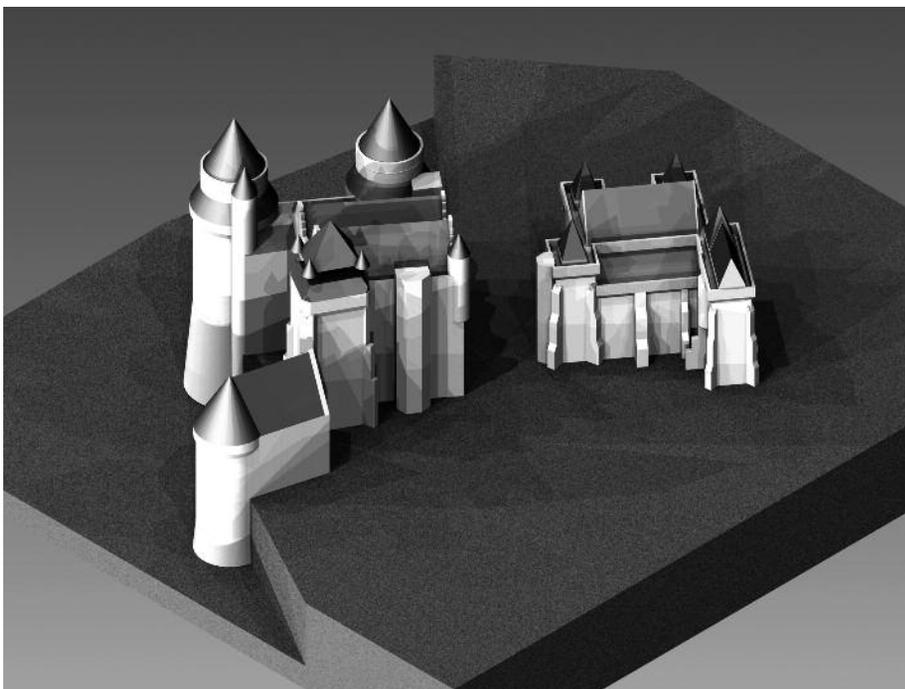


Fig. 20 - Comparaison des structures des deux logis intégrés : à gauche Pierrefonds, à droite Soissons.

restructuration de son château éponyme dans les années 1386-1387⁸⁷. Quoi qu'il en soit elle était achevée lorsque Louis d'Orléans entama la construction de Pierrefonds et il n'est pas invraisemblable que le jeune duc se soit inspiré du palais voisin de son aîné avec lequel il entretenait des relations suivies.

J'ai eu déjà l'occasion, à ce sujet, de souligner la rareté du plan carré à contreforts diagonaux utilisé pour la tour de Pierrefonds, plan reproduit dans la tour carrée de La Ferté-Milon par le même duc ; la présence à quelque distance d'un édifice ne présentant pas moins de trois tours de ce type est un indice assez net du cousinage entre les édifices – peut-être également entre les architectes⁸⁸.

Ces deux ensembles se distinguent de la grande majorité des résidences palatiales de l'époque par leur conception massée – on les opposerait ainsi volontiers à des résidences palatiales telle que Saumur ou Tarascon, voire encore Angers, où les logis se développent de façon linéaire le long des courtines. Pour autant, on ne peut manquer de constater qu'elle appartient à un courant présent dans le dernier tiers du XIV^e au palais ducal de Suscinio, bâti par le duc Jean IV de Bretagne, avec sa conception intégrée dans un grand bâtiment rectangulaire auquel s'adjoignaient deux tours de flanquement dont une contenait la chapelle⁸⁹ ; on songera également au logis à deux tours d'Argentan, bâti vers 1380 par le duc Pierre d'Alençon, et à d'autres encore⁹⁰. Mais les logis intégrés à trois tours de Soissons et de Pierrefonds forment un type assez particulier où le caractère éminent s'affirme de façon plus ostensible sur le reste du château – justifiant, dans le cas de Pierrefonds, l'appellation de « donjon ».

La « cour aux provisions »

Un dernier élément essentiel au fonctionnement du complexe résidentiel était la cour située au sud-est du château, dite improprement depuis Viollet-le-Duc « cour aux provisions ». De forme trapézoïdale, elle est cantonnée entre le grand logis et sa tour carrée, la chapelle,

le bâtiment des latrines et la courtine sud-est. Elle était séparée de la cour principale par une porte ménagée dans le contrefort commun de la tour carrée et de la chapelle, possédant une herse, comme on vient de le voir. Placée juste devant la façade « ouverte » du logis vers le sud-est, elle ne pouvait avoir qu'un rôle étroitement lié au logis lui-même, formant vraisemblablement une cour réservée au délassement du duc et de ses invités, isolée du bruit et des nuisances de la cour principale⁹¹. Il aurait

même pu s'agir d'un véritable jardin, les dégagements de Wyganowski n'ayant mis au jour aucun pavement dans cette cour⁹².

La question de l'accès à cette cour depuis l'extérieur a donné lieu à ce qui semble une erreur de Viollet-le-Duc dans sa restauration (fig. 21). La courtine sud-est était marquée par deux contreforts plats montant de fond, séparés de 2,5 m environ ; sur sa moitié sud et jusqu'au premier contrefort, cette courtine était conservée en

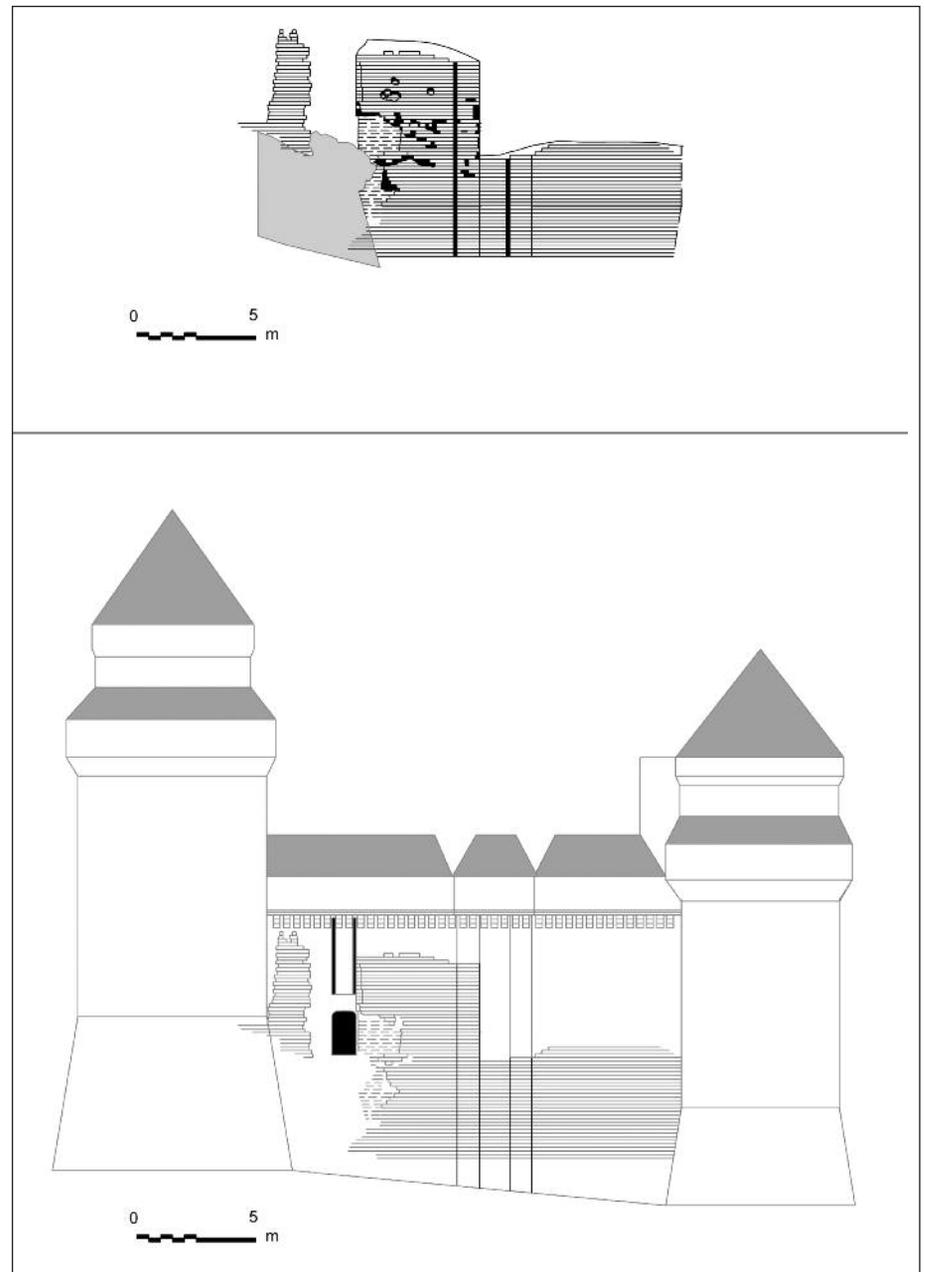


Fig. 21 - Le château de Pierrefonds, élévation de la courtine sud-est avant restauration, d'après une photographie ancienne, et restitution proposée.

élévation sur une hauteur de 8 à 9 m au dessus du niveau de la cour alors que sa moitié nord, y compris l'intervalle entre les deux contreforts, était arasée au niveau de la cour intérieure. Viollet-le-Duc interpréta ces deux contreforts comme encadrant une ancienne porte dont il fit la porte d'approvisionnement du château, et ce contre toute logique puisque la dénivellation avec le sol extérieur était telle qu'il lui fallut imaginer un système de plan incliné et de treuils particulièrement complexes⁹³.

Or aucun document n'atteste que ces deux contreforts aient jamais encadré une porte ; il s'agit en fait d'une supputation de Viollet-le-Duc et de Caillette de l'Hervilliers qui ne trouve pas même une justification dans la présence de rainures de herse. Cependant, l'absence de photographies permettant de visualiser la face nord du contrefort sud empêcherait de rejeter définitivement la restitution proposée, s'il n'existait pas, dans les photographies antérieures à la restauration, la trace d'un piédroit vertical situé plus au sud dans la même courtine délimitant une large brèche dans la maçonnerie (fig. 21)⁹⁴ ; Viollet-le-Duc a purement et simplement supprimé ce piédroit en comblant la brèche lors de la restauration. Jacques Harmand qui a reconnu ce vestige l'avait interprété comme le reste d'une « seconde baie à seuil relevé », admettant la présence très rapprochée de deux portes dans la même courtine⁹⁵.

En fait, l'examen attentif de la photographie montre que ce piédroit, situé assez en hauteur, constituait la face latérale de la feuillure d'une flèche de pont-levis ; la brèche correspondait donc à une porte charretière, fermée par un pont-levis à double flèche et située assez logiquement sous la protection directe de la tour sud (Charlemagne), comme l'était la porte principale par rapport à la tour sud-ouest (César).

Malheureusement, cette porte dut être une cible privilégiée des canonnades de 1617, de même que la courtine ; en témoignent les traces de chocs de boulets parfaitement visibles sur la photographie de 1860 et scrupuleusement conservées par Viollet-le-Duc lors de la restauration. Tout le dispositif de fermeture a donc disparu et

les parements latéraux de l'ancien passage ont disparu, soit du fait de la canonnade, soit plus probablement par arrachement.

Il serait inconcevable que les constructeurs aient pratiqué deux portes d'une taille équivalente dans la même courtine ; ceci conduit nécessairement à éliminer l'hypothèse d'existence de la fameuse « poterne aux provisions » imaginée par Viollet-le-Duc entre les deux contreforts. Ceux-ci devaient avoir pour fonction de supporter une bretèche rectangulaire en saillie, leur vocation étant plus décorative que structurale puisqu'ils devaient encadrer en outre la statue de saint Michel restaurée par Viollet-le-Duc après sa mise au jour en avril 1863⁹⁶.

Ainsi se clarifie la fonction de cette zone. La porte à pont-levis constituait la « porte des champs », si souvent présente dans la conception castrale au Moyen Âge, offrant une issue secondaire débouchant hors de l'enceinte de basse-cour ou de

ville ; il n'est pas sûr qu'elle ait jamais été mise en fonction, ne serait-ce que par l'énormité de la rampe qu'il eût fallu constituer pour la rendre accessible. Pour autant, on peut se demander si la « poterne XII^e siècle » évoquée ci-dessus, restituée par Viollet-le-Duc en contrebas au sud-est, ne fut pas une porte avancée prévue en relation avec cette porte secondaire (fig. 3).

Derrière la porte secondaire se trouvait la cour noble par excellence, fonctionnellement séparée de la cour intérieure par une porte qui formait une seconde défense au château. Si l'on peut s'étonner que cette cour, ou jardin noble, ait été bordée par le bâtiment des latrines, c'est en fait tout le logis qui l'était et une telle promiscuité ne gênait pas les narines de l'époque, habituées à vivre dans l'odeur permanente des écuries.

Viollet-le-Duc restaura le chemin de ronde de la courtine extérieure en l'établissant à un niveau tel qu'il était dominé par

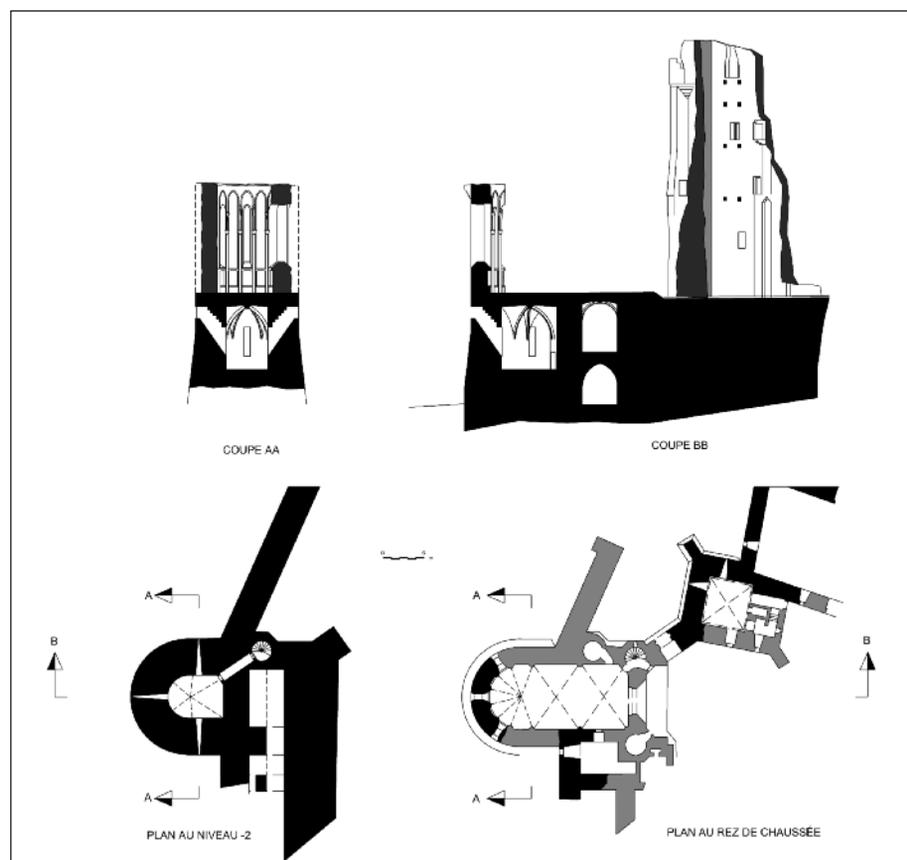


Fig. 22 - Le château de Pierrefonds, plans, élévations et coupes de la chapelle au moment de sa restauration.

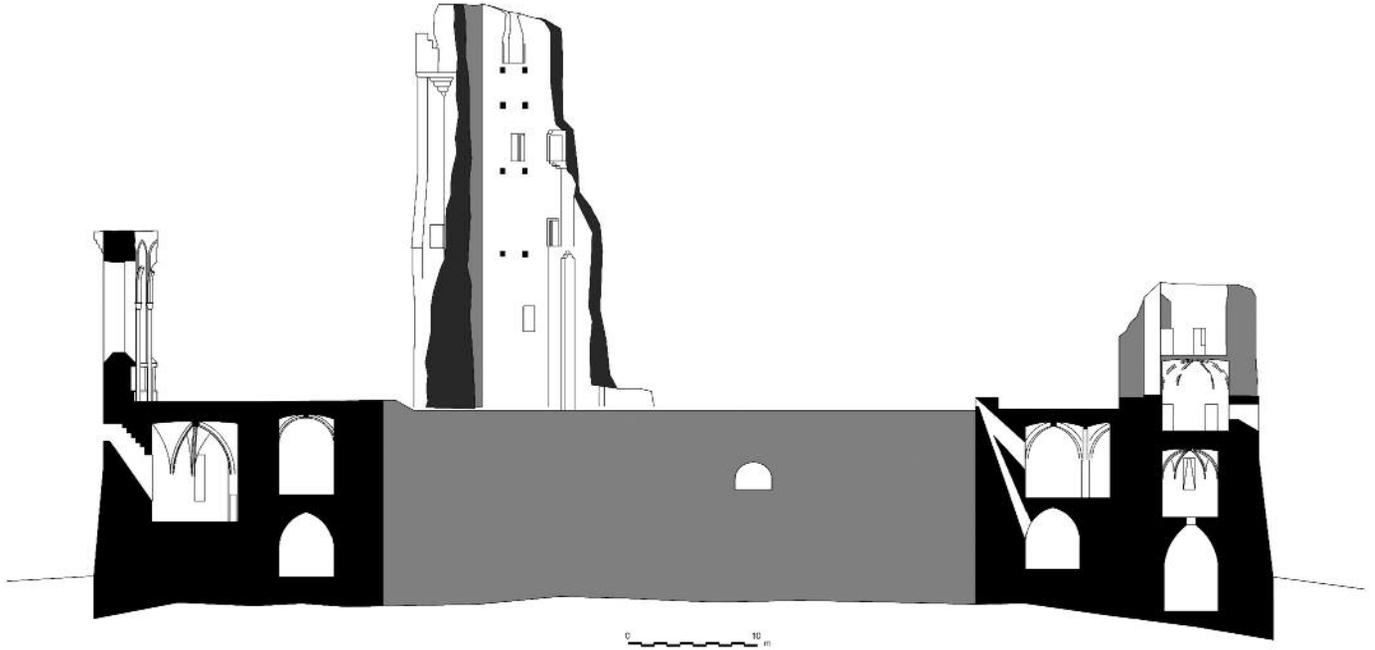


Fig. 23 - Le château de Pierrefonds, coupe (élévations supérieures avant restauration) suivant un axe sud-est - nord-ouest. À gauche la tour de la chapelle (tour Judas Macchabée), à droite la tour nord-ouest (tour Alexandre). En grisé, la plate-forme originelle remblayée, dans laquelle est représentée la cave du « donjon », théoriquement non visible sur l'axe de coupe.

la coursière à mâchicoulis du logis situé par derrière, afin de réserver les vues depuis celui-ci ; une telle restitution est assez réaliste. Il est probable que ce chemin de ronde de la courtine sud-est était équipé en promenoir accessible également depuis la vis de la chapelle, avec en son centre une petite chambre en surplomb, magnifiée comme on l'a vu par les deux contreforts et la statue de saint Michel.

On est donc fort loin de la restitution proposée par Viollet-le-Duc, tant au plan matériel qu'au plan du programme ; et à nouveau on ne peut manquer de s'étonner que l'architecte qui raisonnait en général avec un bon sens basé sur son expérience ait pu proposer pour cette zone très particulière du château une vocation ancillaire qui eût obligé les « provisions » à transiter devant les fenêtres du logis, franchir deux portes successives et traverser toute la cour principale pour rejoindre l'escalier descendant aux caves. Quant à Jacques Harmand, il est resté trop prisonnier de son analyse militaire du château pour imaginer ce programme palatial exceptionnel par sa relation avec l'enceinte.

La chapelle

Fonctionnellement, la chapelle n'appartenait pas à proprement parler à l'ensemble résidentiel ; cependant, on a vu qu'elle était intimement liée à son programme. Seule son chevet était conservé au moment de la restauration, au-dessus du niveau de caves ; cette restauration par Viollet-le-Duc relève d'une fantaisie post-romantique débridée, tout particulièrement en ce qui concerne son chœur à double étage et tribunes, vraie création architecturale plutôt que restitution (fig. 22).

Logée dans la tour sud-est de l'enceinte, elle se composait d'un vaisseau unique se terminant en demi-cercle, long de plus de 17 m ; le chœur était couvert par une voûte d'ogives à sept quartiers, haute de plus de 13 m, et il était éclairé par trois hautes lancettes. Entre les retombées des voûtes étaient ménagées des sortes de loges pourvues de banquettes, vraisemblablement destinées aux membres du chapitre dédié à saint Jacques le Majeur⁹⁷ ; il en existait sept, ce qui correspond au nombre de chanoines avancé par Carlier (six, sans compter le doyen).

On ne sait rien de l'élévation de la nef ni de ses dispositions⁹⁸ ; pas plus ne connaît-on les modalités par lesquelles le duc, depuis le deuxième étage du logis, assistait aux offices ; peut-être disposait-il d'une tribune – il ne semble pas, en tout cas, qu'aient existé au rez-de-chaussée de petites loges ménagées dans les murs latéraux pour lui permettre, ainsi qu'à son épouse, de s'isoler, comme c'était souvent le cas dans les chapelles princières ; on songerait ainsi à celles qui sont présentes aux Saintes Chapelles de Vincennes ou de Riom. Cette absence conduisit Viollet-le-Duc à restituer ces oratoires privés au niveau supérieur de la chapelle, directement accessibles depuis le passage de la tour carrée, sans que rien ne le prouve.

Quoi qu'il en soit, l'escalier en vis venant du logis débouchait à l'angle sud-ouest de la nef et possédait aussi une sortie vers le perron. Ce dernier avait été retrouvé par Wyganowski et fut entièrement reconstruit ; dès cette époque, l'arc brisé visible sur l'aquarelle de Tavernier de Jonquières, qui semble avoir constitué l'arrière voussure du porche, très différente

de la restitution par Viollet-le-Duc, avait disparu⁹⁹. Symétriquement à la vis ducale existait une autre vis permettant d'accéder aux étages des bâtiments annexés au nord, ainsi vraisemblablement qu'à l'accès aux parties hautes par le commun.

Au nord de la chapelle, les terrassements de Wyganowski ont permis de reconnaître les restes d'une salle carrée, accessible par une porte latérale, interprétée par tous les auteurs comme la sacristie. Enfin, une troisième vis existait au sud mais celle-ci pour descendre au niveau inférieur, de façon totalement indépendante de la vis ducale et de la vis du commun. Elle conduit à une salle voûtée d'ogives à six quartiers, pourvue de hautes fentes de jour, par l'intermédiaire d'un couloir fermé par deux portes successives. Contrairement aux autres tours, cette salle est unique et n'a pas eu la fonction de prison, comme en témoigne l'absence de latrines, et elle est totalement indépendante des caves ; on reconnaît encore dans son mur de fond la trace d'un plancher intermédiaire – peut-être une tribune. Selon toute vraisemblance, il s'agissait ici de la salle capitulaire¹⁰⁰.

Au niveau du sommet de la voûte, la tour de la chapelle était couronnée par des mâchicoulis ; il est probable que Viollet-le-Duc a interprété la gravure publiée par Carlier pour restituer un niveau supérieur abritant la tribune de chœur et supportant un second niveau défensif. Si celui-ci a existé, comme aux autres tours, il n'existe aucune raison pour que son volume intérieur ait constitué une extension en hauteur de la chapelle ; de façon plus probable, il aurait dû s'agir d'un espace noble, accessible par le passage venant du logis et communiquant avec le chemin de rond-promenoir de la courtine sud-est. Comme on le verra en étudiant la tour symétrique du nord-ouest, il est probable qu'il ne formait pas une élévation identique à celle des autres tours.

Une composition d'une grande inventivité

En conclusion, l'ensemble résidentiel, agrémenté de la chapelle, se révèle marqué par une conception très inventive d'un

architecte qui sut tout à la fois tenir compte d'un élément préexistant – la chemise du château antérieur, le transformer en un ensemble logis-tours-chapelle, enfin l'intégrer dans un concept d'enceinte de type philippin, tout en réservant une cour noble privative. Le pragmatisme de cet architecte est remarquable puisqu'il n'hésita pas à déformer les éléments constitutifs d'une telle fortification philippine pour y intégrer l'ensemble des fonctionnalités prévues – ou commandées par le duc.

On considèrera, de ce point de vue, la conception de la partie sud de l'ensemble comme une incontestable réussite dans la mise en œuvre du programme mêlant agrément et ostentation avec défense : une façade de logis pourvue d'une coursière d'agrément dont les mâchicoulis n'ont qu'un rôle factice ; une communication avec la chapelle privilégiée au niveau noble ; une autre circulation d'agrément sur la courtine sud-est, avec sans doute un cabinet privé au-dessus des deux contreforts, dominant ce qui devait être un jardin. L'ostentation, ou en tout cas l'affirmation symbolique de prééminence, s'exprimait par la tour carrée à contreforts, offrant également un étage aux vues incomparables sur les environs. Enfin la défense était présente, ne serait-ce que par l'existence d'une « porte des champs » théoriquement destinée au duc, pourvue de son pont-levis propre qui ne fut sans doute jamais installé ; et par la présence également d'une seconde porte, à herse celle-ci, donnant de la cour noble vers la cour principale. Mais elle s'imposait surtout du fait des deux tours majeures bâties sur le front d'attaque, formant un énorme bouclier – qui succomba à la mine de Louis XIII et de Richelieu en 1617.

L'enceinte

L'enceinte fut établie suivant un tracé neuf, sur les escarpements en contrebas de la plate-forme du château primitif ; il y avait donc une forte dénivelée, de plus de seize mètres, entre la base des tours et des courtines ceinturant la cour et la cour

intérieure, de même qu'entre ces bases et celles des deux tours majeures du front d'attaque. L'architecte profita également de cette circonstance pour aménager entre la plate-forme originelle et l'enceinte neuve deux niveaux de caves voûtées qui constituent un élément spectaculaire et très mal connu du château (fig. 23) ; il pouvait ainsi doter le château de volumes de stockage et d'annexes considérables, sans pour autant faire réaliser des travaux de terrassement qui eussent été gigantesques s'il avait fallu creuser. Comme l'a fait par ailleurs remarquer Jacques Harmand, ce dépassement des caractéristiques naturelles du site a permis de bâtir ici l'une des plus vastes enceintes rectangulaires du Moyen Âge, mesurant environ 97 m par 100, largement au-delà des forteresses « philippiennes » d'origine comme le Louvre, Dourdan ou d'autres¹⁰¹.

Les courtines

Les courtines des faces nord-ouest, nord-est et sud-est présentaient une grande homogénéité. Élevées sur un talus d'une dizaine de mètres de hauteur, elles possédaient un premier niveau défensif à une hauteur de 22 m au-dessus du sol extérieur – c'est-à-dire seulement un peu moins de huit mètres au-dessus de la cour. Il s'agissait d'un chemin de ronde crénelé sur mâchicoulis, prévu pour être couvert par une toiture dont subsistaient les solins horizontaux avant la restauration. Cette galerie traversait de part en part la tour nord-ouest ; en revanche, elle contournait les salles des tours de la face nord-est par des couloirs interceptant les vis de ces tours. Elle s'interrompait à son raccord avec la tour sud-est (Judas Macchabée) de la chapelle et se terminait de l'autre côté à la tour ouest (Arthus), cette disposition confirmant la bipartition du château (fig. 24).

Un second niveau défensif était ménagé au sommet des courtines, à une hauteur de 29 m au-dessus du sol extérieur (15 m au-dessus de la cour) ; le chemin de ronde, également crénelé, était élargi grâce à un encorbellement. Il communiquait en continuité avec les galeries de mâchicoulis des tours.

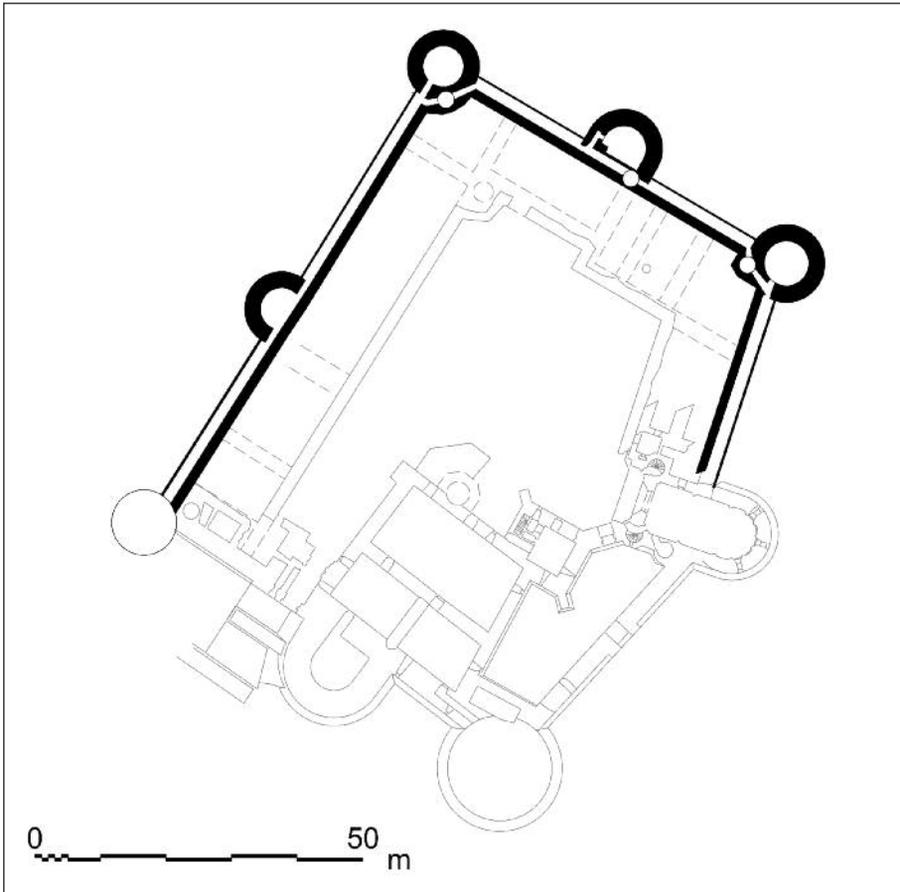


Fig. 24 - Le château de Pierrefonds, plan schématique du premier niveau défensif des courtines.

Sur le reste du pourtour, il ne semble pas qu'ait existé ce principe du double couronnement. La courtine nord-nord-ouest, entre la tour Arthus et la tour César, ne possédait pas – ou plus – de mâchicoulis en 1611 lorsqu'elle fut représentée par Duviert – on y reviendra plus loin. La petite courtine entre les tours César et Charlemagne avait un chemin de ronde crénelé unique à mâchicoulis, établi à 25 m au-dessus de la cour ; quant à la courtine reliant la tour sud (Charlemagne) à la tour de la Chapelle, il est probable qu'elle ne comportait qu'un niveau à mâchicoulis afin de laisser les vues aux fenêtres sud du logis.

On notera que les courtines ne comportent absolument aucun orifice de tir, si ce n'est ceux des chemins de ronde – encore n'a-t-on aucune certitude sur le fait que les merlons aient été dotés de telles ouvertures, la restauration de Viollet-le-Duc étant totalement imaginaire.

Les tours flanquantes

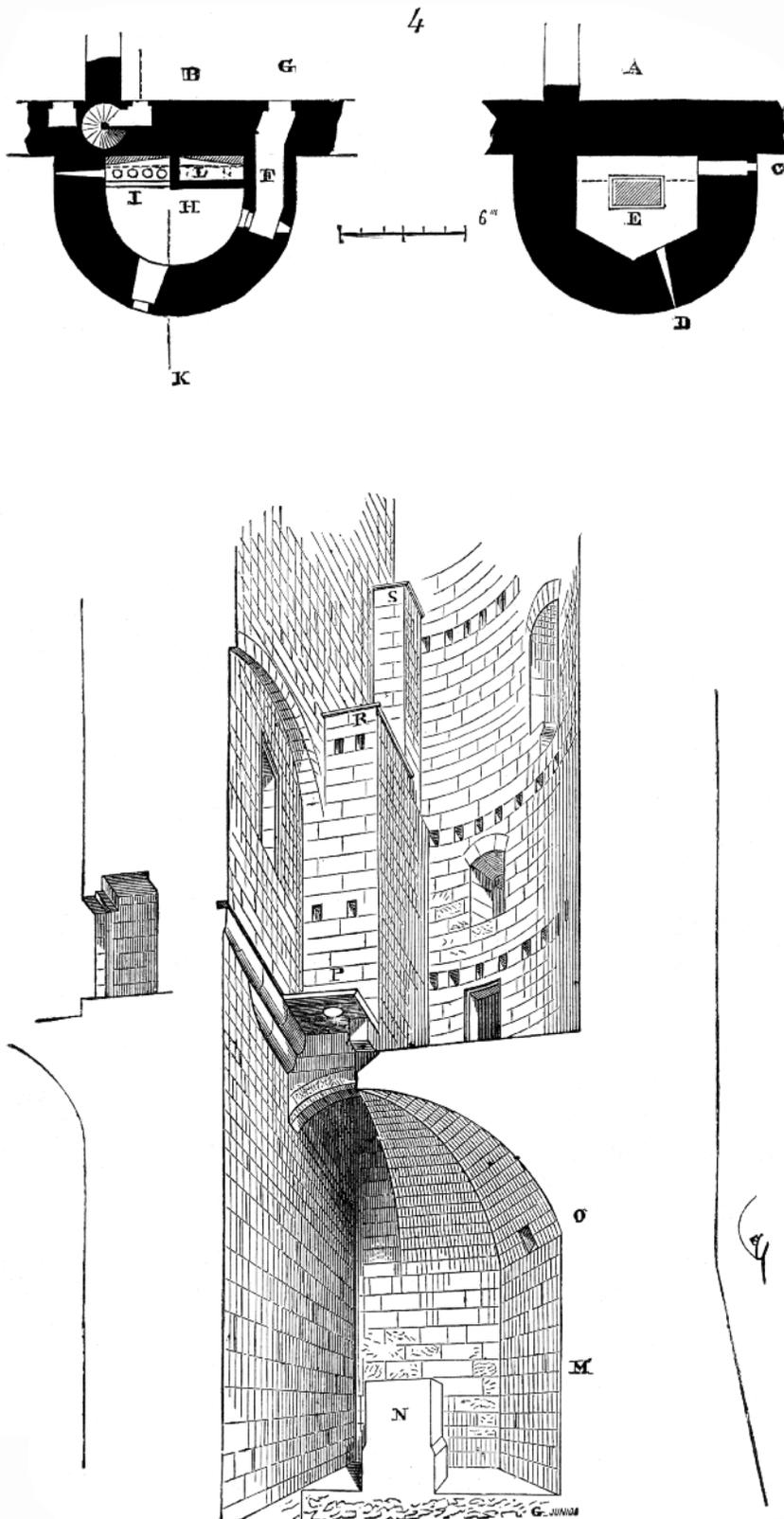
Si l'on met à part les deux tours majeures du front sud et la tour de la chapelle, déjà décrites, l'enceinte était flanquée par cinq autres tours de plan circulaire aux angles, en U au milieu des faces. Les diamètres des cylindres ou demi-cylindres, tous différents, varient entre 9,6 m pour la tour ouest (Arthus) et 12 m pour la tour nord-est (Josué) ; la tour de la Chapelle avait un diamètre légèrement supérieur, de 12,3 m¹⁰². Jacques Harmand mettait cette variation sur le compte d'une raréfaction des moyens financiers, le chantier se déroulant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre ; il en voulait pour preuve l'inachèvement de la tour ouest qui eût été la dernière construite, et la plus mince, dont on a vu qu'elle est représentée sans couronnement à mâchicoulis par Duviert¹⁰³ ; une telle hypothèse est pour le moins hasardeuse, rien ne prouvant une telle raréfaction des moyens.

Il faut, en fait, analyser les fonctionnalités des tours pour comprendre cette variation. On peut citer d'abord la tour nord-est (Josué), la plus importante en taille des cinq tours flanquantes autres que la chapelle et les deux tours majeures, qui se trouvait abriter les latrines de la garnison et fut peut-être dimensionnée à la mesure de ce rôle (fig. 25). Cette tour a été décrite par Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire*¹⁰⁴. Elle comportait à la base une fosse voûtée en coupole, dotée d'un pilier dont Viollet-le-Duc pensait qu'il était destiné à la séparation des matières ; cette fosse était accessible depuis l'extérieur par une porte de vidange en tiers-point située au nord, conservée lors de la restauration, dont les dimensions étonnent en une zone aussi accessible, d'autant qu'il existait une autre porte à ce niveau dans le mur de fond, donnant dans la cave supérieure nord-est ; elle est représentée par le plan de Wyganowski de 1859 ainsi que par le dessin lithographié de Auguste-Victor Deroy¹⁰⁵.

Au-dessus se trouvaient quatre niveaux pourvus de sièges, éclairés par des fenêtres rectangulaires ou de simples soupiraux ; le premier étage – au niveau de la cour intérieure – était accessible directement par une porte et un couloir dans l'épaisseur du mur nord, alors que les niveaux supérieurs étaient desservis par une vis située dans la courtine formant le fond de la tour¹⁰⁶.

Les quatre autres tours possédaient toutes à leurs bases deux niveaux de cachots pourvus de latrines à fosse, voûtés l'un en coupole et l'autre sur ogives, ménagés dans la base sous le niveau de la cour (fig. 26) ; les niveaux inférieurs ne possédaient aucun éclairage et n'étaient accessibles que par des orifices percés dans la voûte – ce qui leur vaut leur nom d'oubliettes – alors que les niveaux supérieurs étaient accessibles depuis les vis accolées aux tours et éclairés par des fentes de jour haut placées.

En revanche, les dispositions des étages supérieurs différaient d'une tour à l'autre. À la tour est, les niveaux de cachots étaient surmontés par quatre étages planchés, éclairés par de simples fenêtres rectangulaires, formant des chambres équipées de latrines et de cheminées. La tour nord



possédait un niveau supplémentaire intercalé entre les cachots et les quatre étages supérieurs ; ce niveau était voûté sur ogives et pourvu de trois archères plongeantes. Dans ces deux tours, la chambre du premier étage sur cour (niveau 4 à l'est, niveau 5 au nord) était contournée par le couloir du premier niveau défensif des courtines ; celle du second étage sur cour, en retrait, était ceinturée par le chemin de ronde couvert à mâchicoulis des tours, en communication avec le niveau défensif supérieur des courtines. Enfin, le troisième étage sur cour s'ouvrait par des créneaux vers l'extérieur ; il était couvert d'un comble ceinturé par un parapet crénelé à vocation décorative cachant la base des toitures.

À nouveau, la tour nord-ouest (Alexandre) présentait une partition verticale différente mais proche de celle de la tour nord. Si l'on y retrouve les deux niveaux de cachots, ici l'escalier en vis descend jusqu'au niveau inférieur de la cave qu'il dessert – il s'agit de la seule perméabilité entre les caves inférieures et l'ensemble des tours. Comme à la tour nord, un niveau voûté pourvu d'archères est ménagé au-dessus des deux cachots (fig. 23 et 26). Il est vraisemblable que les niveaux supérieurs devaient reprendre une distribution analogue à celle des deux autres tours ; cependant, contrairement aux tours précédentes, celle-ci se terminait par une terrasse crénelée, ceinturée d'un parapet sur mâchicoulis de niveau avec le niveau supérieur de défense des courtines (fig. 11). La restauration par Viollet-le-Duc d'une tourelle à trois niveaux au-dessus est une pure invention résultant d'une mauvaise interprétation de la gravure de Carlier, comme on l'a vu plus haut. Cette disposition était-elle d'origine ou résulta-t-elle d'une suppression postérieure ? Je pense que, comme à la tour symétrique de la chapelle, l'on se passa ici d'une élévation supplémentaire, non justifiée par la fonction propre de cette tour qui n'était pas une tour d'angle.

Ainsi les diverses tours, outre leurs différences dimensionnelles, possédaient-elles des dispositions intérieures très variables ; si les trois tours du front nord-ouest étaient pourvues au-dessus des cachots d'une chambre de défense à archères, les autres

Fig. 25 - Le château de Pierrefonds, plans et perspective de la tour nord-est des latrines, par Viollet-le-Duc.

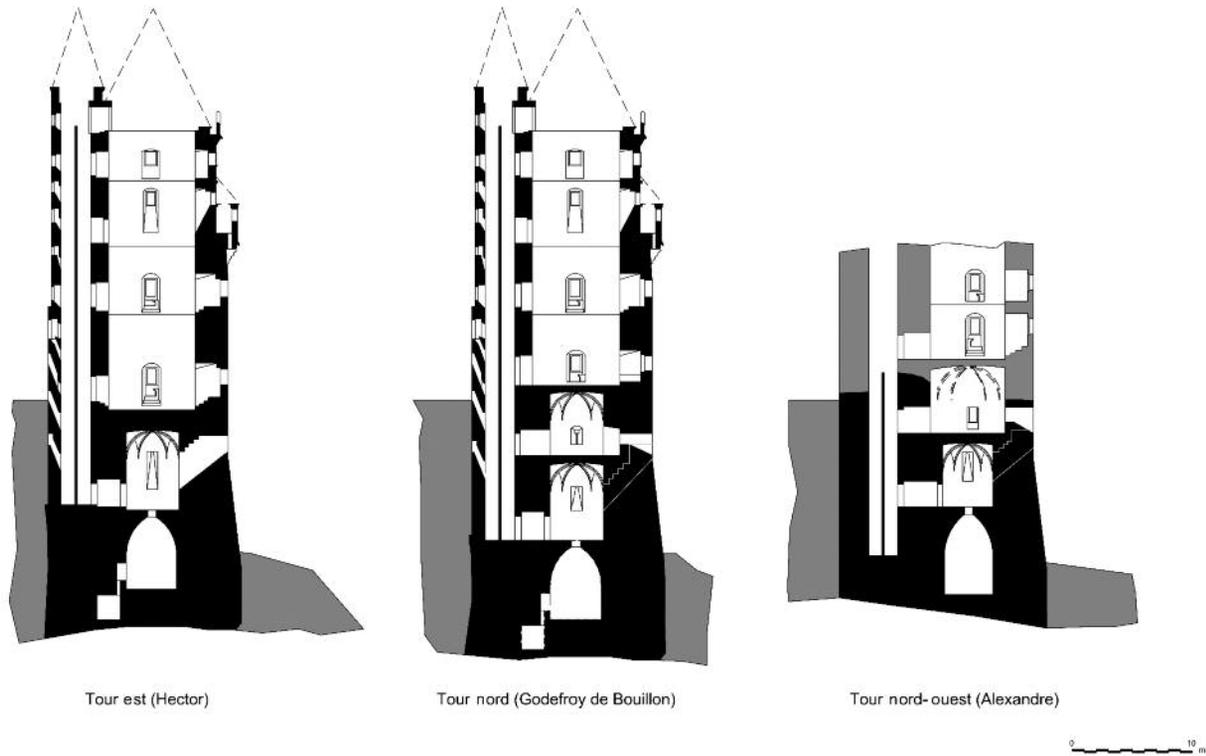


Fig. 26 - Le château de Pierrefonds, coupes de principe des trois tours est, nord et nord-ouest avant restauration.

en étaient dépourvues – pour des raisons fonctionnelles à la tour de la chapelle et à la tour des latrines, mais sans qu’on s’en explique la raison à la tour est (Hector). Il est frappant, par ailleurs de constater la variation dans les hauteurs des étages et dans leur nivellement, les tours du front nord-ouest étant dotées d’un étage supplémentaire, sans pour autant être plus élevées ; l’unification s’effectuait seulement à partir du premier étage sur cour, du fait de l’existence à ce niveau du chemin de ronde continu des courtines.

On peut se demander, dès lors, si un degré de liberté assez important ne fut pas donné aux constructeurs : le texte déjà cité de 1399 prouve que les chantiers des tours furent menés en parallèle, peut-être par des marchés séparés – ainsi deux tours rondes étaient-elles respectivement construites par les maîtres Girard l’Allemand et Thomas Aquillart. Tout se passe comme s’ils avaient eu pour consigne générale de respecter le nivellement des étages supérieurs afin de garantir la continuité des circulations et comme s’ils avaient été libres de disposer les étages inférieurs à leur guise.

La question de la tour ouest (Arthus) et de la courtine de l’entrée principale

La dernière tour, celle de l’ouest (Arthus), la plus grêle, avait perdu toute son élévation à l’exception de la base contenant deux cachots superposés, dès la destruction du château en 1617 ; le cachot inférieur présente la particularité d’avoir en son centre un puits cylindrique qui n’était pas fonctionnel et qui résulta sans doute du non remplissage du cylindre de maçonnerie. On sait par Duviert qu’elle présentait, par rapport à toutes les autres, la particularité de ne posséder aucun couronnement de mâchicoulis, ce qui est confirmé par la gravure de Carlier (fig. 11 et 12). Sa hauteur n’en était pas moins importante puisqu’elle semble avoir été aussi haute que la partie supérieure des deux autres tours d’angle. Duviert représente de façon très nette une archère à un niveau équivalent au niveau à archères de la tour Alexandre.

De même que la tour ouest (Arthus), la courtine de l’entrée principale qui reliait cette tour à la grosse tour sud-ouest

(César), présentait la particularité de ne posséder aucun couronnement de mâchicoulis, comme on l’a déjà remarqué. Duviert semble avoir eu quelque peine à réaliser exactement les dispositions de cette courtine puisqu’il y représente en son centre une sorte de renflement dans lequel aurait été percé une porte pourvue d’un pont-levis à double flèche ; immédiatement à sa droite, il figurait une porte de plus grandes dimensions, elle aussi surmontée de deux flèches, mais bouchée et manifestement désaffectée. Les plans antérieurs à la restauration, suivis lors de cette dernière, montrent que l’ouvrage accueillant les portes était établi en très légère saillie par rapport à la courtine ; il est probable que l’ombre provoquée par cette saillie légère a entraîné une première erreur d’appréciation de Duviert.

Par ailleurs, les dégagements entrepris avant la restauration ont prouvé, sans que l’on puisse en aucun cas le contester, que la porte était constituée par la juxtaposition d’une poterne piétonne avec pont-levis à une flèche et d’une porte charretière avec pont-levis à deux flèches, selon un modèle

diffusé à grande échelle au moins depuis les chantiers royaux de Charles V ; le couloir piéton rejoignait le couloir charretier après un coude, ce dernier étant intercepté par une herse (fig. 13). Cette porterie, collée à la tour César, n'eût pas laissé place à un autre dispositif ; on peut donc penser que la porte charretière avait été bouchée dès les sièges de 1591, seule la porte piétonne étant encore en usage du temps de Duviert. Peut-être celui-ci commit-il une erreur en la représentant avec un pont-levis à deux flèches – peut-être également avait-elle été transformée en même temps que l'on bouchait la porte charretière.

Pour autant, demeure posée la question de la raison pour laquelle tant la tour ouest que la courtine de l'entrée principale – la courtine qui eût mérité le plus grand soin – étaient dépourvues de l'appareil défensif présent dans le reste du château. Jacques Harmand qui a consacré un long développement à l'analyse de ce secteur estimait qu'il fut hâtivement achevé à l'économie dans les dernières années du règne de Louis d'Orléans, voire peut-être même reconstruit par la suite en raison du caractère trop faible de la maçonnerie initiale ¹⁰⁷.

L'examen attentif de la gravure de Duviert permet de voir les choses tout à fait autrement. En effet, le dessinateur fait apparaître des détails jusqu'à présent non vus, à savoir la présence de hauts-reliefs tant au sommet de la tour ouest qu'à celui de la courtine qui la reliait à la porterie (fig. 27). Le haut-relief de la tour Arthus se situait bien plus haut que celui des autres tours de l'enceinte (on peut voir nettement celui de la tour nord-ouest ou Alexandre) ; de même, le haut-relief de la courtine voisine se situait assez haut, plus haut en tout cas que ceux des tours de l'enceinte orientale, à peu près de niveau avec le haut-relief de l'Annonciation se trouvant entre les deux tours majeures du sud. Il apparaît donc clair que la tour ouest (Arthus) était prévue avec une hauteur équivalente, si ce n'est égale, à celle des deux tours majeures du sud ; que, de la même façon la courtine nord-nord-ouest devait être plus élevée, approchant la hauteur de la courtine située entre les deux tours majeures.

La tour Arthus et la courtine la reliant au « donjon » étaient donc prévues pour constituer un véritable bouclier pour les pignons du logis situé au revers ; il leur manquait en 1611 le couronnement qu'elles eussent dû posséder pour être complètes (fig. 28). Aussi n'est-ce pas d'un achèvement à l'économie qu'il faut parler mais plutôt d'un inachèvement. Encore celui-ci n'est-il pas avéré ; en effet, on sait que l'incendie de 1413 ruina tous les combles et les couronnements des tours, rien n'interdisant de penser que ce secteur souffrit particulièrement et qu'il fut définitivement découronné en 1415 ¹⁰⁸.

Les principes généraux de l'étagement de la défense et de la double circulation

Quoi qu'il en soit, il faut exclure ce secteur particulier par ses élévations pour revenir sur les principes généraux développés dans la conception de cette enceinte. On a vu comment le parti général d'une enceinte philippienne fut adapté et même profondément modifié pour intégrer le programme du « donjon ». Celui-ci entraîna bien sûr la déformation de ce qui aurait dû être un rectangle régulier en un polygone irrégulier ; il eut également une conséquence pour la conception des deux

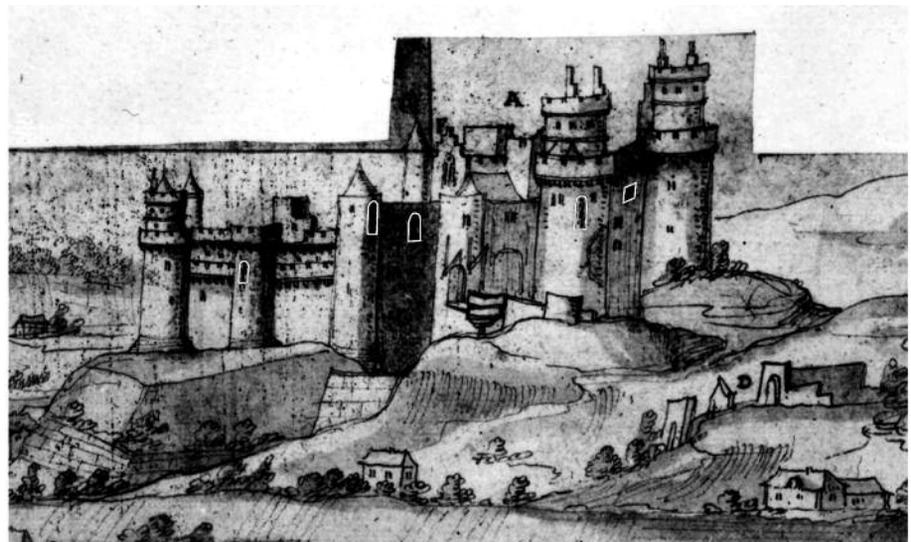


Fig. 27 - Le château de Pierrefonds, vue du château par Duviert, en 1611. Sont surlignés en blanc les encadrements de hauts-reliefs figurés par le dessinateur.



Fig. 28 - Le château de Pierrefonds, restitution, vue depuis le nord-ouest, tel qu'il aurait pu être en état d'achèvement.

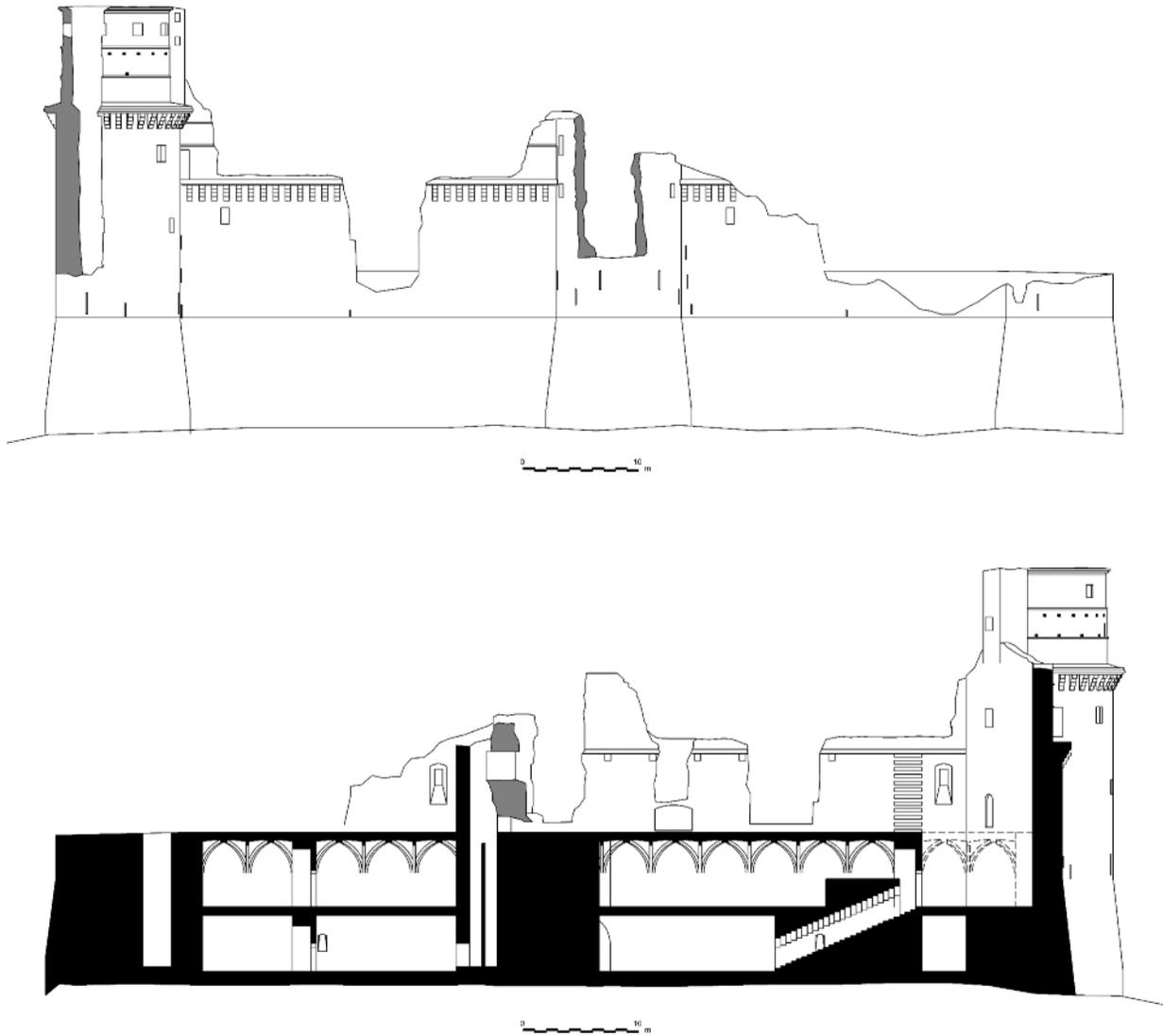


Fig. 29 - Le château de Pierrefonds, élévations externe et interne de la face nord-ouest avant restauration, restituées d'après des gravures et des photographies anciennes.

entrées, non placées entre deux tours, comme fréquemment, mais placées chacune sous l'étroite protection d'une des deux tours majeures. Sans doute la présence du « donjon » et sa puissance, permirent-ils enfin de concevoir une tour d'angle ouest comme un simple flanquement défensif dont le diamètre de 9,6 m n'était pas pour autant négligeable par rapport à la tour de flanquement philippienne classique de 6 à 7 m de diamètre.

L'appareil défensif se concentrait dans les hauts de la forteresse – même si l'on ne peut douter que les nombreuses fenêtres

eussent pu servir d'orifices de tir en cas de besoin ; cependant, on ne doit pas sous-estimer l'intention manifestée par les constructeurs de disposer, dans les deux tours nord et nord-ouest, une salle à archères – mais fut-elle réellement un élément voulu du programme ? L'affectation des sous-sols à deux niveaux de cachots n'a évidemment rien à voir avec la défense ; le château se trouvait doté ainsi de huit cachots dont quatre ne laissaient guère de chances de survie. Il n'est pas sûr qu'il ne faille pas voir dans ce nombre important une simple conséquence de la disposition topographique très particulière du château,

avec la dénivellation entre la cour intérieure et l'extérieur, qui rendait de toute façon les espaces inférieurs peu utilisables pour d'autres causes que celles de cachots. En tout cas, cette fonction fut utilisée jusqu'à une époque tardive ¹⁰⁹.

La conception de ces niveaux hauts est particulièrement intéressante d'autant qu'elle est souvent considérée – sans doute à tort – comme le modèle d'une nouvelle génération de couronnements de châteaux. Le caractère sans doute le plus évident est celui du double niveau de couronnement des tours, constitué d'une couronne de

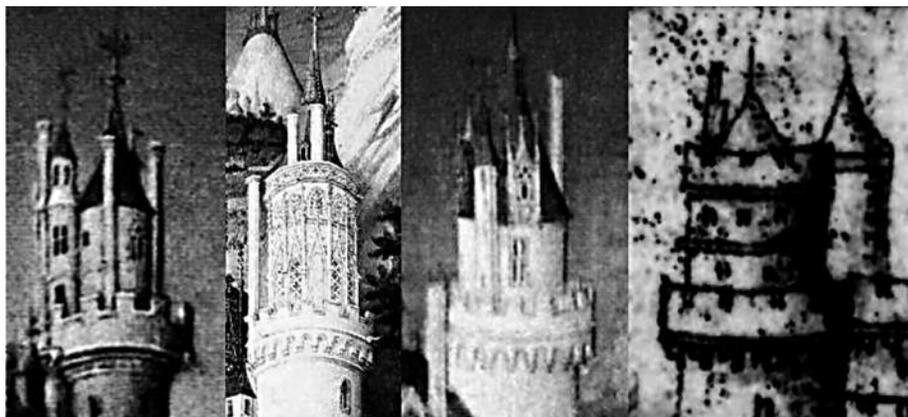


Fig. 30 - Les couronnements des tours du Louvre, de Mehun, de Poitiers d'après les *Très riches Heures du duc de Berri*, et le couronnement de la tour Godefroy de Bouillon d'après Duviert.

mâchicoulis surmontée en retrait par un niveau crénelé couvert d'un comble ; seule la tour nord-ouest (Alexandre) et peut-être celle de la chapelle en furent exclues. Il s'agit d'une disposition que l'on retrouve tout au long du XV^e siècle de façon si fréquente qu'il est inutile d'en citer tous les exemples – mais l'on songerait ainsi à Langeais ou au Plessis-Bourré s'il fallait en désigner deux parmi les plus connus.

Ce type de couronnement à double niveau des tours fit son apparition dans les chantiers royaux de Charles V, au Louvre comme à la Tour du Bois de Vincennes, dans les années 1370. Dans le premier cas, l'architecte ménagea un premier niveau de couronnement avec chemin de ronde crénelé sur mâchicoulis, et, en retrait, éleva une tourelle à deux étages couverte d'un comble, percée de fenêtres, dont la vocation était manifestement résidentielle plus que défensive. À Vincennes, ce principe fut appliqué dans une forme plus « militaire » puisque la partie supérieure couverte en terrasse était elle-même crénelée et sans doute affectée à la défense (fig. 30) ¹¹⁰.

La tendance affirmée au Louvre fut exacerbée à l'envi par Jean de Berri à Mehun-sur-Yèvre après 1380 ; ici, les tourelles élevées au-dessus de la couronne de mâchicoulis furent finement ornées de réseaux gothiques dessinant fenêtres et gâbles, véritables œuvres d'orfèvrerie ciselées dans la pierre, contrastant avec le parapet crénelé qui entoure leur base. Plus sagement, le château neuf de Poitiers,

transformé par le même duc après 1382, utilisa une formule analogue à celle du Louvre ¹¹¹.

Les tours de Pierrefonds ne firent que reprendre cette mode, ajoutant seulement la couverture systématique du chemin de ronde inférieur par une toiture en appentis et entourant la toiture du comble d'un parapet crénelé. Cette ultime mise en forme du concept développé au Louvre fit florès par la suite, la couverture du chemin de ronde apportant évidemment une protection des hommes comme des maçonneries.

Il paraît presque évident, si l'on excepte le cas particulier de Vincennes, que cette mode fut plus décorative que véritablement

défensive : la tourelle en retrait, couverte d'un toit, n'offrait aucune capacité défensive supplémentaire et le percement par de véritables fenêtres, au Louvre comme à Poitiers, témoigne de la vocation résidentielle des chambres hautes ainsi constituées ; ce fut le cas également à Pierrefonds et l'on a vu que la chambre supérieure de la tour carrée du « donjon » avait certainement une vocation d'« étude ».

La déclinaison du même concept pour les chemins de ronde des courtines à Pierrefonds est, en revanche, quasiment un cas unique qui ne peut s'expliquer que par la fusion de deux courants architecturaux contradictoires. Le premier courant résulte du vieux principe « militaire » de commandement des tours sur les courtines : ainsi le chemin de ronde à mâchicoulis des courtines est situé plus bas que celui des tours. On trouve ce principe appliqué dans les couronnements des châteaux rénovés par Charles V, comme le Louvre, voire aussi des châteaux neufs comme Vincennes ; on le trouve également aux châteaux de Poitiers et de Mehun-sur-Yèvre de Jean de Berri, au château de Saumur de Louis I^{er} d'Anjou.

Le second courant, nettement plus novateur, fut introduit également sous le règne de Charles V au château-citadelle de La Bastille, voire, une décennie auparavant, à la porte de la citadelle de Villeneuve-lez-Avignon ¹¹² : il découlait d'un nouveau

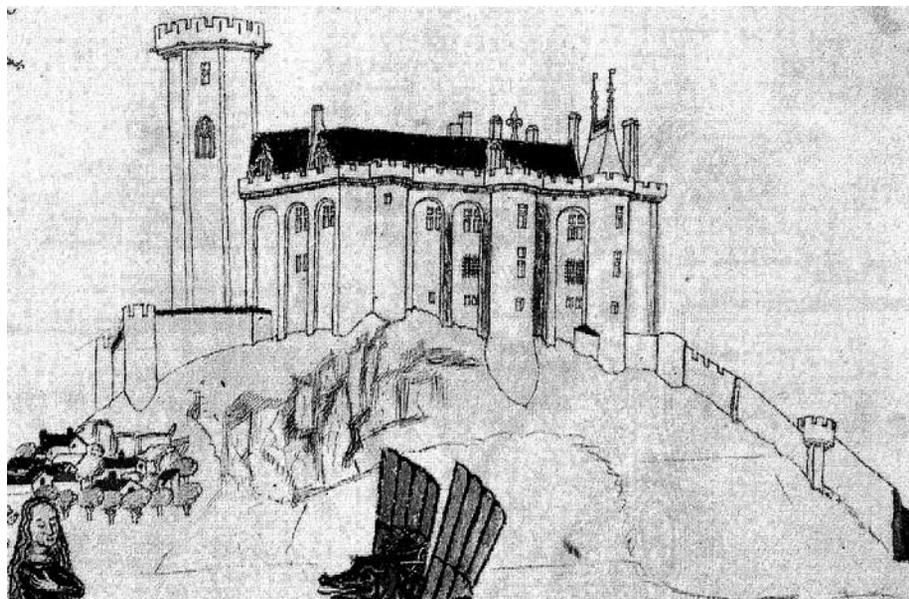


Fig. 31 - Le château de Nonette dans l'Armorial de Revel.

principe abandonnant le commandement des tours sur les courtines au profit d'une continuité horizontale des circulations défensives sommitales. Il fut repris au château de Nonette du duc de Berri dans les années 1370-1374¹¹³, même si dans ce cas la tour maîtresse conserva une prééminence (fig. 31) ; il fut appliqué également, dans les années 1410, au château des ducs d'Anjou à Tarascon¹¹⁴. Ce fut, on le sait, le parti retenu par l'architecte de Louis d'Orléans qui conçut le château de La Ferté-Milon.

L'architecte de Pierrefonds tenta de concilier ces deux principes apparemment inconciliables : ainsi fut ménagée une continuité horizontale de la circulation au niveau du premier chemin de ronde en traversant ou en contournant les tours ; par surcroît, l'architecte suréleva les courtines pour offrir un second niveau de circulation en continuité avec les mâchicoulis des tours. Ainsi, en définitive, l'apparente contradiction fut transformée en une opportunité conservant l'avantage du commandement des tours sur les courtines et introduisant deux niveaux de circulation défensifs continus au lieu d'un.

On notera enfin que le « donjon » se trouvait exclu de ce principe de double circulation, tout simplement du fait de l'énorme commandement qu'il avait sur le reste de l'enceinte et de l'impossibilité d'assurer une continuité quelconque ; ici l'architecte se contenta de disposer un seul chemin de ronde au sommet de la courtine joignant les tours César et Charlemagne, en continuité avec les mâchicoulis des tours, celles-ci possédant, comme les autres, une tourelle en retrait. C'est exactement le schéma qui servit de modèle pour un nombre considérable de châteaux du XV^e siècle¹¹⁵.

Les bâtiments intérieurs à l'enceinte

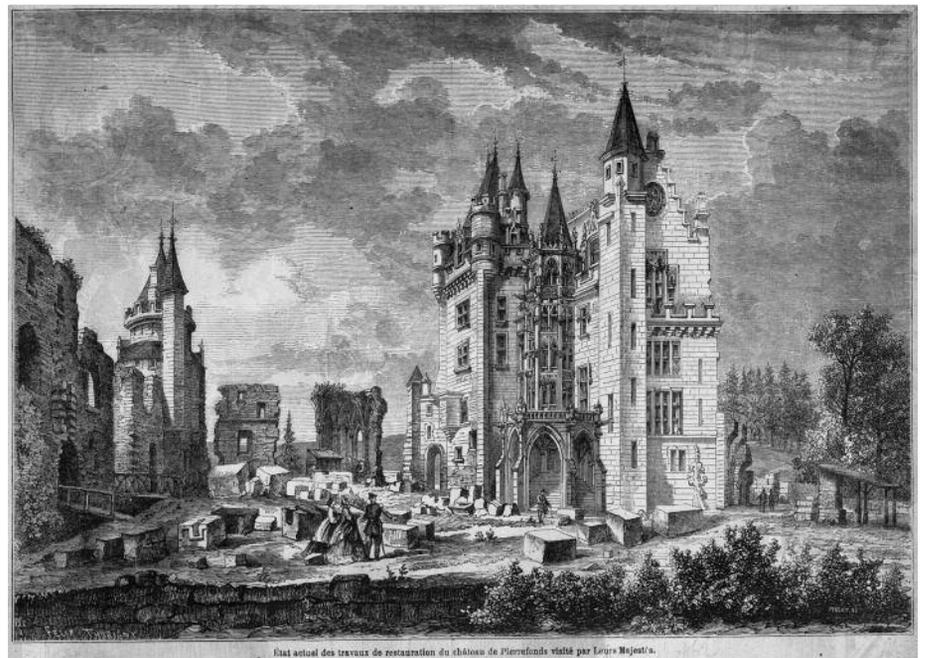
La conception même de l'enceinte au-delà de l'emprise du château primitif avait conduit l'architecte à prévoir l'aménagement de caves sur deux niveaux, le long des trois faces disponibles – la face nord-ouest,

la face nord-est et la face sud-est, jusqu'à la chapelle. Tout naturellement, des bâtiments étaient prévus au-dessus de ces caves, occupant la totalité du périmètre disponible. Ceux-ci furent-ils jamais élevés ? Cette question a souvent été posée et Jacques Harmand le premier a posé l'hypothèse que, peut-être, ils n'auraient pas été achevés, se basant sur l'absence de toitures visibles dans la gravure de Duviert¹¹⁶. Mais l'auteur n'a pas été jusqu'au bout de la démonstration, pris qu'il était dans une restitution intellectuelle étonnante de ces bâtiments et de leurs fonctions.

Il faut remarquer, en premier lieu, que pas une des représentations anciennes du château ne donne une figuration de ces bâtiments ou de leurs ruines avant la restauration au point que Jacques Harmand parlait « d'évanouissement des façades et des murs de refend ». Plusieurs témoignages antérieurs à la restauration prouvent, de plus, que ces refends restèrent à l'état de harpages d'attente, indiquant qu'ils ne furent jamais construits : ainsi les dessins de Jean-Antoine-François Léré conservés à la Bibliothèque municipale de

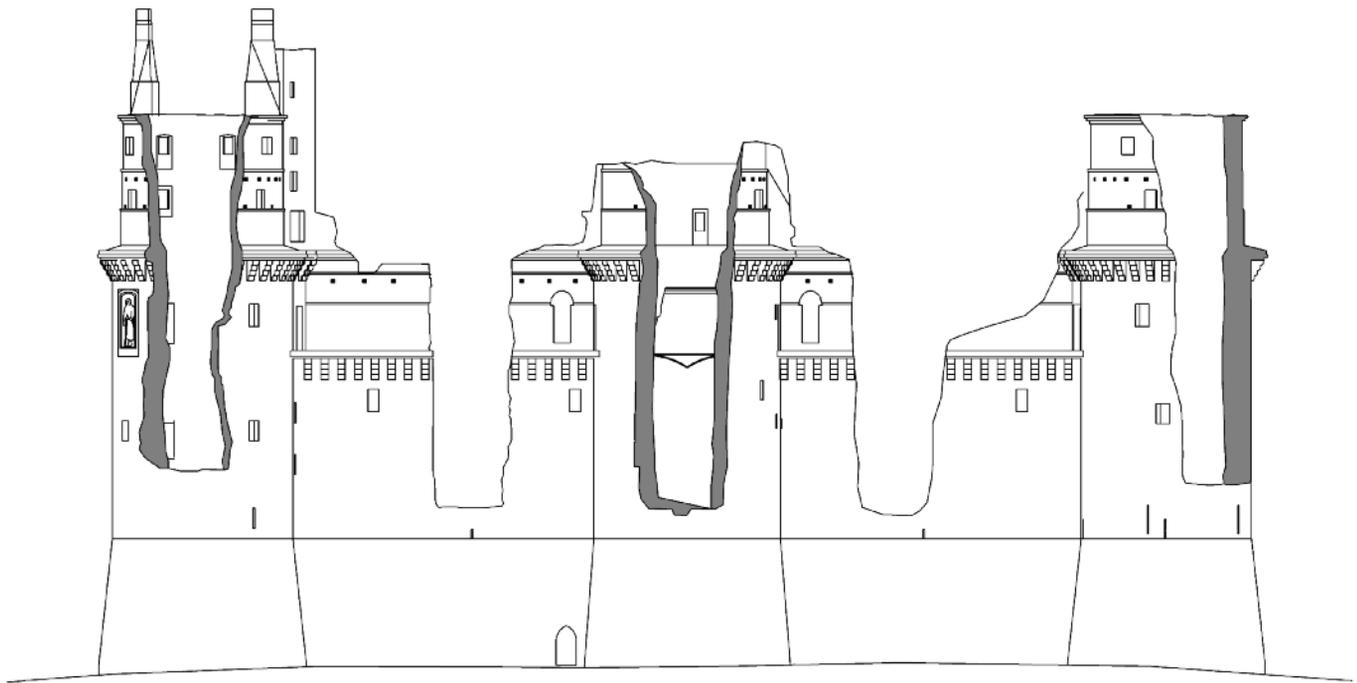
Compiègne dont un a été recopié et reproduit par Jacques Harmand¹¹⁷. Ce dessin montre la face intérieure nord-ouest ; il a servi de base pour dresser l'élévation donnée en fig. 29 et fait apparaître nettement, au nord de cette façade et à proximité de la tour d'angle nord, les lignes horizontales des pierres d'attente du mur de refend nord identifiables dans les caves.

De façon plus parlante, la gravure de Félix Thorigny représentant une visite de l'Empereur et l'Impératrice en novembre 1862 montre la façade intérieure nord-est avant restauration (fig. 32). Le dessinateur représente ici, sans aucun doute possible, les pierres d'attente des murs de refend non réalisés – tels qu'ils ont subsisté jusqu'à nos jours au château de La Ferté-Milon. On note également, sur cette gravure, la représentation de deux assises de pierre comme seule élévation de la façade intérieure nord-ouest. Ceci est encore confirmé par une photographie de Charles Marville immédiatement postérieure à la restauration de la tour est (Hector)¹¹⁸ ; elle montre clairement l'intérieur de la courtine nord-est au voisinage de la tour avec les pierres

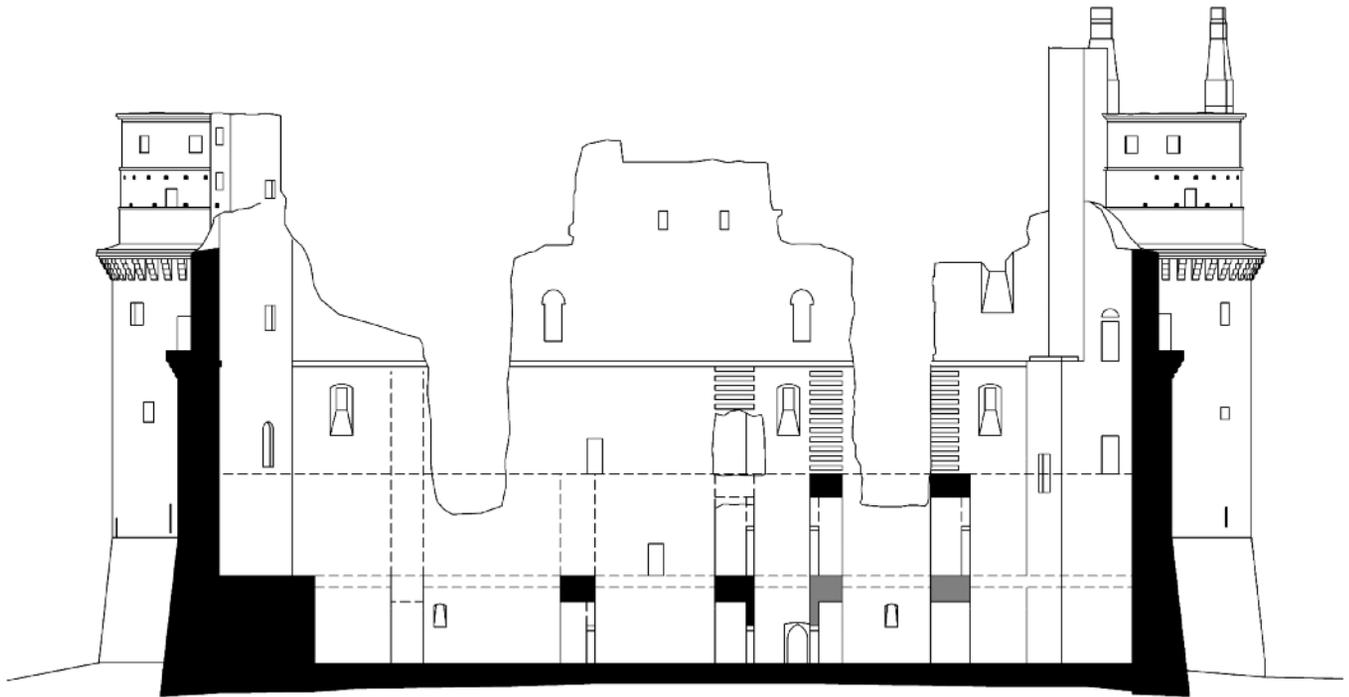


Cl. Paris, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.

Fig. 32 - Le château de Pierrefonds, vue des ruines du château par F. Thorigny lors de la visite par l'Empereur et l'Impératrice le 7 novembre 1862. Le « donjon » n'est qu'à moitié restauré, la tour Hector est terminée. Noter sur la gauche la courtine nord-est, avec les passerelles enjambant les caves ; noter également les harpages des pierres d'attente. Dans le fond, restes de la courtine sud-est et de la chapelle. À droite, restes de la porte d'entrée.



0 10 m



0 10 m

Fig. 33 - Le château de Pierrefonds, élévations externe et interne de la face nord-est avant restauration, restituées d'après gravures et photographies anciennes.

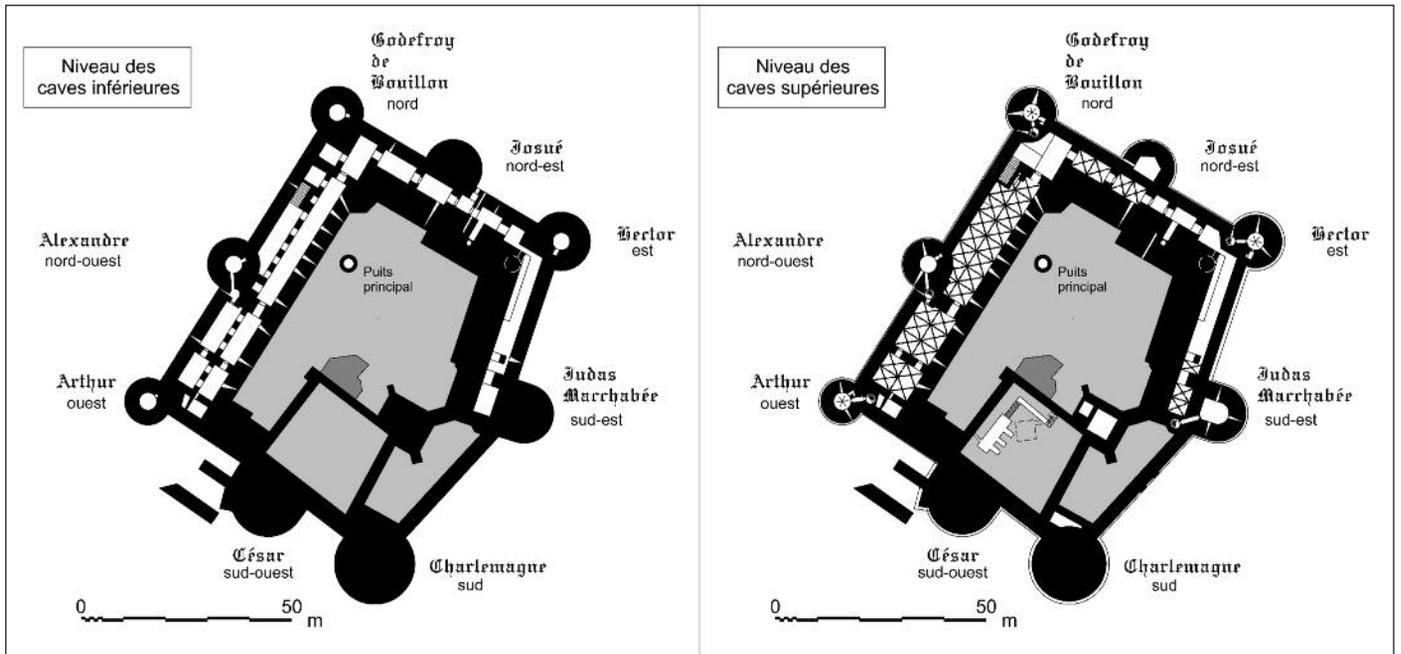


Fig. 34 - Le château de Pierrefonds, plans des deux niveaux de caves, restitués tels qu'ils se présentaient avant restauration.

d'attente du mur situé à la verticale du refend sud-est des caves.

Il ne fait donc aucun doute que les bâtiments ne furent jamais élevés au-dessus des deux niveaux de caves, si ce n'est pour leurs façades externes. Mais il n'est pas même sûr que les caves aient jamais été achevées, elles non plus, en tout cas sur l'aile nord-est. Les dessins anciens antérieurs à la restauration, tout particulièrement ceux de Tavernier de Jonquières à la fin du XVIII^e siècle, montrent clairement que le niveau supérieur de ces caves était alors totalement dégagé, le niveau inférieur étant partiellement comblé ; de plus, seuls les arcs pratiqués dans les murs de refend demeuraient alors en élévation, aucun indice n'existant relatifs à la ruine des voûtes couvrant ce niveau. On sait par Caillette de l'Hervilliers que le niveau inférieur des caves de cette aile fut dégagé par les architectes du palais de Compiègne, Questel et Leblanc, de 1848 à 1853¹¹⁹ ; le dessin lithographié de Auguste-Victor Deroy déjà cité, postérieur à ce dégagement du niveau inférieur, montre quant à lui des arrachements correspondant à l'ancienne voûte en berceau brisé de ce niveau (fig. 33).

Côté nord-ouest en revanche, les dessins lithographiés des *Voyages pittoresques*

et romantiques font apparaître un sol de niveau entre la cour et le dessus des caves ; soit celles-ci avaient été totalement comblées soit elles avaient conservé leurs voûtements. Questel et Leblanc ne procédèrent ici qu'au dégagement de quelques salles, selon Caillette de l'Hervilliers ; Wyganowski fit le reste lors de la restauration, sans malheureusement signaler l'état des voûtements. La reconstruction des voûtes du niveau supérieur des caves par Viollet-le-Duc sur un profil différent du profil originel n'aide malheureusement pas à comprendre si celles-ci existaient préalablement, s'ils les a reconstruites en les modifiant, ou au contraire s'il les a restituées en se plaçant délibérément au-dessus du profil originel. On va avoir l'occasion d'y revenir de façon plus détaillée.

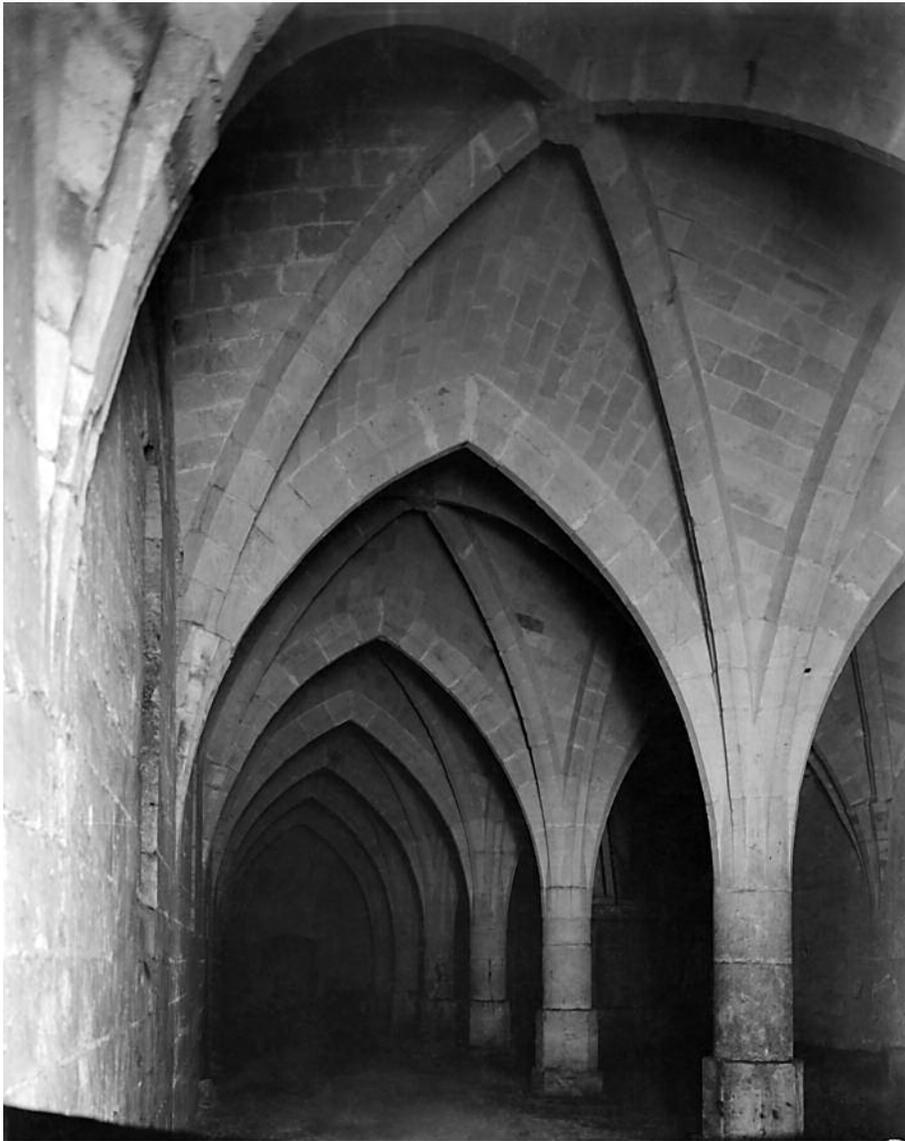
Les caves supérieures

Il existe donc deux étages de caves, le premier situé approximativement à la base de l'escarpement primitif du château, le second à mi-hauteur entre ce niveau et celui de la cour ; les contours extérieurs des salles sont à peu près identiques d'un étage à l'autre, si l'on excepte cependant le secteur de jonction entre les ailes nord-ouest et nord-est, mal connu et

difficilement restituable en raison des restaurations de Viollet-le-Duc.

Les caves se répartissaient en trois ailes (fig. 34) ; la plus importante quant à ses dimensions était l'aile nord-ouest, d'une longueur totale d'une soixantaine de mètres. Les salles de l'aile nord-est avaient une quarantaine de mètres de longueur ; enfin, les salles de l'aile sud-ouest avaient à peu près la même longueur.

On ne connaît pas le dispositif par lequel on descendait du niveau de la cour à l'étage supérieur des caves. La superbe aquarelle de Viollet-le-Duc intitulée « Pierrefonds, château, vue cavalière du château en partie restauré » montre que ce secteur était décaissé en 1858 ; un escalier moderne longeant le mur intérieur descendait depuis le niveau de la cour dans cette « fosse » dont le fond se situait vraisemblablement au-dessus du niveau des caves inférieures¹²⁰. Il est possible que la zone ait été dégagée par Questel et Leblanc mais, plus probablement, elle n'avait jamais été voûtée, de même que l'ensemble de la cave supérieure de l'aile nord-ouest. Il n'est donc pas impossible que, à partir de la fin du chantier, en 1407, on ait accédé de plain-pied depuis la « fosse » dans ces caves supérieures.



Cl. Lefèvre-Pontalis, Paris, Société Française d'Archéologie - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.
Fig. 35 - Le château de Pierrefonds, vue de la plus grande salle des caves supérieures nord-ouest par Lefèvre-Pontalis au début du XX^e siècle.

Les plans de Viollet-le-Duc varient, entre sa première notice de 1857 et celle de 1865 contemporaine de la restauration finale ; l'architecte envisageait la descente d'un escalier depuis l'espace rectangulaire situé derrière la tour nord – dans ses premiers plans l'escalier se situait en prolongement de la travée orientale des caves – et, par la suite, il le plaça plutôt au-dessus de l'escalier reliant l'étage supérieur à l'étage inférieur¹²¹. La restauration finale a tout oblitéré, avec la création d'un monumental escalier à deux rampes occupant tout l'espace dont le caractère majestueux est totalement déplacé en ce lieu.

Le niveau supérieur de l'aile nord-ouest était constitué par trois salles successives, larges de 9,7 m, longues respectivement de 7,8 m, 12,7 m et 34 m, séparées par d'épais murs de refend percés de portes ; toutes trois étaient voûtées sur ogives à pénétrations retombant sur des piliers centraux à la base polygonale et aux fûts cylindriques (fig. 29, fig. 35). L'ensemble de ces voûtes a été reconstruit par Viollet-le-Duc en évitant, sans doute volontairement, les profils primitifs ; on lit encore dans les maçonneries des murs les arrachements des voûtains primitifs, plus bas d'un mètre environ que les voûtains modernes. Pour autant,

Viollet-le-Duc remonta ces voûtes sur les voussoirs d'angles encore visibles en ayant soin de laisser apparentes les différences de profils. L'architecte restaurateur suréleva-t-il volontairement les voûtes pour laisser subsister les vestiges antérieurs ou le fit-il pour respecter son projet de salles supérieures ? La question reste posée ; accessoirement demeure ouverte la question de l'état de conservation des voûtes à l'époque de la restauration¹²². Ces salles étaient éclairées et aérées par dix soupiraux ménagés côté cour.

Les caves de l'aile nord-est sont, elles, articulées par d'épais murs de refend en cinq compartiments bien plus étroits que ceux de l'aile nord-ouest (de 3,3 m à 4,5 m) ; ils n'ont jamais été voûtés si l'on excepte les passages ménagés au travers des murs de refend. Viollet-le-Duc a restitué ici des voûtes d'ogives dans les deux premiers compartiments et des voûtes en berceau dans les compartiments suivants, ce qui semble parfaitement adapté (fig. 33). Dans la paroi sud du quatrième compartiment compté depuis le nord, un couloir voûté mène à la colonne verticale, parfaitement appareillée, d'un puits ; une margelle permettait d'y puiser l'eau mais la colonne se prolongeait vers le haut jusqu'au niveau de la cour¹²³. L'éclairage et la ventilation étaient parcimonieusement apportés par un soupirail central côté cour dont l'ébrasement donne la largeur du bâtiment prévu au niveau de la cour.

Les parois du cinquième compartiment ont été totalement reprises par le restaurateur qui a inclus côté sud un escalier en vis inventé desservant l'ensemble des niveaux ; ces dispositions, en particulier l'escalier, sont absentes des plans originels (fig. 34).

On accède de là aux caves sud-est dont la structuration est encore différente mais doit beaucoup à la restauration. Les plans anciens semblent mettre en évidence une première travée longue de 25 m environ, large de 4,3 m, voûtée en berceau et interrompue par un épais mur de refend ; lui succédait une petite travée voûtée d'ogives, un nouveau mur de refend, enfin une dernière travée de 7,5 m de longueur voûtée de la même façon. Ces refends servaient de fondation aux murs de bâtiments dont les

ruines étaient conservées en élévation, le premier pour la sacristie, le second pour le mur latéral de la chapelle elle-même. La reconstruction des bâtiments supérieurs et celle de la citerne au niveau inférieur ont apparemment conduit Viollet-le-Duc à rétrécir à 2,8 m la première section de ce couloir, dès lors voûtée en demi-berceau, mais il n'est pas sûr que ceci corresponde à la disposition originelle ¹²⁴.

On note, dans les deux derniers compartiments de cette aile, des encastremements de poutres qui montrent qu'il exista ici un plancher intermédiaire ; ceci prouve que ces caves furent utilisées, même si elles ne possédaient aucun éclairage vers l'extérieur – la restauration empêchant de savoir si, primitivement, il exista un éclairage vers l'intérieur.

Les caves inférieures

Si l'accès aux caves supérieures a disparu, celui qui mène des caves supérieures aux caves inférieures est en revanche parfaitement conservé. Il s'agit d'un grand et large escalier situé dans la travée occidentale de la cave nord-ouest, à proximité de la tour d'angle ; on y accédait depuis le grand espace faisant jonction entre les deux ailes. Cet escalier est couvert d'une voûte constituée d'arceaux successifs (fig. 36) ; il est assez curieux que cette voûte se soit

prolongée presque jusqu'au sommet de l'escalier, saillant ainsi au-dessus du sol des caves supérieures, comme si elle avait été primitivement autonome. La seule explication de cette bizarrerie semble provenir de l'état d'inachèvement des caves supérieures nord-ouest en 1407, laissées ouvertes vers la « fosse » déjà évoquée, conduisant à doter le niveau inférieur d'une entrée autonome et protégée.

Contrairement aux salles supérieures nord-ouest, les salles inférieures ne sont pas voûtées d'ogives mais d'un double berceau reposant sur un mur diaphragme portant les piliers des salles supérieures ; il est percé d'arcades en plein cintre permettant une transparence entre les deux travées ; l'aération était apportée côté cour par des soupiraux dont les conduits étaient jumelés avec ceux du niveau supérieur alors que deux autres soupiraux presque verticaux s'ouvraient vers l'extérieur aux extrémités. La jonction avec l'aile nord-est, au nord, a conservé sa partition originelle, contrairement au niveau supérieur ; la salle d'extrémité est aujourd'hui couverte d'une voûte en berceau brisé prolongeant la travée orientale de l'aile nord-ouest mais cette voûte a été reconstruite par Viollet-le-Duc qui a laissé subsister le départ d'une voûte d'arêtes à l'angle, montrant qu'il y avait intersection entre les voûtes des deux ailes.

L'aile nord-est ne présente pas de différence en plan avec le niveau supérieur ; cependant, dans le troisième compartiment à partir du nord (non comptée la salle de jonction) s'ouvre une poterne donnant sur l'extérieur. Il s'agit d'une simple porte en berceau brisé, fermée par deux battants, sans aucune autre protection ; lors des dégagements menés en 1875 pour la création des fausses-braies du château, on retrouva les restes probables d'une défense avancée ¹²⁵. Cette poterne avait-elle pour fonction d'être, comme le pensait Jacques Harmand, « le seul accès spécialisé des approvisionnements, pour le portage humain mais aussi pour les bêtes de bât » ¹²⁶ ? C'est possible, quoique peu probable dans un fonctionnement normal du château ; il s'agit bien plus probablement d'une porte « de confort » utilisée par le service pour accéder aux escarpes nord et est du château sans faire le tour entier par l'extérieur.

Dans le mur de refend situé immédiatement au sud-est, tous les plans antérieurs à la restauration et contemporains de celle-ci figurent un conduit perpendiculaire à la courtine nord-est (fig. 37). Il s'agit ici du dispositif que Viollet-le-Duc a décrit en 1857 comme un système de porte-voix pour contrôler les entrées de la poterne puis, l'année suivante, de façon fantaisiste comme « assez large pour qu'on pût y faire monter ou descendre un homme couché sur un chariot, sans ouvrir une seule porte ou poterne ». Ce conduit est figuré sur une coupe de 1866 ; celle-ci représente en pointillés ce conduit, partant verticalement du niveau de la cour puis obliquant et passant au-dessus de l'arc inférieur du mur de refend pour déboucher enfin à l'extérieur au-dessous du niveau de seuil de la poterne. Malgré l'interprétation de l'architecte, il n'a pu s'agir que d'un conduit de vidange, soit pour le bâtiment prévu au-dessus des caves, soit pour la cour si l'on admet que le conduit se prolongeait sur la ligne oblique et traversait toute la base, comme il est représenté par les plans antérieurs à la restauration. Cette même coupe fait apparaître le profil d'un des deux soupiraux qui permettaient l'aération de ces caves nord-est ¹²⁷.



Fig. 36 - Le château de Pierrefonds, vue de l'escalier des caves inférieures nord-ouest.

Cl. J. Mesqui.

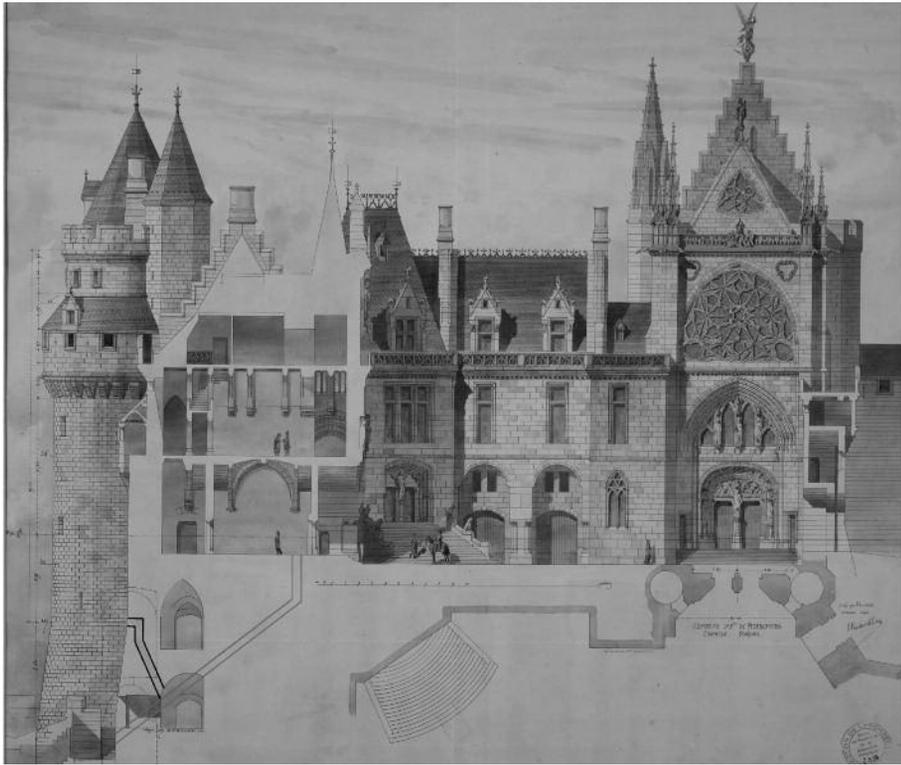


Fig. 37 - Le château de Pierrefonds, coupe nord-est-sud-ouest de l'aile nord-est, et élévation interne restituées de l'aile sud-est et de la chapelle, par Viollet-le-Duc en 1866. Surligné en gris : conduit de vidange (?). Surligné en noir : soupirail.

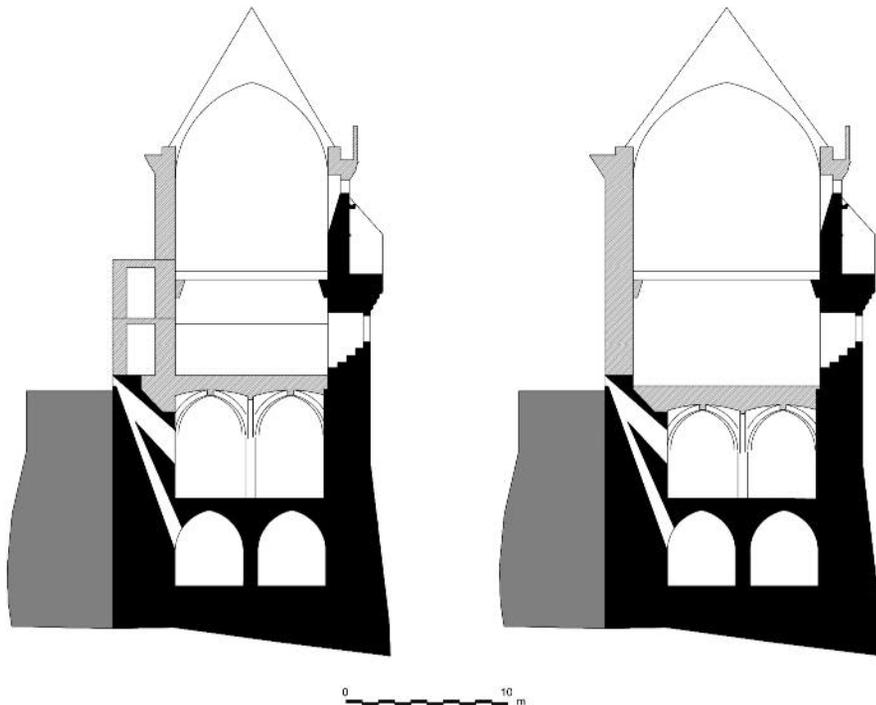


Fig. 38 - Le château de Pierrefonds, coupes schématiques du bâtiment nord-ouest. À gauche, restauration par Viollet-le-Duc. À droite, autre restitution possible.

La présence de la poterne détermina l'orientation des vantaux – sans doute jamais mis en place, qui auraient dû clore les différents compartiments ; chacune des deux portes aurait dû se fermer sur le couloir d'entrée de façon symétrique, disposition existant également au niveau supérieur.

Comme dans celui-ci, le dernier compartiment de l'aile nord-est, largement restauré par Viollet-le-Duc, communiquait avec la cave sud-est dont le plan et les dispositions sont identiques à celle de ce niveau. Au moment de la restauration, la voûte de toute la première section était écroulée ; après son dégagement, c'est ici que Viollet-le-Duc implanta la citerne du château à partir de février 1867 – citerne toujours existante quoique désaffectée¹²⁸. On a déjà évoqué plus haut le rétrécissement probable de la première section de ce compartiment qui s'ensuivit.

Les salles de l'aile nord-ouest : l'aile de prestige

Il ne demeurait en élévation, au moment de la restauration, que la moitié nord du mur gouttereau de l'aile nord-ouest, située entre la tour nord-ouest (Alexandre) et la tour nord (Godefroy de Bouillon) ; encore cette partie était-elle largement entamée par une des brèches pratiquées à la mine en 1617. Cependant, la partition interne prévue pour les bâtiments de cette aile peut être déduite des murs de refend des caves ; on a vu que demeurait au nord le harpage d'attente du mur de refend septentrional. Il existait donc trois salles successives, de dimensions croissantes, sans compter au sud et au nord les espaces de jonction entre l'aile nord-ouest et les deux ailes perpendiculaires ; à l'ouest, on ne sait que peu de cet espace de jonction d'assez faible largeur qui raccorderait l'aile à la porte principale, sinon qu'il contenait à la base deux fosses de latrines. Il est possible que les deux refends soient montés jusqu'aux toits pour former des pignons intermédiaires mais la restauration de Viollet-le-Duc, qui les arrête au niveau du premier étage, est également possible.

Les élévations de la courtine nord-nord-ouest, partiellement conservées avant la restauration, ainsi que celles des courtines nord-est, permettent d'établir que deux niveaux étaient prévus (fig. 29 et 33) ; les rez-de-cour étaient éclairés vers l'extérieur par des fenêtres rectangulaires haut placées, accessibles par des emmarchements dans leurs embrasures ; à l'étage, la présence extérieure des chemins de ronde couverts obligea à se contenter de soupiraux. Il va de soi que des fenêtres étaient prévues pour compléter cet éclairage côté cour ; on peut, par ailleurs, raisonnablement suivre Viollet-le-Duc dans sa restitution de charpentes lambrissées pour couvrir la succession des pièces de l'étage, tant cette disposition était fréquente dans l'architecture palatiale de l'époque (fig. 38).

On sait que le restaurateur ménagea le mur gouttereau côté cour au droit du mur inférieur des caves, construisant au devant une galerie ou portique à deux niveaux, dont il justifie la conception en affirmant « que le portique était écrit par l'épaisseur du mur intérieur et par les fragments de cette structure trouvés dans les fouilles » ; l'aménagement sur deux niveaux, quant à lui, était motivé par le fait que l'escalier de la tour nord-ouest (Alexandre) « ne montant qu'à une hauteur d'entresol, indiquait clairement le niveau de cet entresol »¹²⁹.

En fait, les plans antérieurs à la restauration ne semblent guère apporter d'éléments probants à la théorie de Viollet-le-Duc. Tous indiquent au rez-de-cour la présence d'un mur d'un peu moins de deux mètres d'épaisseur, bâti au droit du nu extérieur du mur des caves, épais pour sa part de quatre mètres¹³⁰ ; ce mur était absolument incompatible avec le portique restitué par l'architecte et l'on ne voit guère quels auraient pu être les fragments de la structure trouvés dans les fouilles. Il est plus probable que Viollet-le-Duc prit le parti de monter le mur intérieur en continuité du nu intérieur des caves mais il ne pouvait le faire en conservant l'épaisseur, bien trop importante ; ainsi se trouvait-il disposer d'une sur largeur qu'il utilisa pour bâtir son portique.

La justification fournie pour l'existence d'un niveau d'entresol n'est pas plus convaincante. Certes, l'élévation de Léré antérieure à la restauration, comme les photographies anciennes, montrent qu'il existait un niveau dans la tour nord-ouest en entresol entre le rez-de-cour et le premier étage de l'aile nord-ouest (fig. 26, fig. 29) : ceci est prouvé par l'existence d'un couloir y menant depuis la cage de l'escalier en vis attenant à la tour. Mais cette cage avait perdu toute son élévation intérieure, rendant purement spéculative la restitution d'un passage d'entresol entre la tour et le portique...

Si l'on fait abstraction de la restauration de Viollet-le-Duc, alors on peut faire l'hypothèse que le concepteur primitif du château dessina – sans pouvoir les réaliser faute de temps – des salles plus larges que celles reconstruites par le restaurateur, c'est-à-dire avec une largeur hors tout d'un peu plus de 16 m (fig. 38). Mais, pour autant, l'on ne jettera pas la pierre au restaurateur : le profil plus large ainsi restitué est certainement moins harmonieux que celui restitué par Viollet-le-Duc ; et l'on se souviendra également que les étages du grand logis

nord de Coucy, établis en retrait du rez-de-chaussée, laissaient place au premier étage à une galerie non couverte établie côté cour (fig. 39)¹³¹. Laissons donc au restaurateur le bénéfice d'un certain doute...

Quoi qu'il en soit, l'aile nord-ouest était donc structurée en trois blocs de pièces superposées sur deux niveaux. Par ses dimensions, il paraît quasi évident que le plus septentrional des trois blocs était destiné à accueillir au premier étage la grande salle du château ; la salle correspondante du rez-de-chaussée était probablement une salle du commun – on ne suivra pas Viollet-le-Duc qui, dans son *Dictionnaire*, en fit une « salle des mercenaires », pas plus que l'on ne suivra Jacques Harmand qui en faisait une... écurie¹³². La vocation de prestige de cette salle inférieure s'affirmait par la présence, au moment de la restauration, de plusieurs consoles sculptées destinées à recevoir les poutres du plafond : trois portaient des écus aux armes d'Orléans soutenus par des anges, trois autres des musiciens, jouant du psaltérion (fig. 40), du tambour et de la harpe, deux autres des personnages indistincts ; ces consoles ont été remplacées par

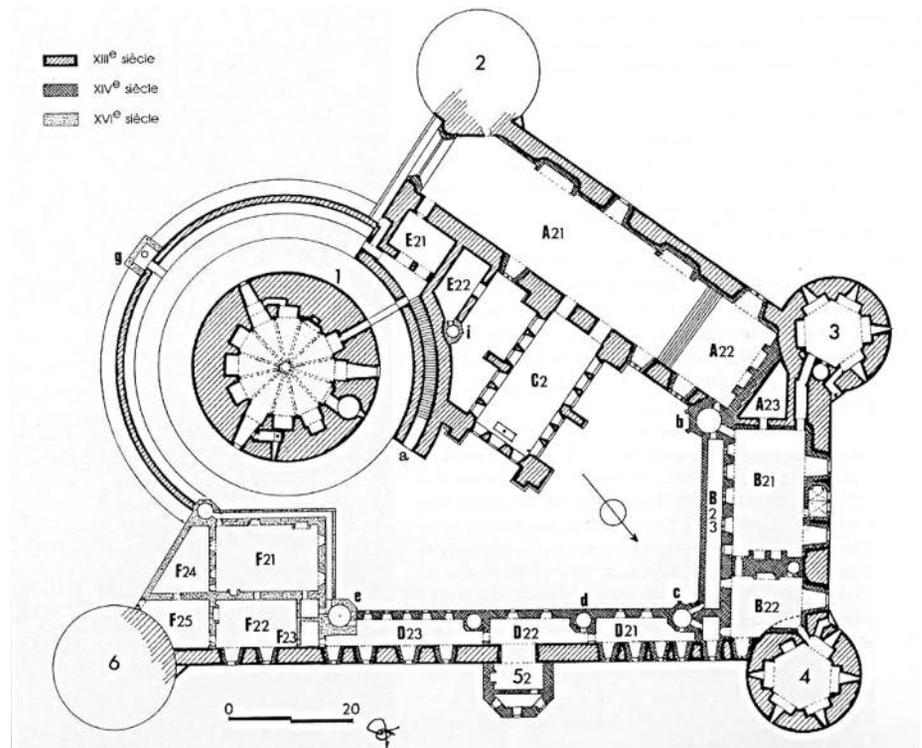


Fig. 39 - Le château de Coucy, plan restitué du premier étage.



Cl. M.H.

Fig. 40 - Le château de Pierrefonds, console de la grande salle inférieure de l'aile nord-ouest.

des éléments resculptés au XIX^e siècle, les originaux étant soit posés au plancher, soit remontés en décor dans le mur gouttereau extérieur¹³³.

Les deux salles superposées comportaient, sur le mur gouttereau extérieur, une grande cheminée ; l'âtre de celle du rez-de-chaussée subsistait en 1858 alors que celle du premier n'existait plus qu'à l'état d'arrachements. Le restaurateur a placé le « haut bout » de ces deux salles au nord-est où il a restitué deux monumentales cheminées de pignon ; rien, malheureusement, ne pourra jamais confirmer cette restitution d'un espace qui ne fut pas achevé... Quant aux deux blocs de plus petite dimension qui succédaient vers le sud-ouest au bloc de la grande salle, plus rien n'existait en élévation au moment de la restauration ; cependant, le plus petit des deux communiquait avec les latrines situées dans l'aile sud-ouest, entre la porte et la tour ouest (tour Arthus), ce qui laisse à penser qu'il avait une vocation publique affirmée. Peut-être, comme le pensait Viollet-le-Duc, devait-on prévoir ici le « vestibule » public, avant d'entrer dans une salle de parement, puis enfin dans la grande salle.

Les salles de l'aile nord-est : l'aile des services

Contrairement à l'aile nord-ouest, où les bâtiments en élévation avaient même largeur que les caves, les restes au sol des murs intérieurs de l'aile nord-est étaient

largement en retrait des caves, à vrai dire très étroites, de cette aile. Les plans antérieurs à la restauration permettaient de restituer depuis le nord les fondations d'un premier bâtiment, long d'un peu plus de 18 m et large d'un peu plus de 14, suivi immédiatement par celles d'un second bâtiment large de 17 m qui occupait le reste de la face. À l'angle entre les deux ailes subsistait le socle d'un escalier en vis dont Viollet-le-Duc a fait la fameuse vis à double révolution, pure fantaisie d'architecte que rien ne justifiait, pas plus que n'était justifié le couloir la contournant côté cour en prolongement du portique.

La structuration de cette aile était déterminée au rez-de-chaussée par quatre murs de refend dont subsistaient les harpages d'attente, en continuité verticale des refends des caves ; seul un des refends de celles-ci, le second depuis le nord, semble n'avoir pas été poursuivi au rez-de-chaussée, la porte d'accès aux latrines de la tour nord-est (Josué) se trouvant juste à la verticale de ce refend (fig. 13, 33 et 34). On trouvait donc successivement l'espace de jonction entre les deux ailes, où se trouvait l'escalier d'accès aux caves nord-ouest ; puis une longue pièce ayant accès à la tour des latrines ; deux pièces plus larges mais bien plus petites, dont la première était éclairée par un fenètre haute à gradins, la seconde possédant l'accès aux puits interne de cette aile ; enfin, au-delà, l'espace de jonction avec l'aile sud-est. Entre les deux petites pièces, dans l'épaisseur du mur de refend, se trouvait le conduit de vidange débouchant à côté de la poterne nord-est, à la base du château. On est amené, en conséquence, à suivre Jacques Harmand lorsqu'il y situe les cuisines, contrairement à Viollet-le-Duc qui les a placées sans preuve dans l'espace de jonction entre les deux ailes¹³⁴ ; rien apparemment ne justifiait par ailleurs la restitution des bâtiments sud-est par Viollet-le-Duc qui raccourcit ces espaces en les dotant d'une galerie extérieure (fig. 37). La vocation de l'espace nord est, quant à lui, difficile à restituer ; selon toute probabilité, sa liaison avec l'espace nord d'entrée aux caves et sa situation à côté des cuisines en faisait logiquement une zone réservée aux services – échansonnerie, paneterie, etc.

La structuration du premier étage ne peut être raisonnablement interprétée dans la mesure où les murs de refend inférieurs ne s'y prolongeaient pas (fig. 33). Avant restauration, on y voyait les deux portes d'accès à la galerie de chemin de ronde à mâchicoulis couvert ; mais il n'existait aucune communication directe entre l'espace intérieur et la tour des latrines – il fallait, pour accéder à celle-ci, sortir et emprunter le chemin de ronde. Jacques Harmand voyait ici les logements de la garnison ; mais cette interprétation n'est guère plausible – pas plus que ne le sont les interprétations « militaristes » de Viollet-le-Duc. Il n'est pas un seul château-palais princier de cette époque qui ait réservé à l'étage noble – le premier étage – des logements pour des garnisons qui, au demeurant, n'étaient pas permanentes... La coexistence de « casernements » et de logis civils dans les programmes des châteaux-palais fait partie des fictions héritées des années 1850-1950 ; il n'est pas un seul cas où les comptes anciens mentionnent des logements affectés à des troupes au même niveau que les logis princiers, mais plus encore pas un seul cas où soient même mentionnés de tels logements destinés à la soldatesque. Pas plus d'ailleurs les comptes anciens ne mentionnent-ils les logements des domestiques qui devaient dormir dans les combles et les galetas – voire dans les antichambres lorsqu'ils étaient affectés aux dignitaires¹³⁵.

Aussi faut-il plutôt penser que cet étage aurait été destiné à des logis pour la cour princière, comme les tours qui l'encadrent. Si tel fut le cas, la restitution par Viollet-le-Duc d'un plancher au-dessus du premier étage, délimitant un galetas habitable, est plausible.

Les salles de l'aile sud-est

Les vestiges au sol des salles de l'aile sud-est étaient, si l'on en croit les plans antérieurs à la restauration, peu marqués ; les traces de ces fondations semblent indiquer qu'un bâtiment d'un peu plus de 14 m de largeur était prévu, venant s'achever au sud-ouest sur la sacristie de la chapelle dont les murs demeuraient encore en

élévation à l'état de ruines ; on ignore la raison pour laquelle Viollet-le-Duc restitua une aile sensiblement plus étroite, en retrait sur les fondations, faisant ainsi saillir la sacristie sur les façades.

La disparition quasi-totale de la courtine sud-est, si ce n'est à son raccord avec la tour d'angle (Hector), et l'absence de refends autres que ceux de la sacristie dans les caves, empêchent toute interprétation sur ce que devaient être les salles de cette aile ; tout au plus l'élévation de la courtine extérieure montre-t-elle que la structuration verticale était identique à celle de l'aile nord-est (fig. 41).

Peut-être les écuries du château auraient-elles dû se trouver dans cette zone au rez-de-chaussée – et non, comme le pensait Jacques Harmand, au rez-de-chaussée du bâtiment de la grande salle, ce qui aurait été du « jamais vu ». Le premier étage, quant à lui, devait être tout naturellement affecté à des logements de cour ou administratifs, en relation avec la tour d'angle est.

Les abords du château

La restitution des abords du château sous Louis d'Orléans est une tâche quasi impossible, tant ceux-ci ont été modifiés par les travaux postérieurs, qu'il s'agisse des terrassements effectués lors des guerres de la Ligue et lors du siège de 1617 ou de ceux réalisés par Viollet-le-Duc, puis par Ouradou de 1858 à 1880, sans compter les reconstructions et restaurations qui ont profondément altéré la réalité médiévale.

La protection des bases des courtines

La vue de Duviert en 1611 montre clairement que les talus des tours et des courtines de la face nord-ouest au moins furent protégés par un imposant bastion de terre séparé de ces talus par un fossé (fig. 11) ; il est vraisemblable que la base de ce bastion était stabilisée par une muraille basse en pierres de taille dont l'angle nord subsistait, ruiné, avant la restauration – il figure au cadastre de 1838 et a servi de

pierre d'angle à la restitution par Viollet-le-Duc de l'enceinte basse bastionnée à partir de 1869 (fig. 3)¹³⁶. Caillette de l'Hervilliers signalait, pour sa part, que Questel, lors des fouilles de 1848-1853, avait mis au jour les fondations du « grand mur des terrasses » qui entourait le château à une douzaine de mètres de sa base¹³⁷ ; les

fondations mises au jour apparaissent clairement dans les plans antérieurs à la restauration au nord de la tour Godefroy de Bouillon, faisant partie de la ligne de crête de la terrasse entourant le château. Enfin, les plans antérieurs à la restauration montrent tous l'existence en contrebas de la tour d'angle ouest d'une fausse-brairie



Cl. M.H.

Fig. 41 - Le château de Pierrefonds, vue de l'angle entre les ailes nord-est (à gauche) et sud-est (à droite) avant restauration.

circulaire maçonnée (fig. 3) qui a été plus tard englobée dans les défenses basses restituées par Viollet-le-Duc à partir de 1865 ; cette fausse-braie apparaît également dans la gravure de Duviert, sa plate-forme étant plus basse que la terrasse du cavalier.

À partir d'avril 1864 fut aménagée dans cette zone la nouvelle route d'accès du château qui devait partir du village et monter progressivement en contournant l'édifice dans le sens des aiguilles d'une montre. La terrasse-bastion fut alors entièrement déblayée sur une hauteur considérable atteignant 8 m au droit de la tour ouest ; lors de ces déblais, les ouvriers rencontrèrent d'abord, à une quinzaine de mètres de la tour nord-ouest (Alexandre), ce qui semble avoir été une galerie de mine creusée dans le sable, puis, au droit de la tour nord (Godefroy de Bouillon), un énorme rocher qui dépassait de 5 m le niveau prévu pour le chemin ¹³⁸.

Ces aménagements, fausse-braie de la tour ouest, terrasse-bastion de la face nord-ouest, étaient-ils contemporains de Louis d'Orléans ? Peut-être la première l'était-elle, pour protéger les bases de la tour ouest fortement exposées à la mine du fait de la position topographique de la tour. La terrasse-bastion, dans son état de 1611, résultait en revanche certainement des travaux de fortification de la Ligue ; mais la présence en son sein, au niveau de la tour d'angle nord, du grand rocher montre que les reliefs, avant la constitution de cette défense, étaient bien moins lissés autour du château qu'ils ne le sont maintenant.

Qu'en était-il sur les autres faces ? Ici encore, les terrassements entrepris à partir de 1864 ont beaucoup modifié les profils mais l'on a peine à restituer ce qu'ils furent originellement. En tout cas, les représentations du château aux XVIII^e et XIX^e siècles semblent montrer que la terrasse se prolongeait sur ces deux flancs, se raccordant au curieux boulevard ovoïdal présent au sud-ouest ; c'est dans cette zone de raccord que se trouvait la « poterne du XII^e siècle » décrite plus haut. Malheureusement, l'entière reconstruction de cette dernière et le remodelage intégral des terres dans toute cette zone pour créer les chemins d'accès et les fausses-braies empêchent

définitivement de la caractériser et d'en retrouver la fonction primitive.

Quant aux fausses-braies qui ceignent aujourd'hui les bases du château, elles ont été purement et simplement inventées par Viollet-le-Duc en 1877 et réalisées après sa mort par Ouradou ¹³⁹.

La basse-cour sud

On a déjà eu l'occasion, à propos du château primitif, d'évoquer la présence du fossé des « grandes lices », redécouvert et recreusé en 1867, dont l'existence est prouvée par les culées du pont restauré au début de cette année ¹⁴⁰. Pour autant, la totalité de l'escarpe semble avoir été entièrement remaçonée par Viollet-le-Duc, peut-être à partir d'un mur existant ¹⁴¹ ; j'ignore la raison pour laquelle la partie nord de cette escarpe a été pourvue d'un renforcement apparemment plein montant aux deux tiers de sa hauteur (fig. 42). Il est peu probable que Viollet-le-Duc ait inventé de toutes pièces cette disposition qui n'a aucune logique défensive – à moins qu'il n'ait voulu régulariser une asymétrie entre la partie nord et la partie sud en établissant un mur rectiligne au niveau de la cour de part et d'autre de la porte.

On peut émettre l'hypothèse que cette basse-cour fut délimitée au temps de Louis d'Orléans à l'intérieur de la grande basse-cour primitive qui s'étendait jusqu'au delà de l'église Saint-Mesme (fig. 3) ; peut-être les murs primitifs est et ouest furent-ils conservés ce qui expliquerait l'aspect actuel du mur occidental. L'état de cette basse-cour au moment des restaurations devait être proche de celui figuré par Duviert ; les mamelons de terre créés pour protéger le château des canonnades furent nivelés tout au long des travaux de restauration sans qu'on ait en quoi que ce soit la garantie que le nivellement fit retrouver un niveau d'origine médiéval ¹⁴².

Un château-palais inachevé en contrepoint d'un autre : Pierrefonds et La Ferté-Milon

Ainsi s'affirme l'image de ce château qui ne fut jamais achevé, malheureusement trop souvent interprété comme un édifice « militaire » au sens du XIX^e siècle. Pour comprendre Pierrefonds, il faut avant tout le remettre en perspective par rapport à d'autres édifices princiers contemporains qu'il s'agisse du Louvre de Charles V, du Saumur de Louis I^{er} d'Anjou, du Mehun-sur-Yèvre de Jean de Berri et de



Cl. J. Mesqui.

Fig. 42 - Le château de Pierrefonds, vue de l'escarpe des grandes lices, et du pont sur le fossé de celles-ci.

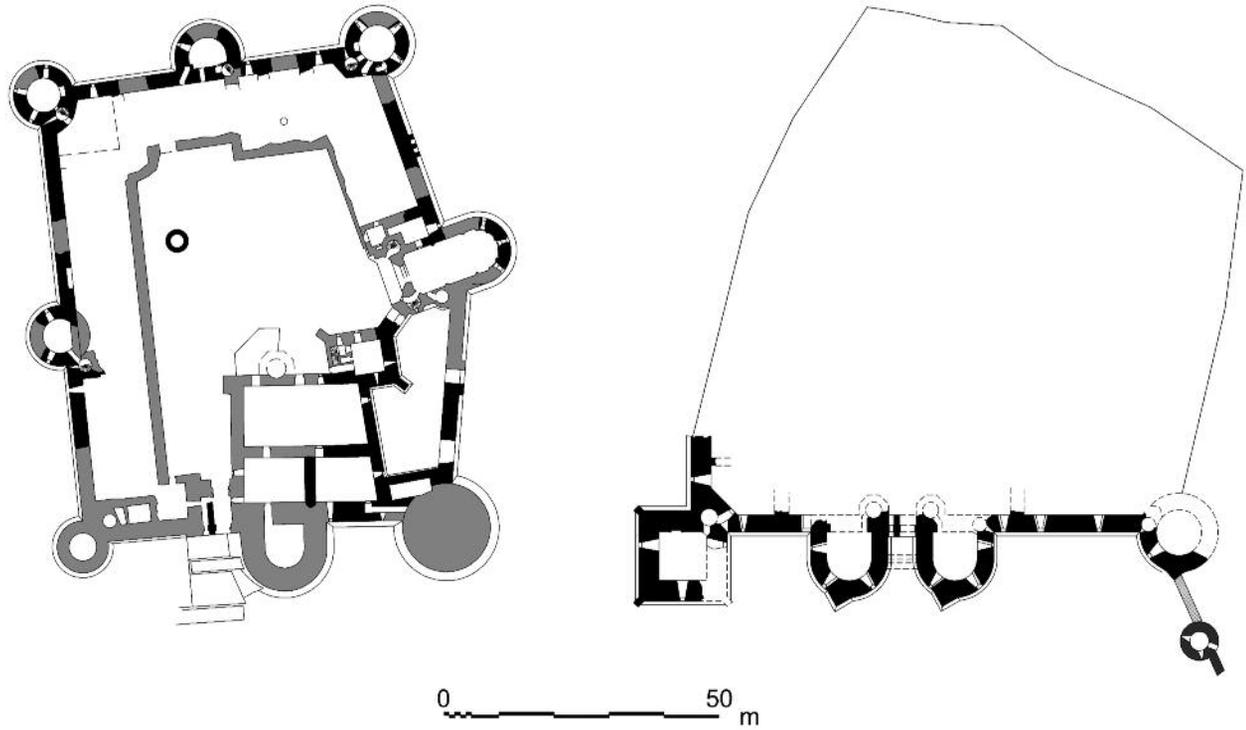


Fig. 43 - Plans comparés du château de Pierrefonds et du château de La Ferté-Milon.

tant d'autres de ces châteaux bâtis par les princes à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle, que l'on pourrait caractériser en disant qu'il s'agissait de palais civils bâtis à l'intérieur de carapaces défensives, en fait des châteaux-palais. Si le vocabulaire architectural « militaire » y était présent et s'imposait vis-à-vis de l'extérieur, le programme palatial y était déterminant ; les bâtiments civils n'y étaient plus de simples accessoires accolés aux courtines car l'édifice était conçu comme un tout, les éléments de défense étant désormais la face extérieure et l'enveloppe aux attributs « militaires » d'un ensemble à vocation civile de prestige. Cette fusion, exacerbée à Mehun-sur-Yèvre presque jusqu'à l'outrance, trouva une expression nouvelle à Pierrefonds comme à La Ferté-Milon, l'autre château-palais de Louis d'Orléans, avec la présentation sur les tours des statues monumentales des Preux dans l'un, des Preuses dans l'autre, et avec l'affichage entre les deux tours majeures de chacun des deux sites d'un haut-relief à la gloire de la Vierge Marie, l'Annonciation dans l'un, le Couronnement ou l'Entrée au Paradis

dans l'autre ¹⁴³. Ainsi le château-palais devenait un véritable manifeste de la personnalité princière, voire même un instrument de propagande ; il n'était plus seulement un objet en soi, conçu avec ostentation, mais aussi le faire-valoir d'un idéal et d'une quête ¹⁴⁴.

Mais un autre caractère frappe dans le programme de Pierrefonds : il s'agit de l'abandon presque total de la fortification primitive, voire son éradication pour bâtir un château neuf. En aucun cas, les grands princes qui bâtirent avant Pierrefonds ne forcèrent le trait jusqu'à anéantir tout reste du bâtiment antérieur – ne serait-ce que pour des questions de coût. C'est un caractère que l'on retrouve, plus marqué encore, à La Ferté-Milon ; en effet, il semble bien qu'à Pierrefonds ait été au moins repris le plan de l'ancienne « chemise » qui constituait le « donjon » primitif alors qu'à La Ferté-Milon on fit place nette de toute implantation antérieure pour bâtir le château. Charles V, lorsqu'il bâtit le Louvre, reprit le corset de l'ancien château de Philippe Auguste ; Jean de Berry, à Bourges

comme à Poitiers ou à Mehun-sur-Yèvre, réutilisa les édifices antérieurs ; Louis I^{er} d'Anjou rebâtit Saumur sur les bases des tours primitives ; Enguerrand VII de Coucy conserva l'extraordinaire enceinte de son ancêtre Enguerrand III. Rien de pareil dans les constructions de Louis d'Orléans à Pierrefonds et La Ferté-Milon : témoignage, ici encore, d'un orgueil cherchant à faire place nette du passé ou simple indication sur le fait que l'édifice précédent ne méritait pas l'intérêt ?

On constatera que, chaque fois qu'un prince a réutilisé peu ou prou l'édifice précédent, il s'agissait d'un château royal de type philippin comme si, de fait, le prince souhaitait conserver le symbole représenté par ce château préexistant. Il fait assez peu de doute que Louis, s'il avait disposé de tels édifices à haute valeur symbolique à Pierrefonds et La Ferté-Milon, les aurait également conservés pour en faire le noyau de son édifice. On peut penser que ceci donne au moins une indication sur le fait que, préalablement à Louis d'Orléans, ni Pierrefonds, ni La Ferté-Milon ne com-

portaient de tels châteaux d'essence royale : Philippe Auguste, après avoir pris possession de ce secteur géographique, ne semble pas l'avoir marqué de son empreinte, comme en témoigne par exemple le château de Crépy-en-Valois, capitale du petit comté¹⁴⁵. Ce n'est que bien plus au nord qu'il bâtit à Laon une tour maîtresse considérable et un peu au nord-est qu'il fortifia l'abbaye de Saint-Médard de Soissons.

Cette absence de signes royaux permettait à Louis de développer ses deux nouveaux édifices sans remettre en cause des symboles d'une haute signification dans le système féodal français. Pour autant, même lancés à trois années d'intervalle, même sous-tendus par la même volonté de programmes intégrés, les deux châteaux-palais de Louis d'Orléans traduisent des motivations extrêmement différentes, voire, au-delà, montrent l'intervention d'architectes distincts.

J'ai déjà eu l'occasion de mettre en évidence cette dualité des deux édifices en la

mettant en relation avec l'évolution de la personnalité de Louis d'Orléans dans les années 1395-1407¹⁴⁶ ; il s'agit évidemment d'un exercice difficile tant il peut paraître artificiel, en analysant les biographies duciales, de restituer son évolution psychologique. Pourtant, cette dichotomie semble évidente en examinant les plans comparés des deux châteaux inachevés. Le plan de Pierrefonds, certainement marqué par le maintien de la prééminence du « donjon » primitif, est en total contraste avec l'amorce de plan de La Ferté-Milon ; alors que le second affirme – au moins pour la partie achevée un plan d'ensemble d'une grande simplicité mais fait saillir à l'extérieur des tours aux plans sophistiqués, le premier présente un plan complexe mais constitué d'éléments simples, sans sophistication d'aucune sorte. À Pierrefonds, les continuités horizontales des chemins de ronde sont assurées par un système élaboré – certes intéressant au niveau plastique – mais certainement moins fonctionnel et impressionnant que l'horizontalité parfaite,

sur 100 m de longueur, de la façade de La Ferté-Milon. Plus, Pierrefonds frappe aussi par les irrégularités de son plan, la variété des dimensions de ses tours. Comme si, en définitive, Pierrefonds n'avait été qu'un chantier expérimental – à l'avancement – La Ferté-Milon étant, au contraire, mis en chantier sur la base d'un plan d'ensemble cohérent et grandiose.

Si l'on va plus loin dans l'analyse des détails architecturaux, en laissant de côté la sculpture qui révèle la main de sculpteurs des mêmes ateliers, l'examen comparé des formes et des décors des fenêtres ne manque pas d'intriguer.

Un premier point frappe : les fenêtres extérieures des courtines et tours de Pierrefonds sont d'un seul modèle, particulièrement simple : il s'agit d'ouvertures rectangulaires de petite taille, aux encadrements évidés de quarts de tores (fig. 44, en bas à droite). La destruction de 1617 empêche malheureusement de savoir ce qu'étaient les fenêtres extérieures du « donjon » ; tout au plus Duviert, en 1611, semble-t-il représenter des fenêtres à meneau vertical – vraisemblablement des fenêtres à croisées à la fois dans la façade sud de l'édifice et dans les deux tours majeures. Peut-être ces fenêtres à croisée étaient-elles identiques à celles de la façade conservée du « donjon », donnant sur la « cour aux provisions ». Leurs encadrements sont plus complexes, évidés de deux quarts de tore successifs, une colonnette prenant place dans le tore extérieur ; ces colonnettes possèdent des bases prismatiques et de petits chapiteaux sculptés de part et d'autre de la fenêtre. Quant à la croisée, elle est située en retrait, au droit du tore intérieur. Cette mise en forme des fenêtres n'a rien que de très classique : on connaît l'engouement marqué tout au long du XIV^e siècle, mais surtout à partir du chantier de Vincennes, pour ces encadrements à colonnettes qui pouvaient épouser l'archivolte en tiers-point comme justement à Vincennes ou au contraire suivre le contour rectangulaire de l'encadrement.

À La Ferté-Milon, les fenêtres extérieures sont toutes de grandes dimensions en façade, celles des tours étant moins hautes que dans les courtines ; on jugera

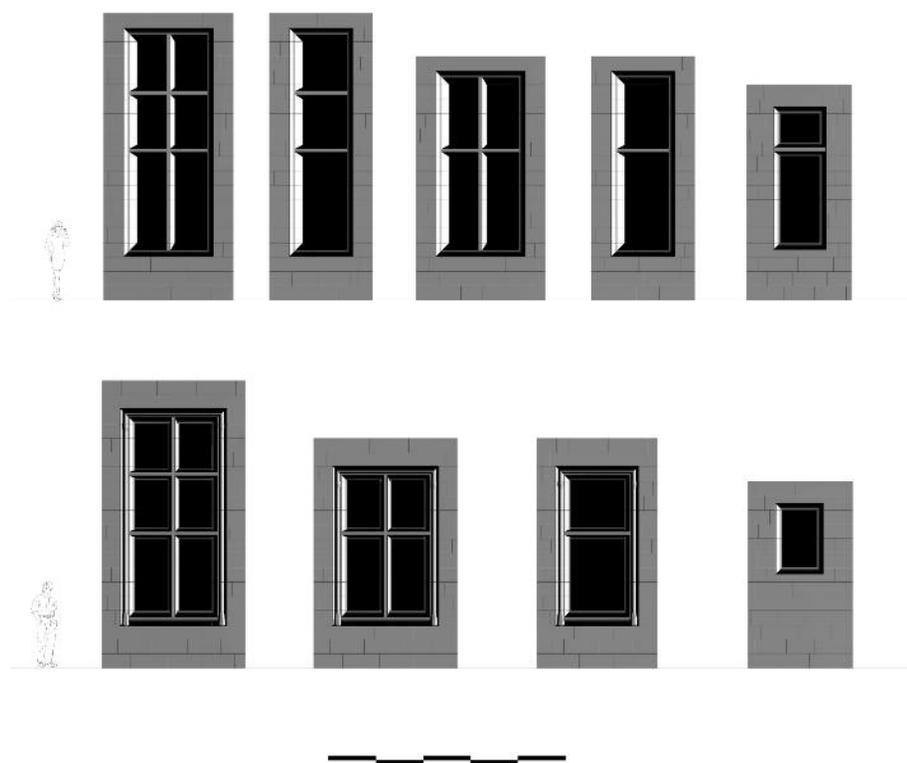


Fig. 44 - Élévations des fenêtres du château de La Ferté-Milon (en haut) et du château de Pierrefonds (en bas).

dans la fig. 44 de la différence de taille : alors qu'à Pierrefonds, seules peut-être les fenêtres du « donjon » étaient à croisées, toutes les fenêtres de La Ferté-Milon donnant sur l'extérieur étaient assez hautes pour être divisées par une traverse, voire par deux, et certaines possédaient des meneaux. Or la situation défensive de La Ferté-Milon étant autrement moins favorable que celle de Pierrefonds, ces larges et hautes ouvertures constituaient un véritable défi – ou encore une extraordinaire marque d'ego...

En revanche, le dessin des encadrements y est beaucoup plus sobre : les arêtes sont évidées de quarts de tores dans les tours alors que, dans les courtines, le relief est accentué par un pan coupé supplémentaire vers l'intérieur. Ce détail architectural n'est pas à négliger car il semble s'insérer dans un courant architectural marquant l'architecture princière du début du ^{xv}e siècle : on le trouve ainsi à la tour Jean-sans-Peur de Paris, bâtie en 1412, comme à Tancarville en 1408-1410 ¹⁴⁷.

Peut-on déduire de tous ces éléments que Pierrefonds et La Ferté-Milon sont dûs à des mains différentes ? À vrai-dire, la tentation est forte tant l'esprit diffère dans les deux châteaux-palais. On ne peut, de ce point de vue, faire abstraction d'un autre château strictement contemporain, celui de Sully-sur-Loire dont on sait qu'il fut conçu par Raymond du Temple en 1396, la même année que Pierrefonds, et suivi ensuite par le maçon Colin des Chapelles ¹⁴⁸. Or la mise en forme de Sully-sur-Loire, avec son double niveau de chemin de ronde à mâchicoulis, rappelle étonnamment celle de Pierrefonds quoique en moins aboutie et moins sophistiquée ; j'aurais tendance à attribuer le plan et le concept de Pierrefonds au même illustre architecte, le suivi du chantier et la conception de détail étant le fait du maître des œuvres royal du bailliage de Senlis, Jean Lenoir –

ce qui pourrait expliquer les imperfections du plan. Malheureusement, la seule source dont on dispose est celle de l'intervention du maître charpentier Robert Fouchié qui fut rémunéré 500 livres pour le devis d'œuvres qu'il effectua à Pierrefonds au début de mois de juillet 1396 mais, malgré l'énormité de la somme, il ne paraît guère plausible que le duc ait confié à un maître charpentier la conception de l'architecture de son château. Au demeurant, Raymond du Temple était alors justement à Sully-sur-Loire et il aurait pu donner ses ordres à Robert Fouchier ¹⁴⁹.

On ne sait rien de la conception de La Ferté-Milon ; si l'horizontalité de son élévation doit certainement beaucoup à la Bastille de Paris qui devait être achevée vers 1382, l'originalité du plan de ses tours n'a pas son équivalent dans l'architecture contemporaine. On peut, bien sûr, en attribuer la paternité à Louis d'Orléans lui-même qui aurait pu fixer un programme plus ambitieux qu'à Pierrefonds. Quoiqu'il en soit, ce n'est qu'en 1405 qu'apparaît, sur les deux chantiers, Jean Aubelet, maçon général de Louis d'Orléans ; mais il portait ce titre dès 1403 et celui de maçon ducal en 1400, et fut envoyé en 1401 et 1402 par Raymond du Temple pour le remplacer dans une expertise d'un jubé de la cathédrale de Troyes. Il est tentant – je l'ai déjà fait – de lui attribuer le second des deux châteaux, sans malheureusement que ceci puisse être appuyé sur la moindre source.

PIERREFONDS, DU MYTHE À LA RÉALITÉ

Ainsi, derrière la carapace de la restauration qui a, d'une certaine façon, asséché la recherche, Pierrefonds demeure un ensemble fascinant qui mériterait de nouvelles recherches – tout particulièrement archéologiques, pour mieux appréhender son histoire et son passé. Si l'on parvient,

sans trop de peine, à retracer le parti du château de Louis d'Orléans, resté inachevé, les deux interventions brutales sur le site, la sienne puis celle de Viollet-le-Duc, semblent avoir gommé les traces du ou des édifices antérieurs – au point d'avoir conduit depuis l'historien Carlier à des interprétations fantaisistes de ces édifices.

Or, contrairement aux idées reçues, il demeure selon toute probabilité des vestiges non négligeables de ce château antérieur à Louis d'Orléans, *castrum* d'un puissant seigneur des franges du Soissonnais puis château royal fréquenté par les rois venant chasser dans la forêt de Cuise. Le site mériterait largement qu'un programme de fouilles y soit mené afin de retracer les jalons de l'occupation du site et peut-être de mieux cerner ce que fut, justement, ce *castrum* primitif, en contrepoint des réalisations monumentales du ^{xv}e et du ^{xix}e siècle.

Au-delà, la réalité du château de Louis d'Orléans demeure masquée par l'importance de l'œuvre de Viollet-le-Duc ; on ne critiquera pas cette dernière qui représente la création d'une époque – et celle d'un homme avant tout, qui sut trouver dans le souverain de l'époque le mécène capable de réaliser ses rêves les plus fous d'architecte restaurateur imposant sa vérité au monument. Mais faut-il pour autant que les vestiges du château d'Orléans, assez scrupuleusement conservés par Viollet-le-Duc, soient masqués par des collections adventices qui peuplent son premier sous-sol, sans compter les épaves qui envahissent le second de ces niveaux ? Ici, comme dans les tours, tout existe encore de la réalité médiévale. Peut-on rêver que toute cette architecture revienne à la vie, qu'on puisse la visiter et l'étudier ?

Ce serait, en contrepoint du Pierrefonds de Viollet-le-Duc, une justice à rendre à ce monument insigne, délaissé par beaucoup comme trop « moderne ».

ANNEXES

ANNEXE 1

Bien qu'elles aient déjà été publiées, il paraît utile de reproduire ici les transcriptions des deux chartes concernant Saint-Mesme en raison de leur intérêt, tant au plan historique qu'au plan topographique.

Donation de l'église de Saint-Mesme du château de Pierrefonds à l'abbaye de Marmoutier par Nivelone II (Gallia Christiana, t. X, Instrumenta, col.106)

Notum sit omnibus tam futuris quam praesentibus, quod dominus Nivelone dominus de Petrafonte dedit et deo et beato Martino Majoris-monasterii et monachis ejus, **ecclesiam santi Maximi que sita est in eodem castro inter duas turres**, cum omnibus quae ad eandem ecclesiam pertinent, annuentibus filiis suis Petro, Ansculfo, Nivelone et Drogone, et omnibus militibus sui castris et pluribus optimis viris de burgo, cum ceteris familiae suae hominibus.

Voluntas autem hujus donationis orta est in corde Nivelonis et uxoris ejus, hortatu et instinctu domni Hugonis fratris sui Suessionensis episcopi, antequam pergeret in viam Hierusalem. Hujus vero adhortationis ipse Nivelone et uxor ejus Haduisa non immemores, pro salute animarum suarum et pro sequie antecessorum suorum, supradictam ecclesiam Sancti Maximi cum omnibus rebus ad eam pertinentibus donaverunt Deo et beato Martino Majoris-monasterii et monachis ejus, sicut supradictum est, quatinus monachi inibi Deo servirent et secundum loci qualitatem quatuor aut quinque, sive sex post decessum canonicorum inibi habitarent. **Locus igitur ubi monachi officinas suas sunt facturi, est camera quae est juxta ecclesiam et coquina et puteus et terra quae ab oriente adjacet juxta viam publicam ad pedem Teralli secundum amoenitatem loci.**

Haec ergo omnia donaverunt Deo et B. Martino Majoris-monasterii et monachis ejus ipse Nivelone et uxor ejus Haduisa, concedentibus supradictis filiis eorum Petro, Ansculfo, Nivelone et Drogone, inter manus domni Hugonis tunc prioris, per librum collectaneum de domo monachorum, et postea posuerunt illud super altare sancti Sulpitii, videntibus

monachis et militibus et aliis probis viris, quorum nomina subscripta sunt.

De monachis Hugo prior ipsius loci, Seguinus prior de S. Tetbaldo, Rotbertus monachus, Raimbertus monachus, Haimericus monachus, Raimbertus monachus, Haimericus monachus, Bernardus monachus, Haimericus presbyter.

De militibus Hilbertus avunculus Guermundi et Johannes, Johannes filius Guermundi, Albertus de Gurnaio, Gascelino infans, Philippus filius Rotgerii dapifer, Petrus filius Testhonis et Guido frater ejus, Guido de Moseio, Rainaldus filius Hervei, Thenardus de Crispeio, Paganus de Chala, Rurius Senterius.

De burgensibus Stephanus Dives, Hugo Parvus, Lambertus serviens frater Raimberti monachi, Guibertus armiger, Girardus de Atichio, Guanilo cementarius, Raherius carpentarius, Andreas archerius, Bloinus archerius, Ascherius de Artasia, Richardus filius Ancelini, Gislebertus filius Alberti, Gaenbertus filius Bertranni, Gausbertus tornator.

De famulis monachorum Guaibertus famulus, Hatho famulus, Guibertus famulus, Albericus famulus.

+ Signum Nivelonis. + Signum Haduisae. + Signum Petri. + Signum Nivelonis. + Signum Drogonis.

ANNEXE 2

1113 (24 octobre).

Confirmation de la donation de Nivelone II par Lisiard, évêque de Soissons (J. Depoin, Recueil de chartes et documents de Saint-Martin des champs, t. I, Paris, 1912, p.224-226, acte 142).

Notum sit omnibus t. f. q. p. frequenti precum instantia rogatos esse dominum LISIARDUM episcopum Suessionensem et ejusdem ecclesie clericos ut **capella Sancti Maximi in castello Petrefonte sita, monachis Sancti Sulpicii in vico ejusdem castelli commorantibus** concederetur, hoc fieri de poscente venerabili et religioso patre domno Guillelmo, Majoris monasterii abbate, cujus monachi in supradicto loco inhabitant, et maxime exorante hoc fieri

Nivelone predicti castelli domino, eadem capellam eatenus obtinente.

Dicebat enim idem castelli dominus hoc ad meliorationem vite sue, quam satis inter discrimina et peccata exercuerat, maxime proficere si eandem capellam eo voto in manus Episcopi recusaret, ut religiose viventibus Deumque timentibus personis ordinaretur. Diu tamen dubitatum est a Suessionensibus clericis illam monachis mancipari, propter insolentiam et arrogantiam quorundam monachorum circa positorum, qui, velut quadam privilegii libertate nullam poenam metuentes, et obedire contemptentes, excommunicatos ab Episcopo et clericis suscipere presumunt et, si quando divinum officium pro quorundam facinoribus in termittere jubetur, indignos quosque, oblationum spe aut quolibet favore ad sacra audienda vel etiam sumenda, irreverenter admittunt. Hujus igitur pessimi exempli timore, dubitatum est diuque dilatatum capellam predictam monachis concedi ne et ipsi, contra ecclesie Suessionensis justiciam et ad dampnum ejus, insolenter agerent, excommunicatis et indignis communicando et, contra prohibitionem, divinum officium facere presumendo, precipue illo in castello unde contra Suessionensem ecclesiam violentie et injusticie frequenter erumpere consueverunt.

Sed nichil tale hoc metuendum esse dominus abbas predictus venerabilis Guillelmus literis suis mandavit et postea, in capitulo Suessionensi presens, cum multis religiosis monachis suis, viva voce confirmavit, considentibus domno Lisiardo episcopo et domno Tetbaldo, priore Sancti Martini de Campis, multisque honestis personis. Ibi igitur concessio, talisque constitutio approbata est a predictis patribus et personis, ut monachi in predicta capella manentes, Suessionensi episcopo et capitulo obedientes semper sint hoc modo ut, si quando Suessionensi ecclesia, vel per scriptum vel per certum legatum, eis prohibuerit divinum officium facere, vel ubi ipse dominus castelli fuerit, vel familia ejus, vel quilibet ex castello, vel quemcumque pro injuria ecclesie divinum officium non habere censuerint, diligentes observent eo modo quo eis mandabitur. Quod si mandatum illud violasse aliquis monachorum arguetur, veniat in Suessionense capitulum culpam hanc vel negaturus vel emendaturus, ut servitur Deo obedientia, Aeclesiae pax et unitas ubique teneatur. At si quis adeo contumax extiterit, ut mandatum non observasse parvipendat, et predicto modo satisfacere contempnat, iste nec apud abbatem aut fratres Majoris-monasterii refugium aut susceptionem inveniat, donec

in predicto capitulo culpam illius inobediencie aut excuset aut emendet. In hoc autem constitutione pariter collaudatum est ut, quoniam omnes Deo servientes tam clerici quam monachi, beneficiis ecclesiasticis et fidelium oblationibus ali habent, ecclesie Suessionensis que tanti boni et aliorum multorum frequenter erga Sancti Martini monachos benigna extiteret, quotannis de eadem capella x solidos accipiat, in anniversario domni LISIARDI episcopi, tam ejus in vita quam post vitam. Hanc autem

constitutionem, inter Suessionensem ecclesiam et monachos predictos, ut utrimque certa et inmutata permaneat, placuit cyrographi memoria contineri hoc modo, salvo episcopali et archidiaconali jure.

S. LISIARDI episcopi. S. BERNARDI decani. S. FULCONIS prepositi. S. ANSCULFI archidiaconi. S. PETRI archid. S. EBALI archid. S. HUGONIS precentoris. S.

Hugonis sacerdotis. S. Odonis sacer. S. Johannis sacer. S. Rodberti diac. S. Gualteri diacon. S. Herberti diac. S. Laurentii diac. S. Tetbaldi, Ivonis, Hugonis, Odonis, item Tetbaldi, item Tetbaldi, Ansculfi, item Hugonis, Blihardi, subdiaconorum. S. Ingelbertuli, Leonelli, Ivoli, accolitorum. Anno Dominice Incarnationis 1113, epacta 12, VIII Kal. Novembris, data est regnante LUDOVICO anno 6. Ego BERNARDUS cancellarius subscripsi.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Ancien 1969-1972

B. Ancien, « La Tour des Comtes et l'Hôtel de l'Intendance de Soissons », *Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons*, t. 14, 4^e série, 1969-1972, p. 191-211.

André 1983

P. André, « Le château de Suscinio, XIII^e-XV^e siècles », dans *Congr. arch. de France. Morbihan*, 1983, p. 254-266.

Bergeron 1583

N. Bergeron, *Le Valoys Royal*, Paris, 1583.

Blieck 1997

G. Blieck, « Le château dit de Courtrai à Lille de 1298 à 1338 : une citadelle avant l'heure », *Bull. mon.*, t. 155, 1997, p. 185-206.

Brunel 1994

Gh. Brunel, « Ambleny, tour des seigneurs de Pierrefonds », dans *Congr. arch. de France. Aisne méridionale*, 1990, t. I, p. 11-22.

Carlier 1764

Cl. Carlier, *Histoire du duché de Valois, depuis le temps des Gaulois jusqu'en 1703*, Paris, 1764, 3 vol.

Champollion-Figeac 1844

A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles ducs d'Orléans. Leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle*, Paris, 1844.

Chave 2003

I. Chave, *Les châteaux de l'apanage d'Alençon (1350-1450)*, Alençon, 2003.

Corvisier 1989

Chr. Corvisier, « La silhouette des châteaux gothiques depuis Charles V ; y-a-t-il une école de la Bastille ? », dans *Sous les pavés, la Bastille*, Paris, 1989, p. 68-70.

Dangu 1913

Ab. Dangu, « Études historiques sur Pierrefonds », *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. XV, 1913, p. 153-282.

Douët-d'Arcq 1861

L. Douët-d'Arcq, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet en deux livres avec pièces justificatives (1400-1444)*, Paris, 1861, t. V.

Erlande-Brandenburg 1994

A. Erlande-Brandenburg, « L'entrée de la Vierge au Paradis. Le relief de La Ferté-Milon », dans *Congr. arch. de France. Aisne Méridionale*, 1990, p. 327-339.

Faucherre 1989

N. Faucherre, « La Bastille au Moyen Âge, porte urbaine ou citadelle royale », dans *Sous les pavés, la Bastille*, Paris, 1989, p. 37-54.

Fawtier-Maillard 1953

R. Fawtier, F. Maillard, *Comptes royaux (1285-1314)*, Paris, 1953-1956, 3 vol.

Fenyvesi 1983

M. Fenyvesi, « Les signes lapidaires au château de Pierrefonds (Oise) », *Revue Archéologique de Picardie*, 1983, n^o 4, p. 21-30.

Gouré 1841

E. Gouré, « Notice historique sur le

château et les seigneurs de Pierrefonds », *Revue historique de la noblesse*, t. I, 1841, p. 281-293.

Harmand 1958

J. Harmand, « Le plus ancien château de Pierrefonds et ses problèmes », *Bull. mon.*, t. 116, 1958, p. 165-202, p. 245-264.

Harmand 1960

J. Harmand, « Le manoir d'Orléans à Pierrefonds. Esquisse d'une restitution », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1960, p. 159-174.

Harmand 1983

J. Harmand, *Pierrefonds. La forteresse d'Orléans. Les réalités*, Le Puy-en-Velay, 1983.

Longnon 1908

A. Longnon, *Pouillés de la Province de Reims*, Paris, 1908, 2 vol.

Mayor s.d.

J. Mayor, *Le château de Pierrefonds*, Versailles, s.d.

Mesqui 1977

J. Mesqui, « La fortification dans le Valois du XI^e au XV^e siècle et le rôle de Louis d'Orléans », *Bull. mon.*, t. 135, 1977, p. 109-149.

Mesqui et Ribéra-Pervillé 1982

J. Mesqui, Cl. Ribéra-Pervillé, « Les châteaux de Louis d'Orléans et leurs architectes », *Bull. mon.*, t. 138, 1980, p. 293-345.

Mesqui 1986

J. Mesqui, « Le château des seigneurs de Sully jusqu'en 1602 », *Histoire de Sully-sur-Loire*, Paris, 1986, p. 105-125.

Mesqui 1989

J. Mesqui, « La Bastille Saint-Antoine, un concept original d'architecture castrale », dans *Sous les pavés, la Bastille*, Paris, 1989, p. 58-67.

Mesqui 1994-1

J. Mesqui, « Le château de Crépy-en-Valois : palais comtal, palais royal, palais féodal », *Bull. mon.*, t. 152, 1994, p. 257-312.

Mesqui 1994-2

J. Mesqui, « Les programmes résidentiels du château de Coucy du XIII^e au XV^e siècle », dans *Congr. arch. de France. Aisne méridionale*, 1990, p.207-247.

Mesqui 2006

J. Mesqui, « L'œuvre de Jeanson Salvart, architecte de la cathédrale de Rouen, au château de Tancarville en 1408-1412 », dans *Materiam superabat opus. Hommage à Alain Erlande-Brandenburg*, Paris, 2006, p. 321-327.

Mesqui 2007

J. Mesqui, *Le château de Tancarville. Histoire et architecture*, Paris, 2007 (Société Française d'Archéologie, supplément au *Bulletin monumental* n° 1).

Muldrac 1662

A. Muldrac, *Le Valois Royal*, Paris, 1662.

Raemy (de) 2004

D. de Raemy, *Châteaux, donjons et grandes tours dans les États de Savoie (1230-1330)*, Lausanne, 2004, 2 vol.

Rapin 2005

Th. Rapin, « Les Dampmartin, une dynastie de maîtres d'œuvre. À la lecture des sources », *Autour de Jean de Berry, Revue historique du Centre-Ouest*, t. IV, 2^e sem. 2005, p. 247-271.

Religieux de Saint-Denis 1842

La chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, pub. par L. Bellaguet, Paris, 1842, t. 4.

Rémy et Séraphin 1998

G. Séraphin, Chr. Rémy, « Le château d'Excideuil », dans *Congr. arch. de France. Périgord*, 1998, p. 195-223.

Rémy 2005-2006

Chr. Rémy, *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin*, Limoges, 2005-2006, 2 vol.

Robin 2005

Fr. Robin, *Le château du roi René à Tarascon*, Paris, 2005.

Rolland 1994

D. Rolland, « Le donjon d'Ambleny », dans *Congr. arch. de France. Aisne méridionale*, 1990, t. I, p. 23-40.

Salmon 1971

M.-J. Salmon, *L'architecture des fermes du*

Soissonnais. Son évolution du XIII^e au XIX^e siècle, Sazeray, 1971.

Sandron 1997

D. Sandron, « L'église Saint-Sulpice de Pierrefonds à l'époque romane », dans *L'art roman dans l'Oise et ses environs*, Beauvais, 1997, p. 57-65.

Verdier et Cattois 1855

A. Verdier, M. Cattois, *Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, 1855, 2 vol.

Viollet-le-Duc 1854-1868

E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture Française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, 10 t., 1854-1868. (t. I : 1854 ; t. II : s.d. ; t. III : 1858 ; t. IV : 1859 ; t.V : 1861 ; t. VI : 1863 ; t. VII : 1864 ; t. VIII : 1866 ; t. IX : 1868).

Viollet-le-Duc - Description (année)

E. Viollet-le-Duc, *Description du château de Pierrefonds* : 1^{ère} éd., Paris, 1857 ; 2^e éd., Paris, 1861 ; 3^e éd., Paris, 1863 ; 4^e éd., Paris, 1865 ; 5^e éd., Paris, 1869 ; 6^e éd., Paris, 1872 ; 7^e éd., Paris, 1874.

Wyganowski 1858-1885

L. Wyganowski, *Journaux des travaux de Pierrefonds*, conservés aux Archives départementales de l'Oise, 4 Tp 1*-4*. Une copie existe au château de Pierrefonds.

NOTES

1. Cette thèse est développée dans les deux articles publiés par le *Bulletin monumental* en 1958 : Harmand 1958.

2. Cette thèse a été argumentée devant les Antiquaires de France en 1960 : Harmand 1960. Elle sert de trame au grand œuvre, publié en 1983 : Harmand 1983.

3. J'avais déjà eu l'occasion de souligner, à propos de l'analyse du château de Montépilloy par le même auteur, à quel point il pouvait tordre la réalité architecturale pour la faire coller à un schéma de pensée : voir Harmand 1979, Mesqui 1979. De même, j'avais émis des doutes sur la seconde des thèses de Jacques Harmand en analysant le rôle des architectes de Louis d'Orléans : Mesqui 1982.

4. Carlier 1764, I, p. 235. Il est cocasse de lire la description du « premier château » par Carlier qui correspond trait pour trait au château neuf : « un grand et majestueux donjon, accompagné de deux tours énormes par leur grosseur et l'épaisseur de leurs murs, en défendoit l'accès... ». Aucun des prédécesseurs de Carlier n'a jamais émis pareille hypothèse, qu'il s'agisse de Bergeron et de Muldrac ; Jacques Harmand le reconnaît dans son article de 1958 (Harmand 1958, p. 176-177) sans pour autant malheureusement que ceci influence son jugement.

5. Incendie le 28 août 1865 : voir Wyganowski 1858-1885, à la date.

6. De ce point de vue, l'affirmation par Caillette de l'Hervilliers qu'il tenait pour certain que les fondations du premier château « avaient été découvertes aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles sur l'emplacement actuel de la ferme du Rocher » est parfaitement gratuite ; Jacques Harmand la reprend malheureusement pour argent comptant. L'auteur est tellement à court qu'il va jusqu'à utiliser un argument incroyable : celui de la présence d'entrées de caves en fond de vallée, près de Saint-Sulpice, dont il pense qu'il s'agit d'entrée de souterrains (bouchés, bien sûr !) servant de sortie de fuite au « château du Rocher » implanté quarante mètres plus haut... Harmand 1958, p. 248 et suiv. cite pêle-mêle tous les érudits du XIX^e siècle qui accordaient foi à cette légende qu'il reprend en

l'argumentant, ce qui fait le bonheur de tous les tenants de souterrains...

7. La structure double de l'église Saint-Sulpice, avec une nef servant aux offices paroissiaux séparée du chœur abritant les offices des moines, est encore parfaitement lisible ; la cure était à la présentation du prieur : Longnon 1908, p. 117F ; on s'étonne que Jacques Harmand ait pu imaginer l'existence d'une autre église paroissiale (Harmand 1958, p. 254, n. 3). Sur l'histoire de l'église, voir Sandron 1997 : vers 1085, l'évêque Hilgot remettait le patronage de la cure au doyen du chapitre de Soissons.

8. Carlier 1764, I, p. 235 et suiv. Il n'est pas utile de reprendre ici les auteurs plus anciens (Bergeron 1583, Muldrac 1662), analysés et critiqués par Carlier. En 1085, Helgot, évêque de Soissons et successeur de Thibaut, rappelle l'histoire et le don par Thibaut ; cependant, constatant que la cure est négligée, il en attribue la collation au doyen du chapitre cathédral de Soissons ; il réserve 5 sous par an au chapitre Saint Gervais préexistant (sans doute en cours d'extinction) et le reste des revenus à Marmoutier (*Gallia Christiana*, t. X, *Instrumenta*, col.100).

9. En 1089, Nivelon II abandonnait la corvée qu'il imposait aux hommes du chapitre de Notre-Dame de Soissons habitant à Chelles *ad munitionem sui castri* (B.n.F., coll. Picardie, vol. 233, fol. 274-276, cité par Brunel 1994, p. 12 et n. 14). Vers 1100, au contraire, il obtint trois jours de service annuels de certains hommes de Saint-Léger-aux-Bois *ad firmitatem castri mei* (Bordeaux, Bibl. mun., manuscrit 770, fol. 73 verso-74 recto, cité par Brunel 1994, p. 12 et n. 15).

10. Annexe 1.

11. Voir en particulier Carlier 1764, t. III, p. 189-190.

12. Annexe 2.

13. Harmand 1958, p. 255, commet cette erreur d'interprétation.

14. Ce type d'organisation est encore parfaitement lisible dans les châteaux qui ont maintenu des *mlites castri* au-delà du XII^e siècle : voir par exemple Excideuil (Rémy et Séraphin 1998). La collégiale seigneuriale castrale est toujours située dans la basse-cour, comme par exemple à Montreuil-Bellay.

15. Fawtier-Maillard 1954, n°882.

16. Carlier 1764, t. II, p. 47. *Recueil des Historiens de la France*, t. 22, Paris, 1865, p. 632.

17. Muldrac 1662, p. 16-17, 75.

18. Carlier 1764, t. I, p. 236.

19. Carlier 1764, t. II, p. 356. *Recueil des Historiens de France*, t. 22, Paris, 1865, p. 560.

20. Longnon 1908, p. 116E.

21. Carlier 1764, t. II, p. 357.

22. Carlier fit-il confusion avec la charte des années 1100 ? Le doute est permis.

23. B.n.F., p.o. 2156, publié par Mesqui et Ribéra-Pervillé 1980, p. 333-335.

24. Carlier 1764, t. II, p. 47. Agathe mourut en 1192, retirée au monastère de Saint-Jean-aux-Bois ; Philippe Auguste, pour sa part, acquit en 1185/86 la seigneurie éminente de l'évêque de Soissons et en 1193 dédommagea Gaucher de Châtillon, un de ses héritiers, en compensation de la cession de la châtellenie. Voir Brunel 1994, p. 18.

25. *Recueil des Historiens de la France*, t. 22, Paris, 1865, p. 632. Fawtier-Maillard 1954, t. I, n°s 860, 893, 1670.

26. Wyganowski 1858-1885, à la date : « Les terrassiers en faisant les déblais de terres au-dessus des murs de la poterne, vis-à-vis le pont-levis, ont découvert les restes d'un bâtiment avec son perron. Cette construction est faite en matériaux très mal appareillés, presque bruts, comme les murs de la poterne et autres dont les traces se trouvent dans le parc ; peut-être ce sont les restes de l'ancien château et de son enceinte, le château qui a existé avant celui qu'on voit à présent. L'inspecteur a fait déblayer le terrain autour de ces constructions ».

27. Harmand 1958, p. 192-193.

28. En utilisant les minutes d'un inventaire non daté, dressé avant 1749, date de sa mort, par Jacques-Louis Minet, président du présidial de Crépy, l'auteur identifia ces restes avec l'église Saint-Jacques (Harmand 1958, p. 193 ; Harmand 1960, p. 172-173 ; Archives nationales, R⁴ 126 ; date du décès de Minet dans Carlier 1764, t. III, p. 62). Le président Minet affirmait qu'avant les guerres de la Ligue, cette église collégiale était « devant la porte du château » (sans doute pensait-il au sud ?) et qu'à son époque elle était démolie et en ruines ; mais le président Minet n'apportait aucune preuve de ses dires, postérieurs de plus d'un siècle à la ruine du château et de son environnement direct, et Jacques Harmand les reprit sans les confronter correctement à la mention de 1399 qu'il avait tronquée de la référence au marché de Pierrefonds. De plus, pour justifier encore son hypothèse, Harmand 1960, p. 173, fait preuve de tromperie délibérée puisqu'il n'hésite pas à créditer Joachim Duvier d'une représentation des restes « d'une ancienne église dédiée à saint Jacques », « mesure marquée de la lettre D en avant et à droite du château ». Or l'artiste représente bien sous la lettre D une construction apparemment ruinée qui pourrait correspondre aux ruines du bâtiment à perron mais la gravure n'a jamais été légendée, et l'on chercherait en vain sur sa gravure la signification de cette lettre D (B.n.F., Est., Vx 23 rés.). Le texte de 1399 permet d'exclure définitivement qu'il se soit agi de Saint-Jacques ; celle-ci se serait trouvée bien trop au sud par rapport au marché de Pierrefonds et à la tour en cours de destruction.

29. Wyganowski 1858-1885, à la date : « À l'extrémité du bâtiment des remises, en faisant les déblais, les terrassiers ont découvert une poterne avec mâchicoulis ». Harmand 1960, p. 171-172, en faisait l'un des angles de l'enceinte du « manoir d'Orléans », estimant qu'il s'agissait d'un vestige des années 1393-1397, ce qui stylistiquement est absurde.

30. Je remercie Denis Rolland, président de la Société historique et archéologique de Soissons, d'avoir bien voulu me faire connaître ce magnifique ensemble

gothique, vraisemblablement datable des années 1300, ancienne ferme de l'abbaye Notre-Dame de Soissons. Marie-José Salmon, dans sa belle étude des fermes du Soissonnais, avait bien noté le caractère curieux de l'ouverture externe pratiquée à la base d'une tour rectangulaire bâtie au devant de la façade principale ; elle écrivait « un simulacre de poterne, dont la destination est imprécise, une sorte de « cheminée assommoir » se trouve dans le linteau de son seuil » : voir Salmon 1971, p. 115-117. Ici comme à Pierrefonds, aucun doute n'est permis sur la fonction de fosse de latrine ouverte puisque l'arc externe donne sur un espace fermé dont la voûte était percée par le conduit de latrine.

31. Sandron 1997.

32. On peut noter cependant sur le rebord ouest de la plus méridionale des deux carrières qui suivent la grande tranchée vers le nord, un fragment de maçonnerie qui pourrait être ancien et correspondre à une fondation ; il se situe à la crête du « cavalier » de Violler-le-Duc.

33. Wyganowski 1858-1885, au 8 novembre 1858 et ensuivant : « Les terrassiers ont commencé les déblais de la grande tranchée de la route descendant à mi-côte de la montagne Terjus. La réparation de la route de la plaine est terminée ».

34. Carlier 1764, t. II, p. 353-354.

35. *Recueil des actes de Philippe-Auguste*, éd. H.-Fr. Delaborde, t. I, n° 472, p. 564. L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, Paris, 1856, n° 1440.

36. *Recueil des Historiens de France*, t. 24, Paris, 1904, p. 285.

37. Fawtier-Maillard 1954, t. I, n°1785, 4786, 4787.

38. *Recueil des historiens de France*, t. 21, Paris, 1855, p. 508.

39. Mesqui 1977, p. 110 et note 26. Archives nationales, KK 287, P° 28 verso.

40. Mesqui et Ribéra-Pervillé 1980, p. 332-333, pièces IVb et IVc. Cette dernière date bien d'avril 1397 et non 1398 comme improprement indiqué dans le titre de la transcription.

41. Mesqui et Ribéra-Pervillé 1980, p. 317.

42. Voir Mesqui 1998. Sur l'utilisation du terme, voir, pour le contexte savoyard, la mise au point de Daniel de Raemy dans le contexte savoyard (De Raemy 2004, I, p. 87-88) ; pour le contexte limousin, Christian Rémy a lui aussi fait une mise au point tendant aux mêmes conclusions (Rémy 2005-2006, II, p. 73).

43. L'interprétation fournie par Jacques Harmand est ici particulièrement pernicieuse : tronquant la mention comptable de 1399, il utilisa la mention du « préau » indépendamment de celle de la vis pour justifier de l'existence d'une enceinte générale du « manoir » de Louis d'Orléans : « un projet de cour vers le nord-est (...) entouré d'une muraille plus ou moins fortifiée dont l'aplomb devrait avoir correspondu à celui de la future cour castrale » : Harmand 1983, p. 90 et fig. 20.

44. Voir note 23.

45. Harmand 1960, p. 163. L'auteur estimait dans cet article que deux autres tours flanquaient le « manoir » au nord-ouest et au sud-est ; elles auraient été détruites en même temps que celle du sud-ouest. Puis, en 1983, l'auteur revint sur cette hypothèse dans son plan publié à la fig. 20 ainsi que dans son texte (Harmand 1983, p. 99 et suiv.) ; à cette époque, il pensait en définitive que seules deux tours, au sud-ouest et nord-est, assuraient le flanquement, les deux autres angles étant flanqués par des contreforts supportant des échauguettes. À noter que, dans son plan l'auteur déforme la réalité du contrefort nord-ouest qui n'est nullement diagonal ; il suppose l'existence de celui du sud-est.

46. Wyganowski 1858-1885, vol. 1, au 21 janvier 1858. Cité par Harmand 1983, p. 87, qui en déduit qu'il ne s'agissait donc pas d'un remblai, alors qu'on peut sans doute tirer la conclusion exactement inverse, les vestiges archéologiques se trouvant sans doute encore conservés au-dessous.

47. Champollion-Figeac 1844, p. 295-296.

48. J'avais rejeté cette hypothèse en 1982, tout en émettant l'idée que le « manoir » aurait pu être édifié par un de ses prédécesseurs : voir Mesqui et Ribéra-Pervillé 1982, p. 305-307.

49. Wyganowski 1858-1885, vol. 1, au 10 mai 1858 : « Les maçons (...) ont commencé aussi à construire la descente de cave du grand logis, pour consolider la fondation du grand perron ». Le déblaiement du caveau n'a été mené qu'avec le déblaiement général du grand logis en novembre-décembre 1859 ; le 2 décembre, Wyganowski enregistre : « Les déblais du caveau dans le grand logis étant terminés aujourd'hui au soir, les terrassiers ont été renvoyés du chantier ».

50. Jacques Harmand est le premier auteur à avoir vraiment examiné ce caveau (Harmand 1960, p. 168 ; Harmand 1983, p. 102) ; malheureusement il développa une théorie absurde suivant laquelle un niveau de caves voûté d'ogives intermédiaire entre le caveau et le rez-de-chaussée aurait été bouché par Viollet-le-Duc lors des travaux de restauration, celui-ci étant par ailleurs accusé d'avoir inventé de toutes pièces les voûtes du rez-de-chaussée (voir note 73). De ce fait, Jacques Harmand finit par minimiser l'importance du caveau inférieur.

51. Wyganowski 1858-1885, vol. 2, au 26 avril 1864 : « Les terrassiers ont commencé à faire le caveau et les tranchées pour les conduits de chaleur du calorifère dans le grand logis ».

52. L'examen des parements ne fournit ici aucune aide ; s'ils sont marqués de signes lapidaires nombreux, il s'agit exclusivement de marques gravées en chiffres romains servant à la pose des lits, utilisés de façon quasi universelle dans l'architecture médiévale soissonnaise à toute époque.

53. Le châtelet est figuré dans le plan de Émile Leblanc publié par Caillette 1860. Wyganowski, dans le plan Viollet-le-Duc-Wyganowski de 1860, n'en représente que la partie orientale, limitée à la poterne piétonne ; il en va de même pour tous les plans de l'atelier Viollet-le-Duc avant restauration. Wyganowski 1858-1885, au 8 octobre 1858, indique

que la poterne est bâtie en matériaux bruts. Il est curieux que la seconde partie de la poterne, figurée par Leblanc, n'ait pas été mise au jour à cette époque où on la déblayait ; faut-il penser que ce fut cette seconde partie qui fut mise au jour le 31 janvier 1865 lorsque l'inspecteur indique qu'il « lève le plan des murs découverts devant le pont-levis » ? Quoi qu'il en soit, le 3 février suivant, Viollet-le-Duc donnait les plans du nouveau châtelet qui ne tenaient sans doute pas compte des anciens murs.

54. Wyganowski 1858-1885, au 30 octobre 1865 : « Les maçons et terrassiers reconstruisent le mur Briffaut (sous la tour Hector), ainsi que la construction de l'échauguette des grandes lices et châtelet (...) ».

55. Caillette 1860, p. 9.

56. Wyganowski 1858-1885 : « Les terrassiers qui enlevaient une butte de terre qui se trouvait devant la façade du château sur la cour extérieure ont découvert une cave, le croquis ci-joint indique sa position. Cette cave paraît être faite en sous-œuvre, puisque les claveaux de la voûte ne font pas liaison entre eux ; la construction est très mauvaise, ce sont des moellons ayant 0,15 à 0,20 m d'épaisseur liés avec de la terre glaise. Les extrémités de la cave a [sic] des 4 petites galeries commencées, se terminent perdues dans la terre ».

57. Présence de signes lapidaires de pose dans la première section, aucune marque dans la seconde.

58. J. Harmand est, ici encore, le premier à l'avoir signalée (Harmand 1960, p. 168-169) mais pour l'assimiler au caveau présent sous le grand logis et en déduire qu'elle appartenait au projet « primitif » de manoir de Louis d'Orléans, alors que tout dans la facture de cette cave montre une époque tardive.

59. Wyganowski 1858-1885, à la date : « Les terrassiers déblaient le fossé devant le châtelet, on a découvert les 2 piles de l'ancien pont ».

60. Wyganowski 1858-1885, 1^{er} avril 1862 : « Les terrassiers (8) ont déblayé la poterne, environ 4 m de profondeur et ils ont découvert à cette profondeur de l'ancien sol une entrée conduisant vers le château ».

61. Wyganowski 1858-1885, aux dates.

62. Harmand 1958, p. 187-192.

63. Wyganowski 1858-1885, au 25 février 1867 : « Les terrassiers fouillent dans la motte vis-à-vis la poterne St-Michel, nouvellement acquise de M. Petit, on y trouve que cette motte est composée de recoups de pierre de taille ; peut-être c'est le dépôt du déblais du chantier primitif du château ».

64. Sur l'historique du chantier, voir Mesqui et Ribéra-Pervillé 1982, p. 305-308 et les pièces justificatives fournies dans cet article à l'annexe IV.

65. Monstrelet 1861, t. V, p. 213-214 : « Et après [Valeran de Saint-Pol] s'en ala au chastelet de Pierrefonds, qui moult estoit fort et défensible, et bien garni de garnisons appartenans à guerre... ». Religieux de Saint-Denis 1842, t. IV, p. 586 : « *Municipium Petri Fontis, quod amplitudine, miro decore et inusitato artificio cetera regionis superaret* ».

66. Champollion 1844, p. 295-296, transcrit un mandement de Charles d'Orléans datant vraisemblablement du 21 février 1414 (v.st.), sans malheureusement le référencer (voir aussi Mayor s.d., p. 156-157) :

« Plusieurs chambres basses et moyennes estoient demourées saines et entières & aucunes des tours dudit chastelet, des quelles tous les combles, couvertures et plus haultes chambres ont esté arsées, et par ainsi les dites chambres sont demourées découvertes ; et semblablement, au corps du donjon dudit chastelet soit demourée une chambre entière du premier estage sur les voltes des celiers d'icelui, et tout le hault et couvertures ars et embrasés ; lesquelles chambres sont en aventure de tourner en grave ruine par les pluies de l'ever prochain et autres ensuivans, à nostre très grant damage se pourveu n'y estoit ; et outre que nostre dit chastelet est du tout démontez après ladit arsure, desgarni et despourveu de trait, d'arballestres, de poudres, de canons et autres habillemens pertinens et convenables à l'amision et deffense d'icellui, sans lesquels habillemens ne pourroit estre bonnement gardés ne deffendus en cas de besoin : nous voulons à ce présentement estre pourveu pour eschever les inconveniens et dommages qui, en default de provision, nous pourroient avenir, attendu le temps d'hiver qui est si prouchain, et autres causes à ce nous mouvans, vous mandons et expressément enjoignons que, par nostre receveur de Valois, vous, des deniers de sa recepte, faictes employer et paier la somme de cent livres tournois, c'est assavoir cinquante livres tournois en l'achat d'arballestres de trait, de poudres de canon, et aussi de canons s'aucuns n'en estoient demouréz audit chastelet après la dicte arsure ; et les autres cinquante livres tournois, en ouvrages et matières pour couvrir les dites chambres, tant des dites tours comme de la dicte chambre dudit donjon, de couverture légère comme de chaume ou autre semblable, affin de conserver tant les dites comme la maçonnerie d'icelles tours, par l'ordonnance du maistre de noz ouvrages de nostre dit duchié de Valois, jusques à ce que mieux y soit par nous pourveu ».

67. Le dessin de Duviert montre clairement en capitale de la tour sud-ouest (tour César) la ruine du parement due aux canonnades de 1593.

68. Sur l'histoire du château aux XVI^e et XVII^e siècles, voir Harmand 1983, p. 171-187, bien mieux documenté et critique que tous ses prédécesseurs. L'auteur met ainsi fin à la légende invraisemblable selon laquelle une canonnade eût fait écrouler la tour majeure du sud-ouest (tour César).

69. Harmand 1983, p. 98, et Mayor s.d., p. 30-31, ont interprété le dessin de Duviert comme représentant une bretèche qui aurait été accrochée à ce pignon et l'aurait caché ; cette interprétation n'est guère réaliste car la bretèche aurait eu une dimension tout à fait incompatible avec la taille de ce pignon.

70. Les plans fournis ici résultent d'une analyse comparée des divers plans existants dans les premières années de la restauration : en premier lieu le plan de Viollet-le-Duc dans sa notice de 1857 (Viollet-le-Duc 1857), reproduit à l'identique dans le *Dictionnaire* ; en second lieu le plan dit de Wyganowski par Jacques Harmand, signé Viollet-le-Duc, daté de 1859 (CRMH n° 2325, cliché n° 310790), qui distingue par des hachures les parties non conservées à cette

époque (publié par Harmand 1983, fig. 7) ; enfin le plan de Émile Leblanc de 1860, publié dans Caillette 1860 (reproduit par Harmand 1983, fig. 6).

71. Bien que l'identification des Preux figurant sur les tours ne soit pas avérée, je reprendrai ici l'appellation officielle. On sait en particulier que le César remonté sur la tour sud-ouest a été copié sur un fragment de statue retrouvé au pied de cette tour, conservé dans le musée lapidaire ; or la cote d'armes porte l'aigle bicéphale barré d'une cotice (brisure) de Bertrand du Guesclin ; voir Mayor s.d., p. 55, qui estimait que le sculpteur avait représenté César sous les traits du célèbre chevalier, et Harmand 1983, p. 39, qui réfute vivement cette hypothèse (cliché avant restauration MH 55P01075). Le Charlemagne remonté (Mayor s.d., p. 42) a été partiellement copié sur un original restauré et conservé dans la statuaire (cliché avant restauration MH 55P01074) ; curieusement, la statue remontée a été affublée de la couronne impériale alors que la statue originelle portait un haume à visière ; la cote d'armes porte l'aigle impérial. Harmand propose d'identifier cette statue à César mais ne donne aucune justification plausible. Par ailleurs, seules étaient encore en place au moment de la restauration les statues de la tour de la chapelle (Judas Macchabée) et de la tour nord-est (Hector) qui furent restaurées et remises en place – mais on ignore dans quel état exact elles se trouvaient au moment de la restauration ni si elles permettaient effectivement une identification formelle ; leurs socles sont aujourd'hui dépourvus d'inscriptions (voir photos dans Mayor s.d., p. 56-57). La statue d'Artus (Mayor s.d. p. 55) a été resculptée à partir d'un torse non identifié conservé dans la statuaire (cliché MH 55P01082) ; on ignore si ce torse a été retrouvé à proximité de la tour.

72. Cet ensemble a été bien analysé et décrit par Viollet-le-Duc au plan de son fonctionnement, en particulier dans son *Dictionnaire* : Viollet-le-Duc 1854-1868, t. V, p. 85-92. Les plans fournis par l'architecte du rez-de-chaussée, du premier et du troisième étage, antérieurs à sa restauration, comportent une part de restitution importante qui doit cependant les faire considérer comme peu fiables. Les plans, coupe et élévation fournis ici ont été dressés à partir du plan de Viollet-le-Duc et Wyganowski 1859, pour le rez-de-chaussée, et par l'analyse de deux documents principaux : la photographie de Médéric Mieusement de la façade intérieure du logis, antérieure à la restauration, prise vers 1860-61 (Paris, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, phototype n° MH0002151) ; la planche n° 123, p. 184 du t. III des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, Picardie*, due à Bichebois, représentant les ruines de la tour carrée et du logis avant 1845.

73. Sans aucune exception, toutes les descriptions anciennes mentionnent un niveau voûté au rez-de-chaussée et trois étages ; ceci correspond d'ailleurs au texte du mandement de 1415. Ce rez-de-chaussée était enterré avant les travaux de restauration, du fait de l'accumulation de matériaux provenant de la destruction. La photographie antérieure à la restauration conservée à Paris, à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, n° MH0002151, reproduite à de nombreuses reprises (voir par exemple Harmand 1983, fig. 18) montre distinctement les départs des voûtes dans les angles.

74. La porte et le couloir d'entrée sont figurés dans le plan de Wyganowski de 1860 que l'on ne peut soupçonner d'avoir travesti la réalité. De même, ce plan figure l'escalier à rampes droites encadrant un petit local rectangulaire. Cette partie a été restaurée par Viollet-le-Duc en respectant le plan au sol.

75. Bonne restitution des cheminées du premier et du second étage dans Verdier et Cattois 1855, t. II, p. 209.

76. Viollet-le-Duc ne représente pas la seconde de ces portes dans ses plans antérieurs à la restauration ; il ne l'avait manifestement pas remarquée bien qu'elle ait été parfaitement visible.

77. Harmand 1983, p. 98-99. La restauration de Viollet-le-Duc est ici outrancière avec quatre lancettes et un énorme oculus...

78. La photographie intérieure de la façade due à Mieusement, citée en note 72, montre de pareilles saignées dans les ébrasements des fenêtres de la chambre sud ; en revanche, il ne semblait pas y en avoir dans celles de la travée nord.

79. Paris, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, photographie de Charles Marville, vers 1860, cliché MH67656. Voir aussi la photographie de Édouard-Denis Baldu conservée au Musée de la voiture de Compiègne, provenant de l'Album photographique du train impérial (RMN 192225, cliché 96-018560).

80. Plan du 31 décembre 1859 : Paris, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, cliché n° 56N22061.

81. Wyganowski 1858-1885, à la date du 25 novembre 1862 : « Les terrassiers enlèvent les terres de la tour [voisine du pont-levis]. On découvre le dallage et au milieu de la tour un vide de 2m40 de diamètre, peut-être un puits ou une citerne, dans tout le cas nous avons trouvé de l'eau à 0m30 en contrebas du dallage de la tour qui est de 0,30 plus haut que le sol de la cour ». Puis, le lendemain : « Les terrassiers ont trouvé ce matin que l'eau a monté de quatre centimètres au-dessus le niveau que nous avons laissé hier au soir, dans le trou au milieu de la grosse tour attendant au pont. Après avoir enlevé l'eau, plus de 30 seaux, nous avons continué les déblais, mais à 1m65 en contrebas de la cour intérieure du château nous avons reconnu que c'est un trou fait dans le massif de la grosse tour et l'eau provenait probablement des infiltrations des eaux pluviales à travers les joints de maçonnerie ». On voit aujourd'hui encore dans le sol de la tour sud (tour Charlemagne) une dépression centrale circulaire encerclée de maçonnerie, qui pourrait avoir la même origine.

82. Rappelons que les diamètres des tours maîtresses de Philippe Auguste variaient entre 9,5 m (Montlhéry) et 20 m (Bourges), la majorité d'entre eux s'échelonnant entre 12 et 15 m. À titre de comparaison, les tours de flanquement de Coucy avaient 18 à 20 m de diamètre. Pour Coucy, voir Mesqui 1994-2.

83. Ce secteur était rasé et enfoui au début des travaux de restauration ; cependant, il avait été fouillé antérieurement par Questel et Leblanc. Jacques Harmand cite l'érudite Caillette de l'Hervilliers qui écrivait en 1860 : « une porte pratiquée dans une voûte joignant la tour carrée... et la chapelle »,

« fermée par des vantaux et une herse » (Caillette 1860, p. 114 ; voir aussi Harmand 1983, p. 114). Cependant, contrairement à ce que pensait Harmand, Caillette ne fit qu'interpréter ce qu'il voyait à l'époque, déjà affecté par la restauration ; mieux vaut se fonder sur les plans de Viollet-le-Duc 1857, Wyganowski et Viollet-le-Duc 1859 et Leblanc 1860 qui figurent la porte.

84. Voir note 72 ; publiée par Harmand 1983, fig. 19.

85. Harmand 1983, p. 114-115.

86. Je remercie vivement Daniel Defente, alors conservateur du musée municipal de Soissons, des documents qu'il a bien voulu me communiquer en 1992 pour l'étude de cet édifice. Sur l'histoire générale du bâtiment, voir Ancien 1969-72. L'ordonnance de Charles VI du 29 décembre 1411 réunissant Soissons à la couronne est publiée sans les *Ordonnances des Rois de France*, t. IX, Paris, 1755, p. 664-666 : « ...feu Enguerran seigneur de Coucy qui lors estoit conte et viconte dudit Soissons fist de fait et de nouvel construire et edifier un chastel qui encores est, tant au dedans comme au dehors de ladite ville, parmi et en dérompant les murs de la closure d'icelle... ». Curieusement, H. Martin et P.-H. Jacob, *Histoire de Soissons*, 1837, p. 243, crédite correctement Enguerrand VII de la construction puis, à la p. 273, l'attribuent sans preuve à Louis d'Orléans entre son acquisition du comté de Soissons en 1400 et sa mort en 1407.

87. Mesqui 1994-2.

88. Mesqui 1980, p. 309. Voir aussi Mesqui 1991, p. 201. Les contreforts diagonaux sont souvent associés à la présence, en partie supérieure, d'échauguettes d'angles, comme c'est le cas à La Ferté-Milon et Pierrefonds ; de très nombreux exemples existent dans ce sens à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle mais plutôt dans un contexte d'édifices de second ordre, manoirs ou logis – on penserait ainsi à Rauzan en Gironde où un contrefort de ce type supporte une échauguette d'angle du logis sur la cour intérieure. D'autres exemples existent fréquemment dans des manoirs. En revanche, les tours maîtresses utilisant ce type de dispositif sont peu fréquentes ; on citerait la tour de Bassoues dans le Gers, antérieure à 1370, celle de la Chaise-Dieu dans la Haute-Loire, antérieure à 1378. Dans le Pas-de-Calais subsiste une belle tour maîtresse équipée de tels contreforts supportant des tourelles d'angle, la tour de Bours, bâtie vers 1400.

89. André 1983. Plus généralement, on songerait également à la mode des logis sur porte bretons, dérivant du modèle des « gatehouses » anglaises.

90. Chave 2003, p. 219-230.

91. Jacques Harmand avait déjà fait cette remarque, contestant l'interprétation de Viollet-le-Duc et suggérant, après des interprétations liées à la conception défensive : « enfin il y a lieu de se demander si en dépit de son peu d'ensevelissement cette cour n'a pas eu, quand les temps le permettaient, une troisième fonction, purement civile celle-ci : fournir le cadre d'un petit jardin intérieur sous les fenêtres et à portée de l'entrée du manoir-donjon » (Harmand 1983, p. 113).

92. Wyganowski 1858-1885, à la date du 28 novembre 1859 : « 7 terrassiers continuent à déblayer la petite cour derrière la tour carrée ; cependant l'inspecteur ne trouvant pas dans ces déblais que du sable rapporté et ne voyant pas de traces de l'ancien pavage de la cour, il a fait faire seulement une tranchée au long du mur de la tour carrée et de la poterne nouvellement construite ».
93. Viollet-le-Duc 1854-1868, t. VII, p. 379-382. Jacques Harmand l'accuse de s'être inspiré de Caillette de l'Hervilliers qui écrivait en 1860 que les contre-forts faisaient partie d'une poterne qui « ne devait servir qu'à l'approvisionnement du château au moyen d'un treuil et d'un plan incliné sensibles à ceux qui servent encore aujourd'hui pour monter les provisions du Mont-Saint-Michel » (Caillette de l'Hervillier 1860, p. 14), mais il est probable au contraire que Caillette prit son inspiration auprès de Viollet-le-Duc qui avait étudié le château depuis longtemps (Harmand 1983, p. 63).
94. Paris, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, photographie de Charles Marville, vers 1860, cliché MH6699 et 6700.
95. Harmand 1983, p. 67.
96. Wyganowski 1858-1885, à la date du 16 avril 1863 : « Les terrassiers ont découvert dans les déblais la niche et la statue représentant St Michel (2m00 de haut). Tout cela était au pied de la chapelle et de la poterne de la petite cour derrière la tour carrée ». Mauvaise lecture par Harmand 1983, p. 149 n. 154, qui mentionne que seule la niche aurait été retrouvée, la statue l'ayant été par les dégagements de Questel et Leblanc. Voir la photographie de la statue telle que retrouvée à Paris à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, cliché MH 55P01093 ; état après restauration dans le dépôt lapidaire clichés MH 79P00789 et 90.
97. Voir note n° 21. Caillette de l'Hervillier 1860, p. 15, reprend l'affirmation de Carlier, dont il n'y a guère lieu de douter ; Viollet-le-Duc la fera sienne également au point de se faire figurer en tant que saint Jacques dans la chapelle.
98. L'aquarelle de Viollet-le-Duc intitulée « Pierrefonds, château, vue cavalière du château en partie restauré », conservée au Centre de recherche des Monuments Historiques (reproduction à la RMN, cliché n° 79-001708) semble indiquer qu'en 1858 subsistait la base à arcades du mur sud de la nef ; mais ceci est contredit par le dessin publié dans les *Voyages pittoresques et romantiques*, vol. III, pl.122 (publié par Harmand 1983, fig. 15) ; voir aussi le dessin de Félix Thorigny reproduit en fig. 32. Cette figuration résulte peut-être du mélange entre la représentation de l'existant et celle de la restauration projetée, dans cette aquarelle par ailleurs remarquable.
99. Aquarelle intitulée « Château de Pierrefonds du côté de la forêt de Villers-Cotterets », conservée à la B.n.F., Est. Rés. Ve-26i-Fol., publiée par Harmand 1983, fig. 13. Wyganowski 1858-1885, au 22 avril 1858 : « demande de nouveaux détails de la porte d'escalier de la poterne [de la tour carrée] par suite de nouvelles dispositions du plan, qui ont été découvertes en démolissant le massif du perron de la chapelle ».
100. Jacques Harmand rejette cette hypothèse, faisant du local un « magasin à vivres et à redevances ecclésiastiques » (Harmand 1983, p. 109). Il s'agit d'une hypothèse aussi fantaisiste qu'absurde car l'on ne voit guère pourquoi l'on aurait réservé un local aussi difficilement accessible, au surplus uniquement depuis la chapelle, pour une telle vocation. Sur l'interprétation en tant que salle capitulaire, Gouré 1841, p. 285, Dangu 1913, p. 109.
101. Si les dimensions des côtés des châteaux philippiens varient fréquemment entre 50 et 80 m, on pourrait trouver des exemples d'enceintes plus vastes antérieures à La Ferté-Milon, comme celles des châteaux de Courtraï et de Lille, bâtis à la fin du XIII^e siècle par Philippe le Bel, où le module varie entre 100 et 170 m (Blieck 1997) ; mais il s'agissait ici de véritables camps de guerre ou citadelles avant la lettre et non de châteaux de type privatif. Voir Harmand 1983, p. 31-32.
102. Les diamètres sont les suivants : Tour ouest (Arthus) : 9,6 m. Tour nord-ouest (Alexandre) : 10,8 m. Tour nord (Godefroy de Bouillon) : 11 m. Tour nord-est (Josué) : 12 m. Tour est (Hector) : 11,8 m. Tour sud-est (Judas Machabbée, chapelle) : 12,3 m. Tour sud (Charlemagne) : 16 m. Tour sud-ouest (César) : 15,6 m. Les dimensions fournies par Harmand (Harmand 1983, p. 42) sont inutilisables car mesurées au pied des courtines, compris le fruit.
103. Harmand 1983, p. 43.
104. Viollet-le-Duc 1854-1868, t. VI, p. 168-169.
105. Voir note 70. Dessin d'Auguste-Victor Deroy, conservé à la B.n.F., Est., Coll. Destailleur, publiée par Harmand 1983, fig. 25.
106. Cette tour a été entièrement restaurée intérieurement mais respecte les dispositions originelles – si ce n'est, ici encore, les latrines à la turque....
107. Harmand 1983, p. 72-79.
108. Voir note 66.
109. Les cachots supérieurs de toutes les tours contiennent de nombreux graffitis (il eût été impossible aux prisonniers d'en réaliser dans les cachots inférieurs, dépourvus de toute lumière). L'un de ces graffitis, relevé par Wyganowski et publié par Mayor s.d., p. 25, a été lu « Gille de Flavy » ; je lis pour ma part « Gulle de Flowy ». Le 10 mars 1864, Wyganowski rapporte que « les terrassiers ont découvert un squelette d'homme au fond de l'oubliette de la tour du milieu, Alexandre (façade Ouest) » (Wyganowski 1858-1885, à la date) ; ceci devient dans l'article « Latrines » du *Dictionnaire* : « dans la cachot de la tour du milieu (ouest), nous avons découvert un squelette de femme accroupi dans la niche formant siège d'aisances » (Viollet-le-Duc 1854-1868, t. VII, p. 483). Le 19 novembre 1859, Wyganowski remit à Viollet-le-Duc un mémoire judiciaire de 1600 : « L'inspecteur des travaux a remis à M. Viollet le Duc une feuille de papier trouvée dans l'oubliette de la tour nord-est ; c'est un mémoire pour le nommé Picart adjoint du substitut du baillage de Compiègne, contre Charpentier substitut du substitut du Procureur royal dudit Compiègne. Ce mémoire est daté de 1600, c'est-à-dire 17 ans avant le bombardement et la destruction du château de Pierrefonds » (*ibid.*).
110. Vincennes : voir la bibliographie de N. Faucherre et de J. Chapelot.
111. Rapin 2005, p. 254-255, 258-259.
112. Voir l'ouvrage collectif *Sous les pavés, la Bastille*, Paris, 1989, et plus particulièrement les articles de Corvisier 1989, Faucherre 1989, Mesqui 1989 dans cet ouvrage.
113. Rapin 2005, p. 254.
114. Robin 2005, p. 14-15.
115. Sur tout ceci, voir Harmand 1983, p. 44-52, qui, comme à l'habitude, s'attaque frontalement aux théories de Viollet-le-Duc sur la continuité de la défense, la superposition des deux galeries, enfin la limitation des défenses aux parties hautes – tout simplement du fait que l'architecte n'a pas suffisamment distingué dans sa théorisation de la défense de Pierrefonds le secteur du « donjon » du reste de l'enceinte. Et pourtant, pour l'essentiel, Viollet-le-Duc avait justement analysé cette défense, même si peut-être il la « militarisait » à outrance, à l'égal d'un fort de son époque. Malheureusement, Harmand fit de même...
116. Harmand 1983, p. 115.
117. Compiègne, Bibl. mun., fonds Léré, ms. 22. Ce fonds contient l'ensemble des notes et dessins effectués par cet érudit autodidacte ; il sont malheureusement en partie effacés par le temps et au demeurant sont extrêmement schématiques et souvent peu clairs. La fig. 24 dans Harmand 1983 a le mérite d'avoir été redessinée par l'auteur.
118. Paris, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, cliché MH0006701.
119. Caillette 1860, p. 102.
120. Voir note 98.
121. Il est fascinant de voir comment les plans de restitution du château varièrent de la première édition de la *Description du château de Pierrefonds* en 1857 aux éditions suivantes ; voir Viollet-le-Duc - *Description* 1857, 1861, 1865.
122. Wyganowski 1858-1885 signale le 23 novembre 1863 : « Les terrassiers ont commencé les déblais au-dessus des voûtes conservées de la partie Ouest du château ». Ces travaux de déblaiement « des caves » se poursuivirent en décembre 1863 et janvier 1864. Le 3 février 1864, il signale : « Les terrassiers continuent à déblayer l'étage souterrain du bâtiment ouest » ; il s'agissait manifestement de la cave inférieure car le 1er mars était découverte l'« oubliette » de la tour Alexandre (tour nord-ouest). Le déblaiement des caves inférieures était terminé le 9 mars puisque Wyganowski signale : « Les terrassiers continuent le déblaiement de l'étage souterrain du bâtiment Ouest ; les maçons font des raccords par incrustement dans les parements de la façade ouest dans les étages souterrains. On pose la 1ère pierre de la pile portant le pignon de la grande cheminée de la salle de justice, contre la tour Nord-Ouest (Godefroi de Bouillon) ». On peut en déduire que l'on commença par déblayer le dessus des voûtes des caves supérieures, conservées au moins sur une partie de leur étendue, puis que l'on procéda au déblaiement des caves inférieures.

123. Ce puits a été dégagé en décembre 1863-janvier 1864, comme en atteste le journal de Wyganowski.
124. Wyganowski 1858-1885, à la date du 18 février 1858, publiait un plan, reproduit par Harmand 1983, fig. 21, semblant indiquer pour le niveau inférieur une absence de rétrécissement ; malheureusement, aucun plan ne figure de façon précise l'état superposé des deux niveaux avant la restauration.
125. Wyganowski 1858-1885, à la date du 7 octobre 1875 : « Les terrassiers ont découvert une cave devant la poterne basse de la façade Nord-Est ». Dans sa *Description* de 1857, Viollet-le-Duc fait apparaître le plan de ce qui paraît un petit local de défense devant la poterne ; le plan de l'édition de 1861 fait, en revanche, apparaître un pont-levis au-dessus d'un petit fossé – toutes dispositions inventées par lui sans bases archéologiques.
126. Harmand 1983, p. 130. Viollet-le-Duc pensait qu'il s'agissait d'une poterne pour les rondes de la garnison en cas de siège (Viollet-le-Duc - *Description* 1857, p. 13).
127. Viollet-le-Duc 1857, p. 13-14. Le plan de Viollet-le-Duc représente la première section du conduit, s'arrêtant sur le porte-voix (imaginé ?) ; trois ans plus tard, le plan de Wyganowski figure correctement le conduit dans toute son étendue. Viollet-le-Duc 1854-68, t. III, p. 157. Harmand 1983, p. 139, n. 498, conteste l'existence même de ce conduit au motif qu'il ne pouvait le voir, et pour cause, puisqu'il était intérieur aux maçonneries restaurées... Pourtant, il est parfaitement visible aujourd'hui dans les parties hautes, restaurées, du mur de refend, Viollet-le-Duc ayant restitué les deux branches supérieures de ce conduit qui lui tenait à cœur pour justifier du rôle « militaire » de la poterne inférieure ; il existe deux exutoires, masqués par des portes en bois, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage.
128. La cave a été reconnue par Wyganowski le 24 février 1858 ; le début des travaux de la citerne intervint, quant à lui, le 27 février 1867 : voir Wyganowski 1858-1885, aux dates.
129. Viollet-le-Duc 1854-1868, t. VIII, p. 88. Publié en 1866, le texte était tout juste postérieur à la restauration de l'aile et Viollet-le-Duc sentait déjà l'obligation de justifier sa restitution pour le moins discutable.
130. Voir les références de ces plans en note 70 ; voir également l'aquarelle de 1858 référencée en note 120.
131. Mesqui 1994-2, p. 224-225.
132. Viollet-le-Duc 1854-1868, t. VIII, p. 88. Harmand 1983, p. 123-129.
133. Paris, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, clichés MH 55P01086 à 55P01092.
134. Harmand 1983, p. 135.
135. La longue démonstration de Jacques Harmand citant les garnisons, parfois importantes, qui vinrent occuper le château dans tous les épisodes guerriers (Harmand 1983, p. 133-134) n'apporte rien ici, d'autant que... les bâtiments n'existaient pas, et que ces garnisons durent se loger partout où elles trouvaient de la place, dans le « donjon » d'abord et dans les caves probablement. La preuve de cette occupation est fournie, en particulier, par les dispositifs d'encastrement de poutres et les niches présentes dans la cave supérieure sud-est.
136. Voir en particulier l'aquarelle de Tavernier de Jonquières, B.n.F., Est. A 31190.
137. Caillette 1860, p. 7-8.
138. Wyganowski 1858-1885, à la date du 2 juin 1864 : « Les terrassiers de la route d'entrée principale ont rencontré un chemin souterrain de 1m00 de large sur 1m50 de hauteur à 15m00 de la tour du milieu de la façade Ouest ; ce souterrain est creusé dans le sable et se dirige vers le village à 45° d'inclinaison ; peut-être un chemin d'approche exécuté pendant un des sièges que le château a subi avant sa démolition ». À la date du 27 juin 1864 : « Les terrassiers en déblayant la route d'entrée principale ont trouvé un rocher en granit dépassant le niveau de la route de 5m00 et de 7m00 de large environ ; les ouvriers en régie ont été mis pour démolir ledit rocher en employant le feu et la pioche ».
139. Wyganowski 1858-1885, au 9 juin 1877 : « M. Viollet-le-Duc est venu sur le chantier ; il a donné les plans, coupes et élévations du mur de soutènement du rempart au pied de la façade du château, côté Nord-Est, depuis la tour Godefroy de Bouillon jusqu'à la poterne du XII^e siècle, au pied de la tour Charlemagne ».
140. Voir note 59.
141. Voir Wyganowski 1858-1885, à la date du 8 juin 1874 : « Les maçons réparent les vieux murs du fossé devant le 1^{er} châtelet (remplacent les pierres gelées) ».
142. Le mamelon situé au sud-est fut nivelé dès 1858 lorsque l'on trouva la cave située au-dessous. Mais ce n'est qu'à partir d'avril 1882 que fut nivelé le mamelon situé entre le châtelet des lices et l'ouest de Saint-Mesme, figuré sur le plan de la fig. 10 du journal de Wyganowski.
143. Erlande-Brandenburg 1994 a proposé une nouvelle interprétation de ce haut-relief de La Ferté-Milon, estimant qu'il s'agissait plutôt d'une « entrée de la Vierge au Paradis ».
144. On m'excusera de ne pas donner ici, afin de ne pas allonger l'article, une analyse détaillée des Preux de Pierrefonds, voire même de la sculpture ; elle mériterait une étude approfondie qui n'a pas sa place ici.
145. Mesqui 1994-1.
146. Mesqui 1982.
147. Mesqui 2006. Mesqui 2007.
148. Mesqui 1986, p. 114. Archives nationales, 1 AP 165, compte de 1396 : « À Adenin qu'il a païé pour les despens de maistre Rémond du Temple, un varlet et deux chevaux, et des despens d'un maçon et de son cheval qu'il mena avecques lui à Suly, et party le xxii^e jour de juing pour aller veoir et visiter la place et la tracier et ordonner où se doit faire le chastel dudit Suly, et demoura jusques au xxix^e ensuivant par viii jours entiers tant en alant, séjournant là et retournant, à xvi s. viii d.t. par jour, valent vi fr. xiiii s. iiiii d.t. »
149. Sources dans Mesqui 1982.